

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 février 2026**

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

	À l'ouverture	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8 à N°10	N° 11	N°12 à N°14	N°15	N°16 à N°19	N°20 à N°24	N°25 à N°28
Présents	47	47	43	37	41	42	41	41	41	40	41	40	41	44	43
Absents	4	4	8	13	8	7	6	6	6	7	6	7	6	3	5
Pouvoirs	4	4	4	5	6	6	8	8	8	8	8	8	8	8	7

L'an 2026 à 19h02 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 09 février 2026.

Sont présents : Mme BENSALD, Mme BERTIN, M. STERN, M. BESSAC, Mme DEHAY, M. DELAUNAY, Mme YONIS, Mme HEUGAS, M. DI GALLO, M. GALERA, Mme GLEMAS, Mme HEDHUIN, M. ABDOULBAKI, M. VIGNERON, Mme HRISTACHE, Mme KA, Mme LANA, M. METTEY, M. LAMARCHE, Mme PEYRAMAURE, Mme TERNISIEN, Mme MENHOUDJ, M. BEDREDDINE, Mme CREACHCADEC, Mme KEITA, Mme ATTIA, Mme LORCA, M. MOLOSSI, Mme ALPHONSE, M. LE CHEQUER, Mme BONNEAU, Mme GUERIN, Mme LE GOURRIEREC, M. MADAULE, M. MOLOSSI, M. SERNE, Mme SERRES, M. LEGHMIZI, M. CHARLES, M. CHESNEAUX, Mme DOUCOURE, M. LEROY, M. MBARKI, Mme PREVIATO, M. REBELLE, M. REZIG, M. NEFZAOUI.

Procurations : M. Florent GUEGUEN à M. Yann LEROY, Mme Karine POULARD à Mme Loline BERTIN, Mme Kheira BENABDERRAHMANE à Mme Dominique ATTIA, Mme Tania ASSOULINE à M. Amin MBARKI, Monsieur Florent GUEGUEN à Monsieur Yann LEROY, Madame Halima MENHOUDJ à Monsieur Luc DI GALLO, Madame Nassera DEFINEL à Madame Catherine DEHAY, Madame Djeneba KEITA à Monsieur Patrice BESSAC, Monsieur Florian VIGNERON à Monsieur Philippe LAMARCHE.

Absents : Madame Murielle MAZE, Monsieur Julien GUILLOT, Monsieur Jean-Baptiste PERREAU (N°1, 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19), Madame Nassera DEFINEL (N°1,3), Monsieur Luc DI GALLO (N°2), Monsieur Richard GALERA (N°2,3,4), Madame Djénéba KEITA (N°2,3), Monsieur Olivier MADAULE (N°2), Madame Marie-France PREVIATO (N°2), Madame Catherine DEHAY (N°3), Madame Anne-Marie HEUGAS, Madame TERNISIEN, Madame Alexie LORCA (N°3), Madame Méline LE GOURRIEREC (N°3), Madame Mama DOUCOURE (N°3), Monsieur Bruno REBELLE (N°3), Madame Sidonie PEYRAMAURE (N°4,5,6,7,8,9,10), Madame Paule GUERIN (N°4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28), Madame Catherine SERRES (N°4), Monsieur Tarek REZIG (N°4), Monsieur Florian VIGNERON (N°5), Madame Haby KA (N°5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19), Monsieur Thomas CHESNEAUX (N°11), Monsieur Elyes NEFZAOUI (N°11,12,13,14,15), Madame Liliana HRISTACHE (N°15,16,17,18,19), Monsieur Florent GUEGUEN (N°25,26,27,28), Monsieur Yann LEROY (N°25,26,27,28),

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

## ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Je vous propose d'élire Monsieur Olivier CHARLES en tant que notre secrétaire de séance. Pas d'observation, je mets aux voix, contre ? Abstention ? Une abstention. Merci beaucoup.*

*Le quorum étant constaté, le secrétaire de séance désigné, le conseil municipal peut à présent valablement délibérer. »*

46 voix pour

À la majorité des voix, Olivier CHARLES a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h02.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2025

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Par mail en date... donc sur le point 3 qui était à l'ordre du jour, soit l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025, j'ai reçu un mail en date du 4 février 2026 de Monsieur Thomas Mettey, qui a émis plusieurs demandes de correction. L'ensemble des remarques a été pris en compte et intégré au compte-rendu. Par mail en date du 10 février 2026, Monsieur Serne indiquait qu'il avait été clairement dit que les réponses apportées sur les décisions du maire seraient jointes en PV, en l'occurrence, le maire le dit dans le PV à la page 62, puis on a le début de la liste des décisions non complète et ni questions, ni réponses. Par mail en date du 10 février 2026 à la directrice générale des services, a répondu, je cite : « lors de la séance de la commission technique permanente du 1<sup>er</sup> décembre dernier, j'avais proposé en réponse à votre question concernant la communication, des réponses sur les décisions, que le compte-rendu de la commission technique permanente soit annexé au procès-verbal de la séance du conseil municipal. Je confirme donc que cela sera le cas, et laisse donc le service juridique le soin de modifier en ce sens le procès-verbal qui sera soumis à l'approbation des conseillers municipaux lors de la séance. » Enfin, par mail du 16 février 2026, le secrétariat général a transmis une seconde version du procès-verbal comprenant l'ensemble des éléments demandés. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur Serne, vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, merci de ces précisions. Du coup, la version qu'on a eue... la dernière version qu'on a eue prenait en compte les modifications qui étaient demandées par Thomas Mettey, mais du coup, on sait... enfin... Est-ce qu'elles étaient déjà intégrées dans la première version qu'on avait ou seulement dans la deuxième ? Et du coup, comme on n'a pas eu les demandes de modifications, on sait pas ce qui a été modifié. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien sûr, je peux... je peux vous les lire. Vous souhaitez que je vous les lise ?  
Donc par mail en date du 4 février 2026, Monsieur Thomas Mettey avait émis une demande de corrections page 35. Dans mon intervention, remplacer cette délibération et la suivante, « entendre donner l'avis par cette délibération et la suivante », « en tant de donner l'avis ». Toujours dans cette intervention, remplacer « une loi de 2023 en effet conférée... » par « une loi de 2023 confère qu'en effet... ». Donc modification de forme. Page 45 dans mon intervention, remplacer « Bon, je ne vais pas décevoir Monsieur Serne puisque, effectivement, plusieurs subventions sont proposées, puisque effectivement, plusieurs subventions sont proposées dans cette même délibération, alors si nous sommes favorables... », par « Bon, je ne vais pas décevoir Monsieur Serne, effectivement, plusieurs subventions sont proposées dans cette même délibération » et si nous sommes favorables... » donc à nouveau de forme. Toujours dans cette intervention, remplacer « de tenir les propos suivants par accrochez-vous, Jésus nous dit » par « de tenir les propos suivants : accrochez-vous, Jésus nous dit » on notera le... on notera l'importance. Et toujours dans cette intervention, remplacer « prétendument laïque de ces associations » par « prétendument laïque de cette association », donc à nouveau une correction d'ordre syntaxique. Toujours dans cette intervention, remplacer « qui ne présente d'ailleurs pas le dossier de demande de financement de ces associations » par « qui ne présente d'ailleurs pas le dossier de demande de financement de cette association », syntaxe à nouveau. Toujours dans cette intervention, remplacer « puisque nous pouvons séparer » par « puisque nous ne pouvons séparer » euh... là un sens, une négation qui avait été omise. Page 46 dans ma première intervention, remplacer par « Oui, pardon, je dois te répondre. » par « Oui, pardon, je dois répondre. » Et page 46 dans ma seconde intervention, par toujours Thomas Mettey bien évidemment, remplacer « nous avons voté contre ces délibérations » par « nous avons voté contre cette délibération. » Voilà pour la lecture des modifications. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, juste pour remarquer que finalement, je suis pas le pire ! Et que je ne sais pas qui sera élu dans le prochain mandat, mais j'ai peut-être... il y a une suite là bien pour les procès-verbaux ! Parce que j'avoue que j'aurai pas osé. Merci. Et je... je m'abstiendrai sur le procès-verbal. Je n'ai pas eu le temps de tout relire. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je ferai gentiment remarquer que dans le cas de Thomas Mettey, c'est une fois tous les six ans, hein. Je mets au vote. Contre ? Abstentions ? Pierre Serne. Proposition adoptée. Je vous remercie. »

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 est approuvé.

## Propos liminaire du maire

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Un mot bref avant de commencer cette séance budgétaire, il s'agit du dernier conseil de notre mandat. Je veux simplement l'ouvrir par des remerciements. D'abord à vous, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité comme de l'opposition. Nous le savons, un mandat, ce n'est pas seulement des votes, c'est du temps, c'est des dossiers, c'est des réunions tard, c'est des permanences, c'est des tensions parfois, c'est des désaccords souvent, c'est des moments de grande réussite, c'est parfois aussi des moments d'échec et de difficulté. Et je sais que cela a demandé à beaucoup ici, beaucoup de temps, beaucoup d'engagement, beaucoup de travail, beaucoup de cœur, beaucoup de services aux Montreuilloises et aux Montreuillois, y compris dans des moments pas faciles à vivre. Et je pense à ceux qui au cours de ce mandat ont eu à vivre des moments difficiles. Donc je veux remercier l'ensemble des élus de notre assemblée. Je veux également remercier celles et ceux qui font fonctionner Montreuil au quotidien, les agentes et les agents municipaux dans tous les services, dans tous les équipements, sur le terrain comme dans les bureaux, dans une période où l'on exige toujours plus de nos services, tout en l'affaiblissant méthodiquement à l'échelle nationale, vous avez tenu, et vous avez tenu avec un sens de la continuité du service public, de l'accueil, de la sécurité, des procédures, de la présence, vous avez parfois absorbé des réformes difficiles, des urgences, des contraintes budgétaires et parfois des violences. Notamment verbales dans le rapport à un certain nombre d'usagers, et vous avez pourtant continué à faire votre travail avec sérieux. Montreuil vous doit beaucoup. Et je veux naturellement inclure à ces remerciements, à la fois les services de notre assemblée, le secrétariat général de notre assemblée et toutes celles et ceux qui la rende possible, la direction générale bien évidemment, auxquels j'adresse mes plus vifs remerciements, ainsi que mon cabinet, l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices et naturellement celles et ceux qui parmi les agents communaux, permettent à ce conseil de se tenir dans de très bonnes conditions. Je veux enfin remercier nos partenaires, les équipes de l'Éducation Nationale, les acteurs et actrices de la santé, l'hôpital public André Grégoire, les bailleurs, les structures de l'insertion, les associations d'aide alimentaire, les centres sociaux, les clubs sportifs, les artistes, les collectifs, les syndicats, les conseils de quartiers, les parents d'élèves et au sens large, tous les bénévoles de Montreuil. Toute cette chaîne de femmes et d'hommes qui, sans uniforme commun, fabrique pourtant la chose la plus précieuse, une Ville créative, inventive, résistante. La politique municipale, la vraie, c'est un assemblage de services, d'associations, d'habitantes et d'habitants, d'agents et d'élus, c'est une manière de faire, et si Montreuil, je crois, a cette singularité, c'est celle-ci, une culture de la coopération, une énergie collective, une capacité à inventer, à expérimenter, à tenir les solidarités, quand le reste vacille. Je veux enfin remercier les Montreuilloises et les Montreuillois de leur confiance, ceux qui nous soutiennent, ceux qui nous critiquent, ceux qui nous interpellent, parce que dans une Ville comme la nôtre, la politique fait partie intégrante de la culture et c'est une force, une exigence qui nous oblige, qui nous empêche parfois de dormir, mais qui prolonge parfois souvent nos réunions, mais qui est le rappel permanent que derrière chacune de nos délibérations, chacun de ces textes administratifs, il y a des vies, il y a des services publics, il y a de l'action au service de l'intérêt général. Nous arrivons donc à ce dernier conseil municipal ce soir, avec cette responsabilité intacte, décider ce soir, comme nous l'avons fait, je crois, tout au long du mandat, avec sérieux, avec méthode, avec une boussole inchangée, l'intérêt général, l'égalité réelle, la dignité de chacune et de chacun, et la conviction que la République n'est pas un mot, mais un travail de chaque instant. Encore merci à toutes et à tous. Et sans attendre, je passe la parole à Madame Younis. Je vous en prie. »

### Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Vous vous êtes fait élire, Monsieur le Maire, en 2020, en posant la question de renouvellement des pratiques démocratiques au cœur de votre programme. Instaurer dans la durée une démocratie active, disiez-vous. Six ans plus tard, force est de constater qu'on est loin du compte. Les exemples sont nombreux. Je pourrais citer le Conseil de la Vie Associative muselée ou les conseils de quartiers dont seulement quelques-uns survivent vaillamment. Vous nous annonciez la mise en place d'un processus de dialogue permanent entre les citoyens et la municipalité, vous parliez de la mise en place d'une fabrique citoyenne, pour permettre aux habitants de participer aux décisions et aux grands projets. Dans la réalité, au cours de ce mandat, les projets ont été bien souvent pensés en Chambre, à quelques-uns, et imposés aux habitants. Pour illustrer le propos, je prendrai un exemple récent, l'agrandissement de la maternelle Méliès dans le quartier de la Boissière pour faire une école de 24 places. On aurait pu penser que les riverains d'un tel projet d'envergure allaient être associés. Qu'il s'agisse des habitants de la cité Mozinor, mais aussi des habitants des pavillons avoisinants. Il n'en a rien été, tout juste ont-ils été informés. Aucune concertation, aucune prise en compte des usages, aucun accompagnement. Cette attitude est d'autant plus regrettable qu'à l'arrivée, beaucoup de sujets du quotidien tels que le plan de circulation, le stationnement, ont été laissés en suspens. L'expertise d'usage des habitants, s'ils avaient été associés en temps utile, aurait sans doute permis d'éviter de tels loupés. Je pourrais aussi citer le cas du renouvellement urbain au Clos Français, à La Noue, au Morillon, et le rendez-vous manqué de l'association des habitantes et des habitants. Il faut sans doute le rappeler, la concertation dans ce cadre est pourtant une obligation légale et en ce sens, les habitantes et les habitants de ces quartiers ont été privés de leurs droits. Non seulement vous n'avez pas associé les habitants dans la conception et la mise en œuvre des grands projets structurants qui les concernent, mais vous n'acceptez pas non plus de leur donner la parole lorsque les collectifs qui les représentent demandent d'intervenir pour témoigner des difficultés qu'ils rencontrent. En disant cela, je pense par exemple aux concitoyens de La Noue et du Clos Français, je pense aux résidents des foyers, notamment lorsqu'il s'agit des revendications en matière de cantine. Je pense aux riverains des sites pollués, comme Berthollet. Rappelez ici que le site Berthollet, c'est sans doute un scandale sanitaire et on ne peut que

regretter que dans ce dossier, vous ayez pris le parti de l'inaction, une inaction coupable tant ce secteur est d'ailleurs si peuplé. En 2020, vous vous êtes fait élire, Monsieur le Maire, en clamant que Montreuil serait une Ville qui protège les plus faibles. Vous faisiez de l'accompagnement de la dépendance une promesse de campagne. Vous trahissez cette promesse lorsqu'en 2025, vous supprimez le service de maintien à domicile qui accompagnait les personnes en situation de fragilité, pour faire une économie de 200 000 euros. Vous trahissez cette promesse lorsque vous détournez le regard des sollicitations des travailleurs du foyer Branly, lorsqu'ils demandent votre soutien pour maintenir leur cantine. Vous trahissez aussi cette promesse par vos comportements vis-à-vis d'un certain nombre d'agents municipaux. Je suis stupéfaite du nombre d'agents en souffrance dans cette Ville, certains ont fait le choix d'aller devant les tribunaux pour dénoncer les traitements qui leur sont infligés. Dans un certain nombre de cas dont j'ai eu à connaître, je constate l'acharnement dont vous faites preuve. On a le sentiment qu'il y a une vraie stratégie d'usure mise en place par la collectivité, pour écarter un certain nombre de personnes devenues indésirables. Vous avez le temps et l'argent, l'argent des Montreuilloises et des Montreuillois, devrais-je dire, et vous utilisez cette position de force pour les contraindre. Les situations de ces agents sont bien entendu diverses, mais je sais combien ces attitudes rendent les personnes concernées vulnérables. Il faut dire qu'on ne sort pas indemne d'un tel combat. Certaines, bien souvent d'ailleurs des femmes, se battent en payant des frais d'avocat parfois en s'endettant. C'est aussi cela votre bilan et celui du système que vous avez mis en place, avec le soutien complice de toutes les étiquettes de la gauche rassemblées. Je voudrais conclure mon propos en disant un dernier mot de ce qu'il est convenu d'appeler les affaires. Il est un temps pour tout et il est aussi un temps, je crois, pour la justice. Je suis intimement convaincue que le fonctionnement, notamment du fonds de dotation Montreuil solidaire, et les dérives claniques soulevées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de 2021, n'échapperont pas éternellement à la justice de notre pays. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur Serne. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci. Je partage... je veux dire que je partage l'entièreté des propos de ma collègue, Madame Yonis, et sur certains aspects, je reviendrai dans d'autres interventions, mais pour une fois, une fois n'est pas coutume, je vais donner un point assez personnel en fait à mon propos. Cette séance est non seulement pour moi la dernière du mandat, mais comme je ne me représente pas aux élections de mars, c'est aussi euh... le terme de vingt-cinq ans euh... de mandat local. Mais j'ai été élu dans l'opposition à Vincennes en 2001 et j'ai depuis été élu local. C'est la fin, c'est ma dernière séance, comme dirait l'autre, euh... Je voudrais commencer moi aussi par des remerciements. Je l'ai écrit tout à l'heure par mail en disant que c'était le dernier mail, je vais le dire crûment là, chiant, que recevraient les services de ma part dans la préparation des conseils municipaux. Je sais à quel point ces préparations, les questions, les requêtes sur les questions ont pu parfois agacer ou stresser un certain nombre d'agentes et d'agents. Mais c'est la seule manière qu'on a, élu d'opposition, de faire notre travail d'élus dans les délais hyper contraints qui sont les nôtres, avec un ordre du jour et des centaines, voire des milliers de pages, qui nous sont envoyés peu de temps avant. Je dois dire que... je vais aussi remercier en fait ma collègue Madame Yonis qui... enfin voilà, ça était très enrichissant et un vrai plaisir et un honneur de travailler avec toi, et je voulais le dire. En même temps j'ai vécu, je pense, le pire mandat euh... que j'ai eu à vivre. Et pourtant, j'ai été dans l'opposition pratiquement pendant tout mon temps d'élus local, mais ce degré en fait de comportement, d'agressivité, d'injures, de déni, de pratiques démocratiques, y compris de la part de gens qui, dès qu'on est dehors, viennent discuter, faire la bise, mais qui en séance ricanent, qui en séance refusent de nous donner ne serait-ce que le crédit euh... du fait qu'on a été élu, Madame Yonis et moi, par 3 351 citoyennes et citoyens de cette ville. J'ai vécu pendant cette mandature de me faire traiter de panzer, de fils de déporté euh... vous avez tout fait pour nous salir et nous démolir. Vous avez engagé trois saisies sur salaire indues, qui ont été ensuite annulées, à Madame Yonis et à moi-même euh... mais le mal était fait auprès de nos employeurs. J'ai vécu cinq procédures baillons de la part de cette municipalité euh... où j'ai fini par être blanchi et gagné, mais à chaque fois, avec du stress, des avocats, du temps, de l'argent. Ces comportements, ils sont insupportables, ils montrent un degré en fait de mépris euh... non seulement en fait des règles de la démocratie, du pluralisme, mais même des personnes. Vous avez poussé la mesquinerie, pour ne pas dire plus, jusqu'à me refuser que je puisse marier Madame Yonis, alors que c'est une pratique républicaine qui se pratique dans tous les conseils municipaux de France, et que d'ailleurs, vous avez accordée à Madame Mazé pour marier une de ses amies. Voilà ce qui est la réalité. Alors vous me direz, c'est anecdotique, mais en fait, ça en dit long sur votre façon de concevoir le rapport aux autres, le rapport au pluralisme, le rapport à la démocratie, le respect des règles. Le fait que vous présentiez le rapport d'orientation budgétaire à ce conseil municipal en dit long sur votre respect en fait de la démocratie et du cycle de la vie électorale et démocratique. Vous faites passer 29 millions d'euros de garantie d'emprunt dans le dernier conseil municipal à un mois des élections, vous avez fait voter au dernier conseil municipal les tarifs pour septembre 2026. Voilà ce que c'est en fait, ce n'est ni correct, ce n'est ni honnête, ce n'est ni républicain. Je voudrais juste terminer en m'adressant aux élus, qu'ils soient ici ou pas encore ici, et qui seront dans la future assemblée. Réfléchissez à la façon dont vous traitez l'opposition, parce qu'un jour vous le serez peut-être. Réfléchissez aussi à la façon dont on salit la démocratie, dont on salit les institutions, en laissant tout passer, en acceptant tout. Soyez vigilantes, soyez vigilants, parce que nous avons à faire quand même à une petite équipe clanique, dont j'avais dit qu'elle était avec des pratiques mafieuses, ce qui n'a pas été jugé diffamatoire le tribunal. Donc je terminerai là-dessus. Soyez vigilant et réfléchissez avant de traiter ceux que vous considérez peut-être comme des adversaires comme des moins que rien. La démocratie et le pluralisme finalement, c'est pas si dur que ça. Et croyez-moi, vous en sortirez grandis. Merci. »

Intervention de Monsieur Thomas METTEY– adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Oui, Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

Le groupe « Montreuil Insoumise » réitère une fois de plus ses remerciements les plus sincères à l'ensemble du personnel municipal engagé au service de notre Ville, notamment aux agentes et aux agents qui travaillent dans les services liés aux délégations confiées aux élus de notre groupe, ainsi qu'à toutes et tous ceux qui œuvrent au bon déroulement de nos instances. J'ai à titre personnel une reconnaissance plus particulière pour la direction de la Citoyenneté, pour Cécile Guingand, pour les antennes de quartiers et toutes les associations et acteurs locaux que j'ai eu le plaisir à rencontrer tout au long de ces six années. Ces remerciements adressés, je me dois désormais de dire un mot de ce qui se passe à l'échelle nationale, et quand bien même nous n'avons pas l'habitude d'utiliser cette tribune pour le faire. Vous le savez, un drame a eu lieu la semaine dernière à Lyon, qui a abouti à la mort tragique d'un jeune de vingt-trois ans. C'est une fois encore un mort de trop. Nous appelons bien évidemment à ce que la violence cesse, à ce que la justice puisse faire toute la lumière sur ce meurtre et qu'elle prenne les décisions qui s'imposent. Depuis ce drame que nous regrettons, je l'ai dit, la France Insoumise est traînée dans la boue par une partie, une bonne partie de l'échiquier politique, par une bonne partie des médias et par toutes sortes d'irresponsables qui rivalisent en accusations abjectes et en calomnies les plus ignobles. Après avoir été accusé tour à tour de soutenir je ne sais quel dictateur à travers le monde, d'avoir détourné je ne sais quel argent, lors de je ne sais quelle campagne, d'avoir soutenu le fanatisme islamiste, d'avoir cautionné les massacres du 7 octobre 2023, d'être antisémite, d'être électoraliste, d'être communautariste, d'appeler à la violence dans les manifestations et d'avoir, je cite : « quitté l'arc républicain », nous voilà désormais responsables de la mort de ce jeune homme. Incapable qu'elle est de nous affronter sur le terrain des idées, la meute politico-médiatique avoue être désormais, 24 heures sur 24, être invitée partout sur les chaînes d'infos en continu et débordant d'énergie pour déverser son fiel calomniateur sur les réseaux sociaux. Parmi cette meute se trouvent certains de nos amis et alliés politiques d'autrefois. Élus par les nôtres et encore très récemment, et désormais à la manœuvre pour nous salir, nous injurier, par la même offrir au fascisme et au suprématisme de toutes sortes, le marchepied dont ils rêvaient pour étendre un peu plus leur emprise. Mes chers collègues, nous ne réglerons pas dans cette assemblée les problèmes que j'évoque ici. Mais permettez-moi de vous dire, pour conclure mon propos, et ce qui sera sans doute ma dernière intervention à ce micro, que durant ces six années de mandat, nous nous sommes souvent sentis bien seuls face à cette meute qui s'acharne à nous repeindre ici en criminel, là en antisémite, parfois même en terroriste, désormais en complice d'un meurtre sordide. Je doute, ce soir encore, qu'une loi s'élèvera ici pour s'indigner du traitement qui nous est réservé et dont vous pourriez être demain les victimes prochaines. La nôtre, notre voix, toutefois restera fidèle à ses valeurs, et je veux donc dire le soutien indéfectible du groupe « Montreuil Insoumise » à nos députés, à tous les députés, à nos élus de toute la France, à nos amis et camarades, aux militantes et aux militants, qui subissent partout les intimidations, les injures et les menaces. C'est désormais quotidien. J'adresse notre soutien à nos collègues du siège de la France Insoumise obligés ce matin d'évacuer leurs bureaux, suite à une alerte à la bombe, à nos candidates et candidats aux prochaines élections qui, à Belfort comme d'autres villes, ont subi des dégradations de leur local de campagne. J'adresse enfin notre soutien total à Jean-Luc Mélenchon à qui nous devons tant, ce « nous » dépassant, je crois, largement les frontières du mouvement insoumis ici, et qui une fois encore doit affronter les pires injures, alors que la conflictualité qu'il défend n'a jamais été d'autre nature que celle des idées et du débat. Malgré ces temps bien sombres, je conclurai par un message à nos ennemis et à celles et ceux qui s'en rendaient complices par leur silence assourdissant. La résignation n'est toujours pas à notre ordre du jour. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Cher Thomas. Je n'ai pas d'autres demandes d'interventions, je donne donc la parole à Mireille Alphonse. »

## DÉLIBÉRATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

### **DEL20260218\_1 : Rapport 2025 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable**

Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Merci, Monsieur le Maire, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Chères collègues, Chers collègues, Chères Narvali, Chers Narvalo, public chéri, mon amour,

Dans la mesure où ce soir est le dernier conseil municipal auquel je siège dans cette ville, vous me pardonnerez peut-être ce clin d'œil, que seuls les plus anciens d'entre nous comprendront. Et j'ai préféré citer Desproges plutôt qu'Aznavor, parce que je retiendrai avant tout de Montreuil mes amis et mes amours. Ceci pour une raison forte. J'ai la chance d'avoir

tiré beaucoup de plaisir durant ces deux années passées à servir au mieux notre ville et ses habitants. Je souhaite ici remercier toutes les habitantes et tous les habitants, les services, les associations, vous tous mes chers collègues, avec lesquels j'ai eu l'honneur et le plaisir d'échanger au cours de toutes ces années. Toutes celles et tous ceux avec lesquels nous nous sommes retroussés les manches pour construire une ville qui, je le crois, est d'année en année plus agréable à vivre. Merci du fond du cœur à vous toutes et tous. Le rapport annuel de développement durable que nous vous proposons ce soir est un parfait résumé des avancées que nous avons accomplies tout au long de l'année 2025. Il peut sembler technique, mais il a une utilité très concrète, il permet de vérifier que nos engagements écologiques et sociaux ne restent pas des intentions, mais deviennent des politiques publiques suivies, évaluées et corrigées. Le focus de cette année porte sur les politiques éducatives. Ce choix n'est pas anodin. Le monde change à une vitesse effarante et hélas, il ne prend pas les directions heureuses et apaisantes que nous aimerions pour nos enfants. Être enfant, être jeune aujourd'hui, c'est apprendre très tôt à la télé ou sur les réseaux sociaux que les plus grands dirigeants de la planète s'octroient les territoires qui leur plaisent par la force, au mépris du droit international. C'est apprendre que les enfants peuvent mourir sous les bombes par dizaines de milliers, sans que les forces internationales ne parviennent à arrêter ces massacres. C'est apprendre que les plus hautes autorités de notre pays parlent à nouveau du devoir de mourir à la guerre, que la planète se réchauffe, se fâche, et que ce réchauffement engendre de plus en plus d'épisodes climatiques mortifères pour tout le vivant. C'est avoir vécu bébé, enfant ou adolescent des mois insensés où il fallait rester cloîtré à la maison, apprendre derrière un ordinateur uniquement, sans possibilité de pouvoir aller jouer dehors avec les copains. Pas étonnant dans ces conditions que la récente étude menée par la Mutualité Française, les Instituts Montaigne et Terram, indiquent en septembre 2025 que 25 % des jeunes interrogés souffrent de dépression. Les jeunes aujourd'hui sont angoissés par leur avenir. À Montreuil, nous ne pouvons évidemment pas apporter de solution à toutes les causes qui génèrent cette angoisse profonde. Mais nous apportons nos petites pierres dans toutes les politiques publiques qui sont concernées pour protéger nos enfants. Nous croyons en effet que face aux énormes défis que nos enfants et leurs enfants devront affronter, l'éducation, les soins bienveillants, l'ouverture au monde, et pourquoi ne pas le redire, l'amour, sont les moyens les plus puissants pour les aider en tant que citoyen et citoyenne conscients, à s'adapter et à agir. C'est ainsi que nous agissons dès l'accueil des tout petits dans les crèches et relais petite enfance, puis lors des temps périscolaires et extrascolaires et dans toutes les activités culturelles et sportives auprès des plus grands. Au sein de ce rapport développement durable, j'aimerais également attirer votre attention sur le sujet de l'alimentation. Dans nos écoles, plus de huit mille cinq cents repas et cinq mille goûters sont servis chaque jour. Avec le syndicat Table Commune, nous avons augmenté la part du bio, du local et du végétarien dans les assiettes de nos écoliers, nous travaillons à réduire le gaspillage et adapter les menus aux besoins nutritionnels de chaque âge. Grâce à notre adhésion à la Cop Bio d'Île-de-France, nous soutenons les filières de l'agriculture biologique. Mais notre politique alimentaire ne se limite pas aux cantines scolaires : soutien aux associations, développement des jardins partagés, dispositif d'accès à l'alimentation pour les publics les plus précaires, toutes ces actions répondent à cette réalité insupportable dans notre ville, comme dans tout le département, une part importante des habitants est exposée à la précarité alimentaire. L'enjeu n'est donc pas seulement environnemental, il est aussi social et démocratique. Dans cette optique, nous avons inauguré l'an dernier Montreuil Solidarité Alimentaire, une plateforme logistique dédiée à l'aide alimentaire, faite avec les acteurs de l'aide alimentaire de notre ville. Ce fonctionnement montre également la méthode que nous avons privilégiée, la coopération. Travailler avec les habitants, les associations, les commerçants et les producteurs, est la méthode nécessaire non seulement pour s'assurer de la pérennité des actions, mais aussi pour renforcer la démocratie locale. La transition écologique et sociale ne peut fonctionner que si elle est partagée par toutes et tous. À cette condition, elle assure l'efficacité dans la durée du service public. Certaines actions avancent vite, d'autres demandent encore des moyens ou des partenariats nouveaux. Ce sera, j'en suis certaine, l'œuvre des collègues qui me succéderont. En attendant, je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce rapport. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne, vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci. Chère Mireille, comme tu le sais, dans la chanson c'est : « mes amis, mes amours, mes emmerdes. » Alors tu m'excuseras, c'est une dernière, je m'étais dit, allez, un peu de charité, je ne vais pas traiter ce rapport, mais en fait, en le lisant, j'avoue que j'ai été un peu... je le fais un peu pour toi en fait dans le côté très bilan de mandat. En fait, le développement durable, comme on peut tout mettre dedans, du coup, il y a absolument de tout dans ce rapport euh... dans le désordre en plus, c'est très étonnant. La dernière partie sur l'économie circulaire et résiliente euh... il y a trois lignes sur le réemploi, sur les soutiens aux structures locales, il y a le fait qu'il y a un nouveau barnum euh... dans une structure et une frise euh... en préparation aux murs à pêches. Parce qu'en fait, ce rapport développement durable 2025 parle de choses qui ont été faites en 2022, en 2023, en 2024, parfois en 2025, qui seront éventuellement faites en 2026, ça parle de choses qui sont faites par la Ville, de choses qui sont faites par d'autres. Et donc en fait, on ne voit plus très bien en fait en quoi c'est un rapport développement durable. Et puis alors page 55-56, je pense qu'il y a un copier-coller malencontreux, parce que terminer par l'orientation scolaire dans la partie sur l'économie circulaire et résiliente, j'avoue que j'ai cherché et j'ai pas compris. Donc je ne sais pas. Voilà. Et puis juste euh... j'espère que la ligne 202, elle a pas quatre mille voyageurs par mois, mais par jour, parce que sans ça, on risque de la perdre. Plus sérieusement, en fait, puisque dans ce rapport développement durable parle aussi évidemment de l'action sociale et puis de l'accueil, de la façon dont on essaie d'aider les populations les plus précaires, et vu que vous n'avez pas voulu qu'il y ait du temps de parole sur le foyer Branly, puisqu'il y aura une délibération numéro 20, sur laquelle on aura majestueusement à une minute,

eh ben je vais parler du foyer Branly puis qu'on est dans une question développement durable. Et ce que vous apprêtez à faire en fait, terminé ce mandat en fait, en faisant voter l'acceptation par la Ville de la pire des politiques de l'État, de résiliencialisaiton des foyers où on supprime pratiquement tous les espaces collectifs, où on assume, où la Ville assume de ne pas vouloir de cantine collective dans ce foyer, où la Ville assume de vouloir une diversification des publics et le fait que progressivement on le mette, ce ne seront plus des migrants qui seront dans ces structures. Assumez le fait qu'on ne parle nulle part, pas une seule fois, des occupants qu'on appelle, vilain mot, surnuméraire, au moins à Bara, grâce au travail de desserrement qui avait été fait sous la mandature de Dominique Voynet, pour 410 résidents en titre, environ 520-530 ont été officiellement relogés. C'est-à-dire qu'on a pris en compte les personnes qui n'étaient pas des résidents en titre. Il n'y en a pas un seul du foyer Branly. Vous êtes en train de préparer la mise à la rue de dizaines de migrants les plus précaires, ceux qui sont hébergés. Sachant que dans les nouvelles règles en plus de la résidence sociale, on n'a même plus le droit d'accueillir quelqu'un dans sa chambre, vous êtes en train de préparer en fait, et vous allez nous dire peut-être si vous avez déjà l'adresse du squat que vous allez ouvrir, pour refaire un 138 rue Stalingrad où viendront dépérir ceux qui n'auront pas pu rejoindre la nouvelle résidence sociale du foyer Branly. La dernière occasion de peser sur cette affaire pour la Ville, c'est la garantie d'emprunt que vous avez, sur laquelle nous discuterons rapidement dans la délibération numéro 20. Vous auriez pu jouer là-dessus, vous auriez pu peser pour une politique plus de gauche par rapport au gestionnaire du foyer et par rapport à l'État, vous ne le faites pas, vous assumez totalement la politique... de mise en ordre et de mise au rang euh... des derniers migrants qui vivent dans ces foyers. C'est moche ce que vous faites, et terminer ce mandat comme ça en dit long finalement sur ce que vous avez fait de ce mandat et sur qui vous êtes. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Madame Yonis, vous avez la parole. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas avare en grandes déclarations sur la crise climatique, l'écologie, le développement durable. Lors du conseil municipal de juin 2019, à la fin de votre premier mandat, vous faisiez adopter par notre conseil municipal un vœu déclarant l'état d'urgence climatique pour l'humain, le vivant et l'environnement. Montreuil, disiez-vous, s'engage sans délai à intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques, elle s'engage à une étude d'impact climatique sur tous les projets. C'était 2019, nous sommes en 2026, et j'ai voulu lire le rapport sur la situation en matière de développement durable qui nous est présenté ce soir, à l'aune de ces engagements solennels pris en matière d'urgence climatique. S'agissant de l'adaptation au changement climatique de notre ville, je crois pouvoir dire sans grande difficulté que le compte n'y est pas. En matière scolaire par exemple, s'agissant des cours oasis et des cours végétalisées, en 2025, rien n'a été fait. Quand on élargit le spectre, on se rend compte qu'en 12 ans de mandat, malgré l'urgence affichée, à Montreuil, seules 9 cours d'écoles sur 52 sont végétalisées. Quand j'interroge sur la liste des bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique, on nous parle des remplacements de chaudière et de radiateur, et on nous cite 10 bâtiments qui ont eu des remplacements de fenêtres de Velux. Autant dire qu'on est loin de la prise en compte de l'urgence affichée et que le retard pris est considérable. Pour pointer l'écart entre les intentions affichées et la réalité, je ne donnerai qu'un exemple, c'est celui du conservatoire. Ce bâtiment emblématique de notre Ville a connu une rénovation d'envergure qui a duré quatre ans et coûté 11 millions d'euros. Sauf que la rénovation thermique du bâtiment n'a pas été effectuée. Inauguré en novembre 2024, le bâtiment a dû être fermé au public lors des pics de chaleur de juin 2025. Le rapport sur le développement durable dépasse la question du changement climatique et embrasse des domaines tels que l'alimentation, les politiques éducatives, la solidarité. Arrêtons-nous quelques instants sur la question de l'alimentation. La question des cantines solidaires est un vrai sujet dans notre ville, mon collègue, Pierre Serne, vient de le souligner très longuement. Parmi ces cantines, il y a celles des foyers porteuses d'une histoire singulière, intimement liée à l'histoire de notre ville. En effet, Montreuil compte de nombreux foyers de travailleurs migrants, la transformation progressive de ces foyers historiques en résidences sociales remet en cause l'organisation au sein de ces foyers et notamment, elle remet en cause les cantines qui structuraient jusqu'à présent le fonctionnement de ces foyers et de près de 10 000 personnes qui y vivent. Depuis 2023, le foyer Branly est engagé dans une lutte pour conserver sa cantine. Les résidents du foyer sont soutenus dans cette démarche par de nombreux autres habitantes et habitants du quartier, et d'autres habitants de Montreuil, parfois des gens qui y mangent, parfois d'autres qui sont engagés dans des réseaux d'acteurs importants, des partenaires donc engagés au niveau de la réflexion autour de la Sécurité sociale de l'alimentation. Je suis très surprise que la municipalité sollicitée à maintes reprises refuse de prendre en considération ce projet. D'ailleurs, alors que la question alimentaire tient une place majeure dans ce rapport, pas une seule fois il n'est fait référence aux cantines des foyers qui pourtant répondent à un enjeu d'intérêt général, en permettant à des populations précaires, à des travailleurs migrants âgés, d'accéder à un repas chaud à partir de 2,50 euros. Pourquoi traitez-vous avec autant de mépris une expérience d'auto-organisation alimentaire comme celle-là ? La question est légitime, car ces cantines bien sûr doivent évoluer, elles doivent sortir de l'informel, être mises aux normes à la fois sur le plan social et sanitaire, mais je dois dire que je ne comprends pas pourquoi vous les maintenez tant à l'écart. Vous mettez toute la lumière s'agissant de l'alimentation sur par exemple, l'expérimentation Vital'Im. C'est une expérimentation qui est effectivement intéressante d'assistance aux plus précaires, mais tout le monde ne pourra pas bénéficier de Vital'Im, et dans un territoire comme le nôtre où plus de 30 % de la population est en situation de grande fragilité, je crois que vous avez tort de disqualifier d'emblée ces formes d'auto-organisation que sont par exemple les cantines de foyers. Après l'alimentation, je voudrais dire un mot sur les politiques éducatives et la jeunesse, dont vous disiez toute l'importance tout à l'heure. La jeunesse montreuilloise est diverse. On ne parle dans ce rapport que de la jeunesse qui fait des études, celle qui passe le bac.

Malheureusement, dans de trop nombreux quartiers de notre ville, cette situation n'est pas celle de la jeunesse. Je voudrais aussi dire un mot donc, par exemple, de la jeunesse des Morillons, des Bel-Air Grands Pêcheurs qui, à 40 %, est déscolarisée. Ces jeunes n'apparaissent pas dans ce rapport et plus grave encore, ces jeunes-là sont les grands oubliés des politiques publiques mises en place par notre Ville. Vous parlez dans ce rapport de la lutte contre les discriminations raciales, on apprend même qu'un Campus de la Jeunesse a été consacré à ce thème. C'est une bonne chose, car lutter contre les discriminations raciales, c'est lutter contre une des causes de fracturation de notre société et de notre pacte républicain. Simplement, pour être efficace et crédible dans cette lutte, la municipalité doit aussi interroger ses propres pratiques en tant qu'employeur. En 2024, une étude a été lancée et la Ville devait publier un plan d'action pour répondre aux questions soulevées. En amont de ce conseil municipal, j'ai demandé à accéder aux conclusions de cette étude commandée par la Ville ainsi qu'au plan d'action correspondant. Je regrette de ne pas avoir eu de retour à ce sujet. Enfin, je ne peux pas conclure mon propos sur le rapport développement durable, sans dire un mot sur la question de la pollution de sols qui est une réalité à laquelle sont confrontés de nombreux foyers montreuillois, riverains de sites pollués. Je pense en disant cela aux riverains de la Snembien entendu, mais aussi à ceux du site EIF dans les Murs à Pêches ou encore aux riverains du site Berthollet rue Étienne Marcel. Je n'explique pas l'absence de ce thème dans un rapport comme celui du développement durable, alors qu'il s'agit là d'un enjeu de santé publique majeur. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et Monsieur Delaunay sera notre avant-dernier à vouloir intervenir. »

#### Intervention de Monsieur Romain DELAUNAY – conseiller municipal, délégué aux centres sociaux

« Merci beaucoup. Monsieur le Maire, mes Chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois, Nous commençons ce conseil municipal par cet exercice à la fois formel et essentiel, le débat sur les deux rapports concernant le développement durable ainsi que la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de notre collectivité. Ces moments sont toujours des moments importants, car ils nous permettent de dresser un bilan précis de ces enjeux et de souligner tout le travail accompli de manière transversale tout au long de l'année. En l'espèce, sur le rapport sur le développement durable, ce que nous pouvons constater, c'est la richesse des actions menées en 2025 qui reflètent clairement la volonté de notre majorité de relever les défis du changement climatique et d'adapter nos politiques publiques à ce contexte. Que ce soit en matière d'alimentation, avec l'amélioration continue de la qualité des repas de nos cantines, diversification des menus, ou encore dans la transformation de notre espace public, avec l'inauguration de la nouvelle place de la Croix de Chavaux, les premiers tronçons du Grand Chemin ou le renforcement des mobilités avec les 1 202 et le soutien à de nombreuses initiatives citoyennes. Ce rapport nous montre bien que nos priorités sont là, accompagner tous nos concitoyens quel que soit leur âge pour toute leur diversité au service de l'intérêt général. Et nous ne pouvons que vous en féliciter. Beaucoup de choses ont été déjà dites sur ce rapport par Mireille Alphonse, aussi je ne m'étendrai pas davantage sur son contenu. Monsieur le Maire, cette intervention est aussi l'occasion pour moi de m'exprimer une dernière fois devant ce conseil municipal, parce que j'ai fait le choix de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales. Je voudrais donc en profiter pour adresser quelques remerciements, après ces six années intenses et riches en enseignement. En mars 2020, dans un contexte que nous connaissons tous, j'ai eu l'immense honneur de concrétiser une nouvelle phase de mon engagement politique au parti socialiste, en devenant conseiller municipal de notre Ville au sein de cette majorité d'union large de gauche et écologiste. Participer activement à la chose publique, c'est une expérience formidable avec ses joies, et elles sont nombreuses, mais aussi ses défis. La délégation des centres sociaux que vous m'aviez confiée, Monsieur le Maire, a été passionnante à plus d'un titre, parce qu'elle touche à l'essence même du service public. Un accueil inconditionnel au cœur de nos quartiers, qui accompagne tous les habitants et leur offre tout ce que l'éducation populaire peut apporter tout en renforçant leur pouvoir d'agir. Je tiens à remercier chaleureusement les équipes des cinq centres sociaux municipaux associatifs de la Ville, leur directeur, Léa, Julien, Noah, Sophie et Philippe, ainsi que tous les agents, les bénévoles et les associations pour leur engagement au quotidien, leur disponibilité, leur travail qui fait la fierté de Montreuil bien au-delà de nos frontières. Merci aussi à la Direction de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et tout particulièrement Abdelkader, son directeur, ainsi que Xavier, Ludovic qui nous a malheureusement quitté, et Julie, pour les échanges constructifs que nous avons eus et pour leur action dans la gestion de ces équipements si particuliers, en lien avec Morgane, la directrice générale, adjointe du secteur. C'est avec une certaine fierté que j'ai vu au cours de ce mandat, le renouvellement de tous les projets sociaux des centres sociaux conçus pour et avec les habitants. Un grand merci aussi à l'équipe de l'antenne de quartier Bas-Montreuil République, Jeanne, Fernanda, Didier, Laëtitia, pour leur aide précieuse dans les missions d'élus de quartiers qui ne sont pas toujours les plus faciles. Le « à portée de baffes » n'a jamais aussi bien porté son nom, mais la satisfaction de résoudre les petits tracas du quotidien n'en est que plus grande. Je n'oublie pas non plus celles et ceux qui, dans l'ombre, sont indispensables au bon fonctionnement de notre collectivité. La direction générale, le cabinet du Maire, les collaborateurs de groupes, les assistants, un merci tout particulier à Magalie et tous les agents du service public montreuillois qui sont là, chaque jour, au service de la population. Le choix du service public n'est jamais un hasard. Merci enfin à l'ensemble de mes collègues, élus de la majorité comme de l'opposition, pour tous les échanges que nous avons pu avoir durant ce mandat. Cette majorité a été un beau collectif, pas forcément toujours d'accord sur tout, mais portant une vision et un projet commun pour notre cité. J'ai une pensée bien sûr à mes collègues qui comme moi quittent cette assemblée, notamment ceux du groupe socialiste, Michel, Céline, Tarik, Tania, et aussi une pensée particulière à Jean-Charles et à Stéphane qui nous ont malheureusement quittés au cours de ce mandat. Avant de conclure, je voudrais aussi finir par deux nouveaux remerciements particuliers. D'abord à Alexie Lorca, ma colocataire de bureau à l'Hôtel de Ville, surtout l'adjointe qui suivait ma délégation, elle m'a toujours laissé une entière liberté pour porter le sujet et a toujours été là pour soutenir mes

initiatives et mes décisions. Merci Alexie, ce fut très précieux. Monsieur le Maire, cher Patrice, merci à toi qui m'as proposé d'accompagner les centres sociaux et de créer cette délégation spécifique en début de mandat. Cette confiance m'a honoré, j'espère avoir été à la hauteur de tes attentes, et je te souhaite de continuer à porter cette belle union de la gauche qui a du sens dans cette ville que nous aimons tous. Enfin, merci à toutes les Montreuilloises et les Montreuillois avec qui j'ai eu la chance... que j'ai eu la chance de croiser pendant ce mandat. Ces échanges m'ont nourri et m'ont rappelé que l'action publique est le patrimoine de toutes et tous, et que le vivre ensemble et la justice sociale sont indispensables. En ces temps d'incertitude, il faut les préserver coûte que coûte. Pour ma part, je continuerai à m'engager autrement dans ce sens. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, cher Romain. Je passe à parole à Luc Di Gallo.

Intervention de Monsieur Luc DI GALLO - adjoint au maire délégué à la Ville Zéro Déchet

« Monsieur le Maire, Chers collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois,

« Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. » écrivait Aymé Césaire. Cette phrase nous oblige et nous rappelle que la dignité politique se mesure à notre capacité à répondre aux crises que nous avons nous-mêmes contribué à produire. Le rapport 2025 sur le développement durable montre que Montreuil choisit l'action plutôt que l'infantilisme. Adapter la ville au réchauffement avec de grands chemins, la transformation de la Croix de Chavaux, la plantation d'arbres, la désimperméabilisation des sols, réhabiliter les logements pour améliorer le confort thermique et développer des mobilités plus inclusives, faire du cimetière un refuge de biodiversité, engager une stratégie numérique et responsable. Ce rapport montre aussi que la transition ne peut pas être seulement technique, elle est éducative, sociale et démocratique. Alimentation durable dans les cantines, cours végétalisées, engagement des jeunes, lutte contre les discriminations, participation citoyenne. La transition est une politique transversale, pas un chapitre à part. Mais soyons lucides, les collectivités ne peuvent pas porter seules le poids de l'urgence climatique. Alors même que les territoires innovent, l'État donne parfois le sentiment de ralentir. Certaines orientations nationales, comme celle portée récemment dans le cadre des débats autour des propositions dites Duplomp, elles portent bien leur nom, interrogent notre capacité collective à tenir une trajectoire cohérente en matière écologique, notamment sur les questions agricoles et environnementales. Et au-delà de l'État, il faut nommer une réalité plus large. La crise que nous traversons n'est pas seulement climatique, elle est systémique. De plus en plus de chercheurs parlent d'ailleurs de Capitalocène, pour désigner un modèle économique fondé sur l'extraction illimitée des ressources et la maximisation du profit, dont l'industrie porte une responsabilité majeure. Sans régulation forte, sans transformation profonde des modes de production, l'action sociale aussi valorisée soit-elle, restera insuffisante. Cela ne nous exonère pas, au contraire, cela renforce notre responsabilité d'agir là où nous le pouvons, sur l'aménagement urbain, sur l'alimentation, sur la sobriété numérique, sur l'éducation, sur la solidarité. Soutenir cette délibération n'est pas prétendre que tout est réglé, c'est affirmer que la transition écologique et solidaire est un cap politique clair. Un cap exigeant qui suppose constance, cohérence, à tous les niveaux de décision, et courage, face aux intérêts qui freinent la transformation. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc nous prenons acte de la présentation de ce rapport. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

51 voix pour

DÉCIDE

Article unique : Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2025, annexé à la présente délibération.

**DEL20260218\_2 : Rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil pour l'année 2025**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons au rapport numéro 2 qui sera présenté par Madame Doucouré puis par Monsieur Bédreddine. »

Intervention de Madame Mama DOUCOURÉ – conseillère municipale, déléguée au droit des femmes

« Monsieur le Maire, Chers élus, Chères citoyennes, Chers citoyens, je vous salue. Je salue aussi les agentes et les agents de la Ville de Montreuil.

Je vous présente pour la cinquième et dernière fois, le rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Comme vous le savez, ce rapport est tout d'abord une obligation légale. La loi impose aux collectivités de rendre compte chaque année des actions qu'elle mène et des écarts qui persistent en matière d'égalité. Mais je vais le dire d'emblée, avec clarté. À Montreuil, nous ne considérons pas ce rapport comme une simple formalité

administrative. Nous en avons fait un fil des années un véritable outil d'action publique, un instrument de pilotage, un support de mobilisation collective et surtout un marqueur de notre engagement militant. Car l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas pour nous un sujet secondaire. Elle n'est pas une politique parmi d'autres. Elle est une exigence fondamentale. Un principe structurant de notre projet citoyen et sociétal et un levier majeur pour lutter contre l'ensemble des inégalités sociales. Et ce rapport en est aujourd'hui une illustration très concrète. Ce qui frappe à la lecture de ce document, c'est le chemin parcouru. À ses débuts, ce rapport reposait sur un nombre limité de contributions et sur une approche encore relativement sectorielle. Aujourd'hui, il est devenu un travail transversal, beaucoup plus riche, beaucoup plus précis et surtout, beaucoup plus partagé. Année après année, la participation des services municipaux s'élargit. De nouvelles directions s'impliquent, produisent des données, analysent leurs pratiques, interrogent leurs politiques publiques et formulent des pistes d'amélioration. Ce mouvement n'est pas anodin, il traduit une évolution profonde de notre administration que je salue. L'égalité femmes-hommes n'est plus perçue comme un sujet porté par un service spécialisé, mais comme une responsabilité collective qui concerne l'ensemble des politiques municipales. C'est une avancée politique majeure, parce que l'égalité réelle ne se construit pas uniquement à travers des déclarations de principe. Elle se construit par la gestion des Ressources Humaines, dans les politiques éducatives, dans l'action sociale, dans la prévention, dans la culture, dans l'urbanisme, dans l'accès aux droits, dans les services rendus au quotidien aux habitantes et aux habitants. Je regrette de ne pas avoir pu convaincre sur la nécessité de continuer le travail sur le budget sensible au genre. J'espère que le travail initié sur les odonymes par les services de l'urbanisme se prolongera. Je me réjouis aussi de la mutualisation des services pour travailler sur les femmes qui se trouvent à l'intersection de plusieurs minorités et aux pressions, qui sont les femmes migrantes ou les femmes porteuses de handicaps. Je remercie donc et salue les agentes et les agents des services correspondants. Je veux ici saluer très sincèrement le travail des agentes et des agents municipaux et en particulier celui des services des ressources humaines. Le rapport montre que notre collectivité poursuit un travail structuré pour réduire les inégalités professionnelles, suivi des écarts de rémunération, attention portée au parcours de carrière, promotion de la mixité des métiers, accès à la formation et aux postes d'encadrement. Les données présentées révèlent une situation qui, sur de nombreux indicateurs, s'inscrit dans des tendances comparables à celles observées au niveau national dans la fonction publique territoriale. On retrouve notamment des réalités similaires : une forte féminisation globale des effectifs, des écarts encore présents dans certains niveaux hiérarchiques, une concentration plus importante des femmes dans les filières sociales, administratives et éducatives. Et une progression progressive, mais là encore insuffisante, de la mixité dans certains métiers techniques. Ces constats ne doivent pas être perçus comme une fatalité, mais comme un point d'appui pour poursuivre cette action. Car le rapport montre aussi que notre collectivité agit concrètement : développement de formation à l'égalité, accompagnement des parcours professionnels, suivi des promotions, intégration de l'égalité dans la gestion des carrières et sensibilisation des encadrants. Ce travail de fond mené avec constance constitue alors un levier essentiel pour faire évoluer durablement les pratiques. Ce rapport devrait aussi comporter des données de comparaison entre les hommes et les femmes politiques. En effet, une élue est une femme comme les autres et n'échappe pas au système patriarcal, à Montreuil comme ailleurs. Elle a les mêmes écueils que les autres travailleuses, comme la garde d'enfants ou l'assistante d'une personne dépendante et, à Montreuil comme ailleurs, aucune indemnisation spécifique n'est prévue pour elle. La loi du 22 décembre 2025 sur le statut de l'élue a tout de même prévu des avancées. Les élues donc doivent montrer l'exemple aux autres femmes, donc élues, u-e-s, qui n'ont pas le privilège d'être au pouvoir, en se battant pour leur droit et donc par ricochet pour celle des autres. La sphère politique n'échappe pas au sexisme. Les femmes doivent se faire confiance et doivent constamment gagner la confiance pour être légitimes. Je ne donne pas de leçon, car je suis professeur, mais parce que je suis une femme et c'est mon but. Pour le partage du pouvoir entre les hommes et les femmes, et là encore en termes de proportion, Montreuil n'échappe pas à la règle nationale. D'après le Haut Conseil à l'égalité, les hommes représentent encore 84 % des maires, 87,1 % dans les communes de 1 000 habitants et plus, et 82,3 % dans les communes de moins de 1 000 habitants. 92,3 % les présidents d'intercommunalité, 71,5 % les premiers adjoints. De toutes communes confondues. Nous avons en effet, une délégation propre avec une mission spécifique, comme préconisé par le Haut Conseil à l'égalité. Mais contrairement à la charte que nous avons signée en 2011, l'élue n'est pas maire adjointe, mais conseillère municipale. Cela ne suffit pas d'être élue, il faut les conditions d'exercice du mandat. Le statut de l'élue de cette délégation pour une ville de plus 110 000 habitants, dont plus de 55 000 femmes, a une portée symbolique. Malgré tout, cette élue militante n'a pas à rougir du travail accompli. Elle a permis d'amorcer une véritable politique sur la précarité menstruelle et la prise en charge globale des règles. Montreuil a été la première collectivité d'Île-de-France à mettre en place des distributeurs de protections menstruelles saines et gratuites par le CCAS. Nous espérons que la successeuse continuera le travail de manière plus globale. Elle doit en effet poursuivre sur l'aspect sociétal, en permettant par exemple la mise en place du congé menstruel et l'aspect éducatif avec la formation des adultes : encadrants, éducateurs, éducatrices, animateurs, animatrices, sur ce sujet. En 2021, nous avons mis en place les premières Journées du patrimoine avec l'élue à la culture. En 2025, la conseillère municipale a apporté son expertise pour la rédaction du Livre blanc auprès de l'association des Maires d'Île-de-France. Elle l'a porté aussi auprès de l'Observatoire sur l'excision et auprès de l'association Règle élémentaire, avec laquelle nous avons travaillé sur la précarité menstruelle. Elle est sollicitée par les élues, des femmes victimes de violences, ou des associations pour des cas urgents et souvent des urgences vitales. On sait que la présence de l'élue peut par exemple changer la manière dont une plainte est prise, surtout en dehors des horaires du bureau, et pour sauver une vie. Je salue d'ailleurs au passage, l'assistante sociale du commissariat qui ne compte pas non plus ses heures. Est-ce encore une femme qui sait pas s'organiser ? Ou une trop consciente des enjeux de sa fonction ? L'élue participe aussi à de nombreuses instances municipales, départementales et nationales. Elle doit constamment travailler avec ses autres collègues en transversalité. Elle doit donc pouvoir être soutenue politiquement et psychologiquement, constamment. Pour mener à bien toutes ces missions, il faut du temps et donc une indemnité suffisante pour en dégager. Ce n'est pas une question d'organisation, comme je me suis entendue dire, par un homme d'ailleurs. J'ai pris plaisir et appris beaucoup de

choses lors de mon mandat. L'engagement de service au choix interne de la collectivité, il se traduit également dans l'action territoriale, notamment dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le rapport met en évidence la mobilisation très large des services municipaux dans ce domaine : accueil social, accompagnement des victimes, prévention auprès des jeunes, formation des professionnels, coordination avec les partenaires. Ce travail quotidien souvent discret est essentiel. Il constitue le socle concret sur lequel repose une politique d'égalité. La Ville doit faire en sorte que ces actrices, acteurs de la lutte, qui sont pour une très forte majorité des femmes avec des revenus peu élevés, le plus souvent, travaillent dans de bonnes conditions. Les agentes ont obtenu une supervision psychologique pour pouvoir recevoir les personnes dans les meilleures conditions. Mais ce rapport dit aussi quelque chose de tout aussi fondamental. L'égalité ne se construit pas uniquement depuis l'institution, elle se construit avec les habitantes et les habitants. Et sur ce point, notre territoire peut être fier. Montreuil se distingue par une vitalité citoyenne exceptionnelle : les associations, les collectifs, les militantes et les habitants, jouent un rôle moteur dans la promotion de l'égalité et dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le rapport met en lumière la richesse de ces initiatives. Des actions de sensibilisation menées dans les quartiers pour promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge. Des ateliers éducatifs organisés dans les écoles et les structures jeunesse pour déconstruire les stéréotypes de genre. Les dispositifs d'accompagnement et d'écoute portés par les associations spécialisées pour les femmes victimes de violences. Des mobilisations citoyennes lors des temps forts, notamment autour du 8 mars et du 25 novembre. Des événements culturels, des débats publics, contribuant à faire évoluer les mentalités. Ces initiatives sont essentielles, car elles offrent l'égalité dans la vie quotidienne et permettent de toucher des publics parfois éloignés des institutions. Ce rapport témoigne donc d'une dynamique réelle, une mobilisation croissante des services municipaux, un engagement fort des agentes et des agents et une vitalité remarquable des initiatives citoyennes. Je remercie surtout ma chargée de mission et toutes les femmes avec qui j'ai travaillé avec sororité et bienveillance. Mais je me rappelle aussi que le chemin reste long, les inégalités persistent, les violences demeurent une réalité. Les stéréotypes continuent d'influencer les parcours de vie. C'est pourquoi, nous devons poursuivre et amplifier notre action, renforcer l'implication de tous les services, soutenir les associations, accompagner les initiatives citoyennes et maintenir une ambition politique forte. Parce qu'au fond, ce rapport ne parle pas seulement de politiques publiques, il parle de justice, il parle de dignité, il parle du modèle de société que nous voulons construire. Une société où chacune et chacun peut vivre librement, en sécurité, avec les mêmes droits et les mêmes opportunités. C'est cette ambition qui a guidé notre action, c'est cette ambition que ce rapport illustre. Et c'est cette ambition que nous devons continuer à porter collectivement. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et je passe la parole à Monsieur Bélaïde Bedreddine. »

#### Intervention de Monsieur Bélaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chère Mama, Ton rapport était plein d'émotion et du sens dans cette salle. Moi je tenais à vous remercier aussi de votre travail pendant ces six dernières années. Moi aussi, globalement, je vais quitter le conseil municipal ou je ne serai plus candidat aux élections municipales la prochaine fois, je pense que je dormirai mieux, globalement. Donc voilà. J'ai l'honneur de vous présenter comme chaque année désormais, le rapport sur la situation entre les femmes et les hommes au sein de notre municipalité, et avec une attention particulière pour nos agentes. Comme vous le savez, notre collectivité compte environ 62 % d'agentes, principalement réparties, et ça c'est traditionnel, dans les secteurs tels que la petite enfance, l'enfance, la gestion ou la propreté des bâtiments, ou encore les filières administratives et sociales. À l'inverse, les hommes restent majoritaires dans les filières techniques. La police municipale ou d'autres métiers traditionnellement masculins. Difficile de bousculer les traditions, surtout quand ça reflète le niveau d'éducation, les diplômes que l'éducation nationale fait passer à nos jeunes. Et bien plus de mécaniciens que de mécaniciennes qui sont formés, et pleins d'autres métiers sont victimes de déséquilibre structurel, avec beaucoup plus d'hommes formés que de femmes qui limitent ensuite leur carrière. Sur le plan de nos responsabilités, nous avons engagé des actions fortes en matière de changements de grades, de promotions internes et de lutte contre la précarité. Nous avons féminisé notre dernier plan de titularisation permettant à 180 agents, une bonne partie des agents, d'accéder à (inaudible) professionnelle. Désormais, les titularisations se feront au fil de l'eau pour une gestion plus réactive. Nous proposons systématiquement aussi un CDI aux contractuelles de nationalité extracommunautaire remplissant les conditions légales, des agentes étaient embauchées dans notre collectivité en CDD, en raison du fait de ce mot « communautaire », et restaient des années et des années en CDD. Jusqu'à 16-17 ans, 20 ans, dans notre collectivité. Il était de mettre fin à cette précarité qui durait des dizaines d'années, qui va permettre aussi à ces agentes de pouvoir développer leur vie, faire un crédit, acheter une voiture ou acheter un appartement. Donc de pouvoir vivre sans avoir l'épée de Damoclès sur la tête. Pour les avancements de grades, nous avons pris des mesures d'âges, où toutes les personnes nées d'une même année avaient droit à un avancement de grade. Ce qui a permis de réduire les inégalités des grades qui étaient vraiment souvent encore entre les hommes et les femmes, aujourd'hui nous avons atteint l'égalité, et proportionnellement au nombre de femmes et d'hommes dans notre collectivité, avoir le même nombre de grades. Par contre pour les promotions, d'un point de vue statutaire, il faut qu'il y ait des concours qui permettent aux agents de la Ville de Montreuil d'être lauréats du concours, et se libèrent des places ensuite pour la promotion interne. Aujourd'hui, ces concours par le CDG sont organisés que tous les deux ans. Deux ans, ce sont les filières techniques qui sont présentées et deux ans après, ce sont les filières administratives et sociales. Ce qui fait qu'on a du mal à avoir la répartition des promotions, il faudrait regarder cela sur un plan pluriannuel, pour permettre de voir qu'il y ait bien autant de promotions d'hommes que de femmes dans notre collectivité, mais de façon pluriannuelle. Je dirai pas tout sur ce plan

d'égalité professionnelle, je ne reviendrai pas en détail sur l'ensemble des axes de travail, car le document que je tiens à saluer pour sa clarté, les exposés précisent avec précision qu'il me soit permis de remercier chaleureusement les services sur ce travail remarquable. Un petit mot pour illustrer notre ambition par trois exemples concrets. Informer les agentes et les agents de leur droit en matière de grossesse et de parentalité, pour garantir un accompagnement sans faille. Le deuxième point, réfléchir à un impact du temps partiel sur les salaires et la retraite, afin de limiter les inégalités qui en découlent. Troisième point, renforcer la vigilance contre l'usure professionnelle, notamment dans les métiers à prédominance féminine, et lutter activement contre la discrimination, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Ces engagements ont conduit à l'élaboration de 2024 d'un nouveau plan d'action qui a été appliqué pleinement en 2025. (inaudible) est décliné en actions précises assorties d'indication d'évaluation, pour en mesurer l'efficacité. Ce plan s'articule autour de six axes majeurs : renforcer la gouvernance dans une politique d'égalité professionnelle. Pour le deuxième point, créer des conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités. Trois, garantir l'égalité salariale et un déroulement de carrière équitable. Quatrième point, accompagner les situations de grossesse et de parentalité pour un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Le point cinq, lutter contre toutes les formes de discrimination. Le point six enfin, améliorer la prévention de l'usure professionnelle. En conclusion. Dans un monde idéal, nous n'aurions pas besoin de produire un tel rapport. L'arrêté nous rappelle que l'égalité se construit pas à pas par des actions déterminées. Comme le disait Simone Veil : « l'égalité ne se décrète pas. Elle se construit chaque pas en avant. Chaque mesure prise, chaque droit acquis, est le fruit d'une volonté partagée et d'un engagement sans faille. Car l'égalité n'est pas seulement une question de justice, c'est aussi une question de progrès pour toute la société. » C'est pourquoi, quelles que soient nos fonctions, nous devons rester mobilisés, l'égalité professionnelle n'est pas une option, mais une nécessité pour une administration moderne, inclusive et performante. Je vous remercie de m'avoir écouté avec patience. Et comme je le disais, c'est la dernière fois qu'on m'entend parler dans cette salle ! Je vous remercie sincèrement. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, cher Bélaïde. La parole est à Madame Catherine Serres. »

#### Intervention de Madame Catherine SERRES – conseillère municipale de la majorité – Groupe Montreuil Écologie et Solidarité

« Monsieur le Maire, mes Chers collègues, Chères Montreuilloises et Montreuillois.

Moi aussi, c'est mon dernier conseil municipal, puisque j'ai fait le choix de ne pas me représenter et je profite juste de cette intervention pour remercier vraiment tous mes collègues du conseil municipal et toutes les personnes de la Ville, avec lesquels j'ai pu échanger et travailler. Parce que j'ai beaucoup appris pendant ces six ans et ça était une expérience globalement très enrichissante, même si elle n'était pas parfaite, mais je veux rester sur un sentiment vraiment de gratitude envers vous tous, parce que j'ai vraiment beaucoup appris et je n'oublierai pas ces six années à vos côtés. Alors pour ce rapport, ce n'est pas un document technique de plus qui nous a été soumis, c'est un miroir qui nous dit où nous en sommes collectivement dans ce combat fondamental qui est l'égalité entre les femmes et les hommes. À Montreuil, nous avons fait le choix de ne pas considérer l'égalité comme un slogan, mais comme une politique publique structurée et transversale. Les données présentées montrent – comme l'a dit notre collègue Mama Doucouré –, des avancées concrètes. Une représentation globalement paritaire dans les instances, la poursuite du plan de titularisation qui sécurise les parcours professionnels, le déploiement d'un nouveau plan d'action 2024-2026 ambitieux organisé autour de la lutte contre les discriminations, des écarts de rémunération de carrière et contre les violences sexistes et sexuelles. Sur notre territoire, la mobilisation des services municipaux et des partenaires pour accompagner les femmes victimes de violences reste un pilier essentiel de notre action publique, et ayant fait partie durant ce mandat du conseil d'administration du CCAS, je peux témoigner de la préoccupation constante de cette instance de protéger les femmes victimes de violences. Mais rien de tout cela n'est anodin, donc cela traduit une volonté politique constante. Mais ce rapport nous rappelle aussi que l'égalité réelle ne se dégrève pas. Les inégalités professionnelles persistent, certains métiers demeurent fortement genrés, le temps partiel concerne encore très majoritairement les femmes, et partout en France les violences sexistes et sexuelles exigent des moyens et une mobilisation à la hauteur des enjeux durant ce mandat. Nous avons quand même vécu toutes les révélations Me Too, nous avons vécu le procès de l'affaire Gisèle Pélicot et nous sommes en pleine révélation dans l'affaire Epstein, qui prouvent que les femmes sont encore bien souvent victimes, un manque probablement aussi de politiques publiques conséquentes, d'éducation réelle à l'égalité des femmes et des hommes et qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. Alors oui, nous soutenons pleinement cette délibération, parce qu'affirmer l'égalité comme priorité, c'est défendre une certaine idée de la justice sociale et de la dignité humaine et ce combat, nous devons le poursuivre avec lucidité, détermination et constance. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Thomas Chesneaux. »

#### Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX – conseiller municipal, délégué aux politiques du partage et aux antennes 5G

« Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

Nous avons rappelé en propos liminaire, la situation nationale et internationale appelle à la plus grande vigilance et à une détermination sans faille contre les suprématismes qui partout progressent contre les dérives autoritaires qui s'installent, contre les fausses informations qui pullulent, contre les inversions de culpabilité qui deviennent la norme et de manière plus générale, contre les crises systémiques qui frappent non seulement notre pays, mais l'humanité tout entière. Parmi

toutes ces violences qui traversent nos sociétés, celles liées au sexisme et aux discriminations de toutes sortes sont plus que jamais d'actualité. La montée du virilisme et d'un masculinisme devenue désormais objet assumé de revendications pour une foule toujours plus nombreuse d'irresponsables, doit être combattue partout et tout le temps. À l'échelle nationale, Emmanuel Macron et ses amis avaient dit faire de l'égalité entre les femmes et les hommes leur priorité. Sur ce sujet comme sur d'autres, les progrès manquent et les reculs se multiplient. À l'échelle de notre Ville, des actions sont entreprises par la Ville pour lutter contre le sexisme et les inégalités et toutes les discriminations. Si nous saluons ce travail mené par notre collègue, Madame Doucouré, avec la détermination et le courage qui la caractérise, nous savons par ce rapport, mais aussi par de nombreux indicateurs et études sociologiques, qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous pensons par exemple aux ATSEM, très souvent des femmes, actuellement en grève. De plus, de nombreuses associations et plusieurs collectifs militants s'inscrivent aussi à Montreuil dans ces luttes, ô combien nécessaires. Si ce rapport ne peut pas forcément mettre en lumière l'ensemble de leurs engagements et actions, nous tenions ce soir à rendre hommage à leur mobilisation et à leur travail. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Anne-Marie Heugas. »

#### Intervention de Madame Anne-Marie HEUGAS – conseillère municipale de la majorité – Groupe EELV – MontreuilÉcologie

« Monsieur le Maire, Chères et Chers collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Chère Mama Doucouré, Merci beaucoup pour cette présentation, et je voudrai saluer et te remercier pour ton engagement sans faille sur ces questions et, notamment auprès de nos concitoyennes. Je remercie également les services pour la qualité de ce document qui est véritablement une mine d'informations. Donc cela a été dit, le rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes est une obligation depuis 2017. Mais c'est surtout un outil utile qui nous oblige à regarder la réalité en face concernant ces inégalités. La question est simple. Dans notre Ville, est-ce que les femmes et les hommes ont réellement les mêmes droits, les mêmes opportunités et la même tranquillité de vie ? Parce que l'égalité, ça ne se décrète pas, elle se construit, se mesure et se corrige, notamment quand il y a des écarts qui existent encore. Ce rapport montre que l'égalité traverse toute l'action municipale : ressources humaines, éducation, sport, culture, espaces publics, prévention. Ce n'est pas une politique à côté, c'est une manière de faire des politiques publiques. Je voudrais insister plus particulièrement sur les violences sexistes et sexuelles. Elles restent massives et elles imposent une réponse municipale claire : former, repérer, orienter, protéger. Je salue les formations qui ont été mises en place pour les élus, les cadres et les agents. Et je souligne l'importance de les étendre à celles et ceux qui sont en contact avec le public, comme nous le faisons d'ailleurs à Est Ensemble, avec nos agents des piscines. Mieux comprendre, c'est mieux repérer et donc mieux accompagner et réagir dans les meilleurs délais. Mais je voudrais insister, pour ma dernière intervention, sur mon sujet de prédilection qui est le sport. Les récents travaux de la commission d'enquête parlementaire, conduite par Sabrina Sebaihi et présidée par Béatrice Bellamy, ont rappelé l'ampleur des défaillances et le code de l'omerta dans le monde sportif. Alors même que le sport doit être un espace d'émancipation, d'éducation et de santé, de lien social, il est peut-être aussi pour certains et certaines un lieu de vulnérabilité : rapport d'autorité, dépendance, silence, et ces violences fragilisent souvent et surtout les plus vulnérables, en l'occurrence nos jeunes. Nos jeunes filles et nos jeunes hommes. Mais le sport peut aussi être un levier de prévention, à condition de mettre au cœur du dispositif un mot : la formation. Et c'est pourquoi je propose que nous allions encore plus loin. Beaucoup de choses ont été faites, mais je pense qu'il faut aller encore plus loin, conditionner certaines subventions avec au moins un responsable, un entraîneur ou un cadre associatif, soit formé à la prévention et au signalement des violences sexistes et sexuelles, avec une actualisation régulière. C'est ce qui a été mis en place par notre collègue à Lyon, la maire adjointe Julie Nublat-Faure, qui est très bien accepté, et elle permet aussi de pallier aux défaillances de certaines fédérations sportives qui n'ont pas encore pris complètement la mesure du problème. Donc l'objectif n'est pas de contrôler pour contrôler, c'est de garantir que partout où nous soutenons, il y a aussi la capacité d'agir correctement si une situation survient. Parce que là encore, ce sont souvent les plus vulnérables qui paient le prix du silence. Je note enfin qu'au niveau national, depuis novembre 2025, des dispositifs existent, et c'est une obligation, affichage et visibilité des cellules de signalement, et ce doit devenir des réflexes dans tous les équipements. Là aussi, notre responsabilité municipale est de faire vivre ces outils sur le terrain de manière lisible et systématique. Et j'ai toute ma confiance en la direction des sports et en mon collègue, Olivier Charles, pour se faire. Enfin, je voudrais remercier Mama pour tes remarques concernant le budget sensible aux genres, tu sais que c'est un peu mon obsession aussi, qui avait été mise en place en 2017 à titre expérimental au niveau de la direction des sports et la jeunesse et, malheureusement, qui n'a pas été poursuivie alors même que ça était un exemple, ça a inspiré les Villes de Lyon et Bordeaux sur ce sujet. Et également, sur la place des femmes en politique et le statut politique des femmes qui est une véritable question aujourd'hui qui se pose. Au fond, ce rapport traduit ce que signifie égalité réelle, un engagement contré, quotidien et transversal. À Montreuil, nous faisons le choix de considérer que l'égalité femmes-hommes n'est ni acte ni secondaire, c'est une condition de justice, de dignité, de sécurité pour toutes et tous et à la hauteur de notre ville, Montreuil. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Loline Bertin. »

#### Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Merci Mairie du Maire, Cher.es élus, Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois, Pour ce dernier conseil du mandat, nous débattons de notre dernier rapport de présentation de la situation comparée entre les hommes et les femmes. L'occasion de remercier notre collègue, Mama Doucouré, et l'ensemble des services mobilisés pour le travail qui a été réalisé et dont rend compte ce document. Depuis six ans, nous présentons chaque année au travers de ce rapport un état de cette situation en matière à la fois d'égalité interne à notre collectivité et à l'échelle territoriale. Depuis six ans, chaque année, nous avons partagé des constats, ceux d'inégalité qui persistent, que l'on verbalise davantage au fur et à mesure que les consciences s'éveillent, que l'on mesure et que l'on objective mieux également à l'image des violences sexistes et sexuelles, dont la prise en compte comptable par les institutions judiciaires s'accroît. Depuis six ans, nous avons présenté les actions qui ont été menées dans une logique fermement volontariste, transformatrice, féministe, et nous devons continuer de le faire. Continuer parce qu'au niveau national, les inégalités persistent. Nous sommes au mois de février et déjà ouf, 11 femmes ont été assassinées dans le cadre d'un féminicide depuis le début de l'année en France. À titre personnel, à chaque passage de ce rapport en conseil municipal, j'ai toujours une pensée très vive pour Assia, Montreuilloise assassinée et mutilée par son conjoint il y a trois ans, en février 2023, à quelques centaines de mètres d'ici. Le dernier baromètre du sexisme du Haut Conseil à l'égalité montre une polarisation accrue autour des enjeux d'égalité de genres. Si les violences les plus graves suscitent une réprobation massive, le sexisme ordinaire demeure largement banalisé. Or, le continuum des violences constitue, nous le savons aujourd'hui, le terreau des violences sexistes et sexuelles. Les moyens financiers nationaux consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes restent – cela a été dit par mes collègues – largement insuffisants au regard des besoins, alors même que la libération de la parole et l'amélioration du repérage entraînent une hausse des demandes. Continuer aussi, parce qu'au sein de la ville de Montreuil, si beaucoup de choses progressent, les femmes restent majoritaires et plus exposées aux conditions d'emploi moins favorables, telles que le temps partiel, l'usure professionnelle, des salaires moyens plus faibles. Je rejoins aussi une remarque de mes collègues s'agissant du statut de l'élue. J'ai moi-même été surprise de découvrir, lors de ma propre grossesse, que la notion de congés maternité dans le mandat d'élue n'existe tout simplement pas. Alors la Ville de Montreuil agit année après année, à travers l'approche qui nous a été présentée, une approche intégrée d'égalité dans toutes les politiques publiques et une approche spécifique portée sur la question des droits des femmes. Comme ce conseil est le dernier du mandat, c'est l'occasion de regarder dans le miroir, de se souvenir de toutes ces violences parmi l'infime partie qui a été portée à notre connaissance. Tous les adjoints ici présents qui ont été d'astreinte régulièrement au cours de ce mandat, gardent en souvenir vif des femmes, des enfants, qu'il a fallu mettre à l'abri en pleine nuit, alors qu'elles quittaient un foyer où elles avaient vécu des violences parfois pendant des années. C'est l'occasion d'être fier aussi – comme l'a dit Mama Doucouré – des actions qui ont été prises et menées et qui sont présentées dans le rapport de situation comparée. En matière de violences sexistes et sexuelles, je pense au travail qui a été conduit avec le commissariat de Montreuil, pour améliorer l'accueil des femmes victimes de violences, à travers une formation systématique de l'intégralité des effectifs de l'accueil, à travers le traitement des procédures judiciaires également. Je pense – cela a été cité – à l'incroyable travail de notre assistante sociale au commissariat de Montreuil, personnel de la Ville de Montreuil, avec 194 situations qu'elle a suivi en 2025. Je pense au logement passerelle et au relogement social des femmes victimes de violences. En 2025, six femmes victimes de violences et leurs 16 enfants ont été relogés. Six femmes, 16 enfants, cela change la donne, car le logement reste la clé de voûte d'un parcours de sortie des violences. Je pense au dispositif « Demandez Angela » qui a été mis en œuvre en 2025 avec 39 établissements partenaires, qui constituent aujourd'hui un réseau de lieux sûrs pour les victimes de harcèlement de rue. Ce maillage y doit encore être répandu pour mieux mailler le territoire et pour renforcer encore notre affirmation ferme que l'espace public appartient à toutes et que la honte doit changer de camp. Car la Ville de Montreuil a aussi agi en faveur de cette bataille culturelle là, pour l'égalité qui est un prérequis à l'éradication des violences sexistes et sexuelles. Afficher des campagnes de communication féministe dans l'espace public, pour affirmer haut et fort la lutte contre le patriarcat, à contre-courant des discours masculinistes qui font bloc dans certains médias et sur les réseaux sociaux. Faire des mobilisations du 8 mars et du 25 novembre des temps forts de la cause de la lutte, en impliquant les services, les associations, les partenaires. Fêter chaque année les semaines du matrimoine, pour donner à voir l'héritage et le talent des femmes d'hier et d'aujourd'hui. Donner le nom de grandes femmes à des équipements et à des espaces publics, pour les rendre visibles dans nos rues, dans nos mémoires, dans nos imaginaires, pour que toutes les petites Montreuilloises grandissent avec ces figures d'inspiration. Ces actions non exhaustives, et j'excuse toutes les mesures qui sont dans le rapport et que je n'ai pas notées par volonté de concision, traduisent un engagement constant. Faire de l'égalité un principe structurant d'action publique locale. Car si des avancées sont constatées, nous sommes lucides, la bataille est loin d'être gagnée, les violences persistent, les inégalités structurelles demeurent et le « backlash » réactionnaire traverse notre société. Mes collègues l'ont dit avant moi, l'égalité réelle n'est pas un slogan, ce n'est pas une politique sectorielle que l'on active ponctuellement, elle doit être structurelle, transversale, infusée dans chacune de nos décisions. Chaque délibération, chaque projet, chaque euro doit être interrogé à l'aune de son impact sur les femmes et sur les inégalités de genres. Le machisme ordinaire, les remarques sexistes, les blagues dévalorisantes, la sous-représentation dans les instances de décision, les inégalités salariales, les inégalités de carrières, ne sont pas un détail. Ils structurent encore trop souvent les relations de travail, la place des femmes dans notre société. Les banaliser, les accepter, c'est les cautionner. Les tolérer, c'est entretenir le terreau des violences les plus graves. Nous le refusons. Écouter les femmes, c'est prendre au sérieux leur expérience, leurs alertes, leurs expertises d'usage, c'est reconnaître que les violences ne sont pas des faits isolés, mais un système. Comprendre que l'espace public n'est pas vécu de la même manière quand on est une femme ou un homme. Notre responsabilité est de garantir la sécurité, la dignité, l'égalité des droits et des chances. Ça exige des moyens, de la formation, de la coordination, mais aussi du courage. Le courage de nommer les choses, le courage de remettre en cause les habitudes, le courage d'affirmer qu'il n'y a pas de résignation ou de compromis possible face aux inégalités. Nous choisissons d'être du côté de celles et ceux qui agissent pour transformer durablement ces

rapports sociaux, et de faire de l'égalité un cap politique non négociable. Le groupe « Montreuil Socialiste » prend donc acte du présent rapport et réaffirme cet engagement. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. L'assemblée prend acte de la présentation du rapport. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

51 voix pour

## DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Montreuil pour l'année 2025.

### **DEL20260218\_3 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2026**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Et sans attendre, je passe la parole à Philippe Lamarche pour le débat sur les Orientations Budgétaires 2026. »

### Intervention de Monsieur Philippe LAMARCHE – adjoint au maire, délégué aux finances

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Cher.estélespectateurs, Cher.es spectateurs,

Cette présentation du rapport d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte particulier. Il n'aura échappé à personne que le 15 du mois prochain se tiendra le premier tour des élections municipales. Nous avons décidé de construire une maquette technique du budget 2026, même si celle-ci sera votée par la nouvelle majorité municipale issue des urnes. Évacuons d'emblée la question de la légalité de notre décision, consultée, la préfecture a validé le respect de la loi de ce calendrier. Ce qui a dicté notre choix, c'est la continuité du service public, communal, mais aussi de permettre aux futurs élus de prendre leur fonction sereinement, de s'approprier les dossiers de leur délégation, de prendre leur marque, en ayant à leur disposition un outil technique déjà prêt. De plus, ce débat d'Orientations Budgétaires permettra très certainement aux groupes de notre assemblée de faire un bilan des grandes orientations de ce mandat, de donner à voir les réussites, mais aussi les limites et donc, de faire une transmission éclairée aux futurs élus. Nous devrions aborder lors de ce débat les futurs chantiers de notre Ville, que ce soit par exemple les ANRU ou encore les aménagements des abords des nouveaux moyens de transport, par exemple. Ça sera donc un temps d'expression, pour mettre en exergue les attentes, les points de vigilance, qu'attendent nos futurs collègues. À bien y regarder, ce ROB se tient quand il faut compte tenu une fois de plus des contraintes du calendrier électoral. Dans quel contexte avons-nous élaboré cette maquette budgétaire ? Avant cela, je voudrais rappeler la procédure que nous avons mise en place depuis maintenant une petite dizaine d'années. Chaque direction de secteur, en présence de son directeur ou directrice générale, adjoint et des élus concernés, font part des besoins, tant sur le plan pécuniaire qu'en ressources humaines, nécessaires à leur activité prévisionnelle pour l'année à venir. Ces éléments sont évidemment discutés à l'aune des moyens globaux disponibles, mais aussi en partant du réalisé de l'année précédente et des différentes variations de périmètre attendu pour l'année à venir. Ces temps de conférence budgétaire, bien que chronophages, nous permettent d'avoir une vue d'ensemble des besoins et d'adapter les budgets sectoriels à l'ensemble de nos moyens. Revenons maintenant au contexte plus général qui impacte peu ou prou nos moyens budgétaires. La France, comme l'Europe, traverse une période de ralentissement économique avec une croissance atone : +1 % en 2026 selon l'INSEE, un chômage reparti à la hausse : +7,8 % de la population active, et des inégalités sociales qui n'ont jamais été aussi criantes. Les collectivités territoriales, bien que non responsables de la dégradation des comptes publics de la nation, subissent de plein fouet les choix politiques nationaux : baisse des dotations, alourdissement des cotisations sociales ou encore transfert de charges non compensés. La loi de Finances 2026 vient d'être actée après le recours devenu hélas habituel de l'article 49-3, et le rejet de six motions de censure. Le texte ne satisfait personne, mais accentue les dérives des lois de Finances précédentes. Le grand gagnant de cette loi de Finances est le complexe militaro-industriel, le ministère de la Défense qui voit son budget augmenter de 6,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 13,3 %. Il faut ajouter à cela 371 millions d'euros pour la mission sécurité. Entendez par là, la police et la gendarmerie. Toutes les actions en direction des plus pauvres sont sacrifiées. Les budgets du sport, de la jeunesse et de la vie associative perdent 3 millions d'euros, soit 17,6 % de leur budget. Après avoir agité l'espace médiatique pendant des mois, la réforme fiscale permettant de faire payer à un juste niveau les grandes fortunes est jetée aux oubliettes. Au global, cette loi ne règle rien du déficit de l'État, il leur restera 5 % du PIB, du produit intérieur brut, concernant les collectivités territoriales, elle maintient grosso modo un statu quo qui augure mal des temps à venir. À souligner que si facialement, il n'y a pas de baisse des ressources, les divers fonds qui soutiennent nos investissements sont réduits à peau de chagrin. À titre d'exemple, le Fonds vert qui appuie nos investissements en matière de lutte contre le réchauffement climatique a vu en trois ans son budget divisé par trois, passant de 2,4 milliards d'euros à 837,5 millions d'euros. La lutte pour le climat est-elle encore une priorité de nos gouvernants ? Signalons enfin que l'État va siphonner 45 millions d'euros sur le fonds que les communes mettent à disposition pour le CNFPT, le centre de formation des agents territoriaux. Une fois de plus, l'État se comporte comme un voleur de grand chemin. Notre ville est attractive et génère donc des besoins croissants. Montreuil continue d'attirer de nouveaux habitants : 7,1 % en dix ans, avec des besoins

accrus en équipements publics, notamment scolaires. Nous avons ouvert quatre groupes scolaires depuis 2020 et un nouveau verra le jour en 2026 dans le haut Montreuil, l'école Méliès. Mais ces efforts doivent se poursuivre, car si nous notons une stabilisation démographique, celle-ci cache de fortes disparités entre les quartiers. Nos recettes sont dynamiques, mais leurs croissances s'infléchissent, nos recettes de fonctionnement progressent de plus de 2,3 % en 2025 portées par une fiscalité locale solide et des subventions en hausse. Cependant, en 2026, cette croissance devrait ralentir, seulement +1 %, en raison d'une actualisation limitée des valeurs locatives : +0,8 % et l'absence de mesure nationale favorable. L'État se désengage de plus en plus : Fonds vert, transfert de compétence, par exemple police municipale, puisque la police nationale se dégrade tant en effectifs qu'en actions sur le territoire. Nos dépenses sont maîtrisées, mais nous en sommes en lutte à des pressions structurelles. Nous avons contenu la hausse des dépenses de fonctionnement : +0,7 % en 2025, malgré l'inflation et l'augmentation des cotisations sociales comme celle de la CNRACL, la caisse de retraite des agents communaux, qui coûte à notre budget 1,2 million d'euros. En 2026, les dépenses devraient augmenter mécaniquement : +3,2 %, notamment du fait de la hausse des charges de personnel, le GVT, le glissement vieillesse technicité, et des participations obligatoires, notamment la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou encore ce que nous reversons à Est Ensemble au titre de la fiscalité. Malgré cela, nous devrions maintenir nos capacités d'investissement aux alentours de 40 millions d'euros, en réalisant une épargne nette de 6,2 millions d'euros. Concernant la dette de la Ville, notre encours de dette a diminué de 13,7 millions d'euros depuis 2015 et notre capacité de désendettement est passée de 17 à 7,3 années. Rappelons que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. Cependant, le risque de remontée des taux d'intérêt ainsi que les incertitudes liées au marché de l'immobilier, et plus généralement aux incertitudes économiques nationales, doivent nous obliger à être vigilants. En conclusion, je voudrais vous dire que, évidemment, cette présentation est fort rapide et non exhaustive, je vous renvoie à l'excellent rapport qui vous a été transmis et qui sera de même transmis au préfet et au président de l'EPCI Est Ensemble, et qu'il sera mis donc à disposition de la population sur le site Internet. Il est riche d'enseignements généraux, bien sûr, sur notre Ville, mais aussi sur l'état des finances dont je viens de vous parler rapidement. Je l'ai dit en introduction, la maquette budgétaire est essentiellement technique, permettant la continuité du service public, elle permettra à la nouvelle équipe, quel que soit le choix des Montreuillois, d'avoir un cadre pour travailler sereinement dans cette période d'installation qui est toujours source de stress, de questionnement, voire d'inquiétude. Pour les nouveaux arrivants comme pour les anciens qui prennent de nouvelles fonctions. Le budget primitif pour l'année 2026 sera donc voté en avril, les grandes questions d'orientation politique seront sûrement redébattues ou débattues à ce moment-là. Je voudrais remercier tous les agents communaux qui ont participé à l'élaboration de cette maquette budgétaire. Les remercier de leur travail et de leur investissement. La réussite du redressement des finances de la Ville est en grande partie due à ce travail acharné et à cet état d'esprit. Merci aux directeurs des services, pour le sérieux mis dans la présentation des besoins et des ressources lors des conférences budgétaires. Merci enfin à la directrice générale des services et aux directeurs et directrices généraux adjoints, qui ont servi l'intérêt des Montreuillois tout au long de ce mandat. Permettez-moi de saluer plus particulièrement Wilfried Delcourt, le directeur des finances, et Matthieu Lhommédé, le directeur des ressources humaines, qui ont tout au long de ce mandat expliqué patiemment, gentiment et avec beaucoup de pédagogie, les dures contraintes qui contingentent nos envies, nos rêves d'élus. Et enfin, un grand merci accompagné de mon profond respect à la grande ordonnatrice de cet énorme chantier, la directrice générale adjointe des ressources, Véronique Tartié-Lombard. Je voudrais assurer nos spectateurs ainsi que nos téléspectateurs, que le service communal est entre de bonnes mains. Et si vous en êtes d'accord, cher.es collègues, je vous propose de les applaudir tous autant qu'ils sont, pour le service rendu à la population de Montreuil. Merci de votre attention, Monsieur le Maire. »

Applaudissements

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, cher Philippe. Olivier Stern. »

#### Intervention de Monsieur Olivier STERN – adjoint au maire délégué à la relation usager, au numérique et en charge des mobilités, de la ville cyclable et du stationnement

« Merci Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Mesdames et Messieurs,

Sur le plan national, l'examen du projet de loi de finances pour 2026 a une nouvelle fois été marqué par l'instabilité politique, avant son adoption par 49-3. Merci d'ailleurs aux députés socialistes qui ont su dans ce contexte difficile, faire preuve de responsabilité à l'occasion de l'examen d'un très mauvais budget, et qui ont fait le choix de l'intérêt des Françaises et des Français en ne cessant jamais de mettre des propositions sur la table, en particulier sur le pouvoir d'achat et la justice fiscale. Cette situation nationale est préoccupante, car elle plonge les finances publiques locales, au même titre que les acteurs économiques de notre pays, dans une très grande incertitude. Régulièrement dans l'examen du budget, les finances des collectivités locales ont servi un discours idéologique présenté de manière caricaturale, alors même qu'elles présentent toujours un budget à l'équilibre et qu'elles ne sont en rien responsables de la dégradation des comptes publics de la nation, en particulier de l'accroissement historique de la dette de la nation. Rappelons-le, les communes investissent, elles réalisent d'ailleurs plus de 70 % de l'investissement public, et n'empruntent que pour bâtir, rénover, aménager. La contribution des communes à l'emploi et à l'économie de notre pays est considérable. Sur le plan international, l'année 2026 s'ouvre dans un monde marqué par le retour des tensions géopolitiques, l'instabilité des échanges commerciaux, la fragilité des chaînes d'approvisionnement et une transition écologique relayée au second plan. Les équilibres économiques restent précaires : croissance faible en France, chômage orienté à la hausse, finances publiques dégradées. Dans ce contexte incertain, ce rapport d'Orientations Budgétaires vient clore un mandat au cours duquel des

choix importants ont été faits. La Ville de Montreuil a aujourd'hui des indicateurs financiers au vert, et je m'associe aux remerciements de mon collègue à l'instant exprimés. Une épargne nette en forte progression : 10,1 millions d'euros, un niveau d'investissement également en progression, près de 38 millions d'euros réalisés en 2024 et en 2025, une dette en diminution avec une capacité de désendettement maîtrisée – vous l'avez rappelé cher collègue, Philippe – 7,3 ans. Là où l'indicateur nous enjoins à être endessous des 12 ans. Ces résultats ne doivent rien au hasard, ils sont le fruit d'une gestion sérieuse, d'un travail adapté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une bonne gestion des recettes et d'un recours mesuré à l'emprunt. Grâce à cette stratégie, la Ville dispose aujourd'hui de marges de manœuvre réelle pour faire face aux défis des années à venir. La responsabilité de la prochaine majorité sera de prolonger la bonne santé financière de notre Ville, et de maintenir ainsi sa capacité d'intervention au service des Montreuilloises et des Montreuillois. La prochaine majorité, issue des urnes en mars 2026, aura cette responsabilité de voter le budget pour l'année qui s'ouvre en avril et différents défis s'imposent à notre Ville, dont deux que je voudrais souligner ici. D'abord, le renouvellement urbain à La Noue et au Morillon qui vont nécessiter de mobiliser des sommes importantes en investissement. Les marges de manœuvre que nous avons préservées étaient indispensables pour être au rendez-vous du renouvellement urbain, pour lutter contre la fracture territoriale, améliorer l'habitat, offrir des équipements, des services publics de proximité et des espaces publics de qualité à l'épanouissement de chacune et chacun. Le second défi est celui du siècle, adapter notre ville au dérèglement climatique. Les canicules se multiplient, les épisodes de pluies intenses ou de sécheresses s'intensifient, les îlots de chaleur urbains fragilisent les plus vulnérables, l'adaptation ne peut pas être une politique d'un seul mandat. Elle doit s'inscrire dans le temps long, il nous faudra plusieurs décennies pour que nos politiques publiques aient un impact significatif. Végétaliser massivement, désimperméabiliser les sols, rénover énergétiquement les bâtiments publics et privés, transformer les mobilités, créer des îlots de fraîcheur, ces transformations sont indispensables pour préparer la ville à encaisser les chocs à venir. Or, dans le même temps, l'État se désengage. Le Fonds vert, les aides à la mobilité active ou à la rénovation énergétique deviennent intermittents, fragiles, parfois variables d'ajustement budgétaire. C'est une grave erreur stratégique. Chaque recul de l'État, ce sont des années perdues pour les Montreuilloises et les Montreuillois. Ce sont les plus exposés et les plus fragiles qui paient le prix fort, alors que l'urgence commande au contraire d'accélérer. Ce sont les plus précaires qui vivent dans des passoires thermiques, qui subissent une exposition aux pollutions, parmi de nombreux autres exemples de leur exposition aux enjeux du dérèglement climatique. Montreuil continue de croître et de se transformer. Plus de la moitié des habitants se sont installés depuis moins de dix ans. La ville compte désormais plus de 112 000 habitants. Cette dynamique démographique a créé des besoins nouveaux : équipements scolaires, 11 400 élèves sont accueillis chaque année à l'école maternelle et primaire. Restauration et activités périscolaires, ce sont 8 700 repas qui sont servis tous les jours à nos enfants. Services publics de proximité, politique culturelle, sportive, de solidarité ou de mobilité adaptée à une population diverse. Notre bonne santé financière parlait d'envisager ces besoins avec responsabilité. Elle offre à la future majorité la capacité de développer de nouvelles politiques publiques répondant aux attentes d'une population en mutation. Le budget 2026 sera le premier du nouveau mandat, les choix politiques appartiendront à la prochaine majorité, mais une chose est certaine. Pour conserver notre capacité d'action, il sera nécessaire de poursuivre le travail engagé en matière de gestion des finances publiques. Cela suppose d'interroger en permanence nos modes de gestion et le juste périmètre de notre service public. C'est ce travail d'exigence et de responsabilité qui doit permettre à la prochaine majorité de mettre en œuvre son projet pour notre ville et ses habitants. Et particulier, le temps court et le temps long. Le temps court, celui du prochain budget, les arbitrages immédiats, les attentes quotidiennes des habitants. Le temps long, celui des transformations de la justice sociale et environnementale, les grands projets de transport, l'aménagement de notre espace public. Celui qui écrit les prochaines pages de l'histoire d'une ville accueillante, solidaire, féministe, culturelle, émancipatrice. Une ville où on aime vivre, apprendre, travailler, se déplacer, se divertir, se soigner. En somme, grandir, vivre et vieillir. Nous transmettons à la prochaine équipe une ville plus solide financièrement, capable d'investir, moins endettée, dotée d'une épargne robuste. Une ville qui embrasse avec confiance son avenir, celle d'une ville dynamique et attractive, qui saura faire une belle place à celles et ceux qui y vivent, comme à celles et ceux qui nous rejoignent, d'où qu'ils viennent, que leur accent chante ou bien qu'ils pensent n'en avoir aucun. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Thomas Chesneaux vous avez la parole. »

#### Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX – conseiller municipal missionné aux politiques de partage et aux antennes 5G

« Monsieur le Maire, mes Cher.es collègues,

Cela a été dit et rappelé, les prochaines élections municipales auront lieu dans un peu plus de trois semaines. Or, la loi dit que les Villes doivent adopter leur budget primitif avant le 15 avril, et que le conseil municipal qui aura ce budget à son ordre du jour peut être précédé d'un autre conseil municipal dans lequel se tient le débat d'orientations budgétaires. Vous avez fait le choix que ce débat se tienne ce soir, à l'occasion du dernier CM de notre mandature. Pour nous, cela aurait dû être laissé à la future équipe municipale prochainement élue. En effet, c'est elle qui adoptera le budget primitif de la Ville pour 2026 et c'est donc elle qui devra, pour que cela fasse sens, débattre de ces orientations budgétaires pour la même période. Ainsi, dans un souci de cohérence, nous ne nous exprimerons pas ce soir sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année à venir, parce que notre mandat n'aura plus cours d'ici un mois et qu'aucun des élus de notre groupe n'a souhaité se représenter pour un second mandat. Nous tenons simplement à rappeler une lecture qui a été la nôtre ces dernières années, les rapports d'orientation budgétaire qui nous ont été présentés et qui tracent tous globalement la même trajectoire. Les finances de la Ville vont bien, et le budget de fonctionnement présente

« systématiquement un excédent très conséquent qui est rebasculé sur les investissements. Pour nous, ce transfert entre budget de fonctionnement et budget d'investissement est trop important, il crée un déséquilibre qui montre que les investissements sont devenus la grande priorité de la Ville, avec les conséquences que cela implique. Contraction des dépenses de fonctionnement, limitation de la masse salariale et donc des conditions de travail des agents, ou refus d'élargir le périmètre de certains services publics qui en auraient pourtant bien besoin. Ces éléments d'analyse globaux, mais qui visent la trajectoire choisie jusqu'à présent, restent valides aujourd'hui et nous donnent, selon nous, raison. La prochaine équipe municipale et à travers elle les Montreuilloises et les Montreuillois appelés aux urnes le mois prochain, devront décider des suites à y donner. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Monsieur Serne, s'il vous plaît. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, merci. Je l'ai dit en début de séance, je le redis euh... quelle que soit la légalité effectivement, personne n'avait prévu qu'il pourrait y avoir dans l'idée, quelle que soit l'équipe municipale qui soit, l'idée de scinder entre deux mandats l'exercice budgétaire qui veut que l'on commence par un débat d'orientations budgétaires et qu'ensuite, on vote le budget. Faire faire ça en deux temps par deux assemblées délibérantes différentes, et par des élus différents, c'est complètement contraire à l'esprit de la loi, c'est aberrant, c'est très peu démocratique et, c'est pour cette raison que personnellement, je ne voterai pas le rapport d'orientations budgétaires. Je ne serai pas élu dans la prochaine mandature, je ne me vois pas la légitimité de me prononcer sur des orientations budgétaires, par rapport à un budget pour lequel je ne serai plus là pour voter. Dans ces conditions, et puisque c'est quasiment la seule euh... le seul moment où on a du temps de parole dans ce conseil municipal, je vais quand même dire quelques mots euh... D'abord, pour remercier effectivement les services sur la qualité du document, même s'il y a pas le PPI, mais ce sont pas eux qui ont décidé euh... mais le document est franchement facile à lire euh... et franchement assez pédagogique, je trouve, dans sa présentation. Alors il y a toujours, dans toute la première partie, la présentation un peu du contexte général, des trucs un peu bizarres qui font alterner des passages manifestement écrits par un cabinet-conseil, pas forcément très de gauche et en tout cas, assez contre la dépense publique et plutôt libéral et puis, tout cela est entrelardé quand même de euh... prises de position, où on reconnaît un peu plus la patte, on peut imaginer, de la majorité municipale sur un certain nombre de choses. Du coup, ça donne des choses parfois un peu étonnantes dans l'enchaînement, mais au final, on s'y retrouve. Bon ! Comme chaque année, on s'essuie les pieds sur Dominique Voynet, hein, ça aurait été étonnant que vous terminiez pas le mandat en redisant encore une fois faussement, que vous avez récupéré une Ville euh... exsangue et que vous avez tout remis d'aplomb euh... le cabinet Claude Fer a expliqué clairement, et je le redirai encore une fois, que vous avez pris les commandes de cette Ville en 2014 et que c'est vous qui avez creusé monumentalement les dépenses en 2014. Sachant qu'en 2014, vous avez fait le budget, enfin, vous avez fait un débat d'orientations budgétaires et le vote du budget, et que c'est vraiment 2014 qui a plongé. Mis à part le fait en plus, que le périmètre était en train d'évoluer et que c'est le début euh... 2012-2013-2014, c'est le début non seulement des rythmes scolaires, enfin du périscolaire, mais en plus, des baisses drastiques euh... de la dotation globale de fonctionnement. En tout cas, voilà euh... vous l'avez encore fait, il n'y a pas de pitié, il n'y a pas de prescription pour la mandature Voynet manifestement pour vous. Ce qu'on constate à la lecture des chiffres que vous donnez, c'est qu'effectivement, sur le mandat qui s'achève, la fiscalité locale, malgré la disparition de la taxe d'habitation, a augmenté de plus de 30 % et les tarifs municipaux, les tarifs des services ont explosé euh... y compris si on se réfère non pas à 2020, mais à 2021. Parce que 2020 effectivement est une année un peu particulière, mais même par rapport à 2021, il y a une explosion, sachant que vous avez déjà décidé d'augmenter les tarifs encore cette année en septembre et que donc euh... c'est un peu double peine. En général, on joue soit sur le levier fiscal, soit sur le levier du prix des services municipaux, vous, vous faites la totale. Et effectivement, vous vous targuez à la fin d'avoir relativement rempli les caisses. Dans ces conditions, et c'est là-dessus que je voudrais insister, pourquoi continuer à euh... finalement, avoir une politique vis-à-vis des agents aussi euh... frileuse et aussi... enfin voilà, une politique de rigueur où aucune évolution du régime indemnitaire, aucune évolution en gros de grand-chose et, alors que vous avez quand même récupéré un certain nombre de marges, c'était peut-être l'occasion de permettre certaines évolutions. En parlant de personnel municipal et des agents et des agents, je voudrais insister à ce stade sur le fait que par contre, vous êtes prêt à dépenser beaucoup d'argent pour euh... les traîner en justice euh... faire traîner pendant des années et des années des contentieux, même quand vous perdez euh... et le nombre d'agentes et d'agents en souffrance, en grande difficulté ou carrément, vraiment en grande souffrance est énorme. Il y a des cas emblématiques, il y a eu des tentatives de suicide, y compris à l'intérieur des locaux municipaux, je n'insisterai pas plus que ça, mais quand on regarde quand même les noms de famille euh... des personnes qui, depuis des années, se font placardiser, maltraiter, harceler, traîner en justice, ça interroge quand même sur ce qui peut éventuellement en plus y avoir derrière de pratiques discriminatoires euh... Et j'avoue que quand c'est une fois, deux fois, trois fois, quand c'est 10 fois ou 15 fois, ça finit par être très perturbant. Je vais citer un cas, qui est devenu maintenant public et connu, celui de Monsieur Leghmizi Salim, agent de la Ville depuis plus de 35 ans, qui a gravi les échelons dans cette Ville, qui est directeur du théâtre Berthelot, qui a été saqué, placardisé, et qui depuis des années est en justice, a gagné au tribunal administratif, a gagné dans la Cour administrative d'appel, a gagné deux fois en cassation contre la Ville au Conseil d'État, cela fait maintenant un an et quelques que la Ville a été condamnée à verser 50 euros d'astreinte par jour, tant qu'il n'est pas réintégré, et la Ville continue à payer. Alors, elle a arrêté de payer, mais elle s'est pris un rappel à l'ordre par la procureure générale de la Cour des comptes et a fini par s'exécuter. On en est à plusieurs dizaines de milliers d'euros sur ce seul cas en frais d'astreinte, en frais de justice euh... mais elle continue à payer plutôt que de respecter les décisions de justice. Parce qu'il faut écraser euh... Vous ne vous contentez pas de salir les gens, de les maltraiter, il faut



occupant des fonctions d'ATSEM sont en réalité sur des grades d'agent technique. En clair, plus de 36 % des personnes exerçant le métier d'ATSEM n'ont pas le statut ni les protections qui vont avec ce statut. J'ai vu passer ce matin la manifestation des ATSEM, demandant l'ouverture d'un dialogue avec la municipalité et interpellant les habitantes et les habitants sur leur condition de travail, pointant les sous-effectifs, expliquant que bien souvent à trois elles font le travail prévu pour cinq, et demandant la reconnaissance de la pénibilité de leur métier et la création d'un pôle de soutien dédié. De la même manière, on pourrait s'intéresser à ce qui se passe au niveau de la police municipale où là aussi, la dégradation des conditions de travail semble être très problématique. Ils sont actuellement 13 agents au tableau des effectifs, il n'y a ni poste de directeur ni poste de chef de service inscrit au budget. Ce qui est assez étonnant. Se demander comment est géré ce service, au vu de ce qui apparaît au tableau des effectifs, est une question tout à fait légitime. En commission, lorsque j'ai soulevé ce point, il m'a été répondu qu'un responsable de service était bien présent à la police municipale, mais qu'il n'avait ni le grade de directeur ni celui de chef de service. Je crois qu'il n'y a pas qu'en matière donc de marchés que la Ville de Montreuil innove et c'est malheureux. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. La parole est à Luc Di Gallo. »

#### Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, adjoint au maire, délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

« Oui. Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Chères Montreuilloises, Chers Montreuillois,

Le débat d'orientations budgétaires, c'est ce moment rare où le temps d'une soirée nous parlons collectivement de l'avenir entier de notre Ville, c'est un exercice de projection qui s'écrit pour l'année à venir, mais dont l'écho résonnera bien au-delà. En guise d'introduction, j'aimerais vous citer une personne qui a eu un rôle crucial dans ma vie. Vous savez, ces rencontres qui forgent un destin, comme ce soir, à notre échelle, nous forgerons une parcelle du destin de Montreuil. Philippe l'avait bien deviné, je vais vous parler de l'astrophysicien Hubert Reeves que j'ai rencontré à mes dix ans. Dans un livre coécrit avec d'autres grands scientifiques, intitulé « La plus belle histoire du monde », il disait : « Depuis le big bang il y a 13,8 milliards d'années, la matière a gravi les échelons de la pyramide de la complexité. Seule une fraction infime des éléments qui ont atteint un palier réussit à rejoindre le palier suivant. Seule une minuscule partie des protons du début de l'histoire ont formé des atomes lourds. Seul un petit nombre des molécules simples s'est agencé en molécules complexes et seule une infime partie de celles-ci participera aux structures de la vie. » Il disait plus loin, dans un passage qui donne le vertige : « Si l'on ramène les 4,5 milliards d'années de notre planète en une seule journée, en supposant que celle-ci soit apparue à minuit, nos ancêtres ne surgissaient que dans les cinq minutes avant 24 heures. Ils voient alors leur cerveau doubler de volume dans la toute dernière minute. La révolution industrielle n'a commencé que depuis 1/100<sup>ème</sup> de seconde. » Alors, pourquoi j'ai convoqué les étoiles dans cette assemblée ? Pour me replacer à notre petite échelle, minuscule, d'être humain dans un cosmos gigantesque, dans son âge comme dans sa distance. Nous habitons en effet une petite ville bleue perdue dans l'espace, d'une fragilité absolue, improbable et précieuse. Nous sommes le fruit de coïncidences innombrables, rendues seulement possibles parce que l'univers est immense, offrant une infinité de mondes différents, dont au moins un a vu la vie apparaître. Et nous, êtres humains, organisés en société, séparés par des frontières artificielles, séparés par des différences imaginaires qu'aucun biologiste n'est capable d'expliquer, nous ne mesurons pas assez cette chance formidable. Depuis cette fameuse dernière minute avant minuit où notre cerveau a doublé de taille, nous avons acquis la capacité de transformer le monde, voire de le détruire. En quelque sorte, nous avons la capacité de peser sur le destin de cet univers qui nous a donné cette chance incroyable d'exister. Alors oui, notre responsabilité est immense. Chacun et chaque choix est lourd de conséquences. L'écologie, la justice sociale, ne sont pas là seulement pour dénoncer ce qui ne va pas, comme par exemple, lorsque nous condamnons l'indécence d'un monde où 10 % des plus fortunés détiennent 75 % du patrimoine mondial à eux seuls. Pas seulement pour dire que le climat se dérègle à une vitesse vertigineuse, je rappelle qu'en un siècle et demi, nous avons émis 2 700 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>, quand la terre avait mis des millions d'années à les stocker. 2 700 milliards. Nous sommes ici pour agir, et agir cela veut dire changer les vies concrètement dans le quotidien, dans notre ville. Le débat d'orientations budgétaires que nous abordons ce soir, c'est ce moment précieux où l'économie rencontre la politique, c'est le vrai moment politique de la construction du budget municipal, c'est ici que nous fixons le cap, ce que nous choisissons de soutenir, ce que nous décidons de renforcer, là où nous mettons l'argent public pour transformer nos actions en actes. Et ensuite, grâce au travail rigoureux de l'administration, que nous avons remerciée d'ailleurs tout à l'heure, ces orientations prendront corps dans les semaines à venir. Elles deviendront des chiffres, des arbitrages, des lignes budgétaires précises et équilibrées. Jusqu'à informer concrètement notre plan d'action pour l'année qui vient. Dans ce rapport, nous affirmons avoir eu une gestion saine, avec une dette maîtrisée, une capacité de désendettement amenée à 7,3 années. Non pas pour le plaisir des chiffres, mais pour donner les moyens de nos actions sociales, des ambitions sociales. Alors que nous avons un contexte d'incertitudes fortes, des finances publiques bousculées, des attaques répétées contre les collectivités, et pourtant nous affirmons une véritable stabilité. Les communes tiennent. Elles tiennent le service public de proximité, elles tiennent l'investissement public, elles tiennent le lien social quand tout vacille. Nous plaçons ce soir pour une plus grande justice fiscale face à l'insupportable creusement des inégalités. Nous prévoyons des investissements pour accueillir notre jeunesse, notamment avec la livraison du groupe scolaire Méliès. Nous faisons de la transition écologique une urgence locale, pour que notre territoire s'adapte plutôt que de subir. Et parce que nous n'oublions personne, nous sanctuarisons notre soutien aux artisans de la solidarité, tel le Secours Populaire, pour protéger les plus fragiles d'entre nous. Notre ambition est claire, faire de Montreuil ce phare de dignité, cette ville espoir, que nous appelons de tous nos vœux. Ce soir, le débat d'orientations budgétaires 2026 est singulier. Effectivement, il est singulier, car, ça a été dit, nous orientons aujourd'hui un

budget qu'une future majorité, celle que les électeurs auront désignée grâce à notre chère démocratie, votera demain. Alors, pourquoi décider ces orientations qu'un programme électoral est susceptible de changer ? Quel est donc notre rôle ce soir ? Quel sens donner à nos échanges ce soir ? Alors, tout d'abord, nous pouvons être sereins, la future majorité aura toute latitude pour ajuster ces orientations, et si besoin, les faire évoluer ensuite au fil de l'année par quelques décisions modificatives. Et aussi parce qu'en année électorale, une municipalité s'abstient généralement d'engager de grands projets structurants. Mais quand je demande quel est donc notre rôle ce soir, quel sens donner à nos échanges ce soir, ce moment singulier soulève en réalité une question plus large, plus profonde, essentielle et existentielle. Je crois justement que c'est là que se loge notre responsabilité politique. Car une ville, ce n'est pas seulement une alternance, c'est une continuité humaine, un fil collectif, un héritage commun. Et quand on repense à notre histoire d'humain, apparu par hasard dans cet univers vieux de 13,8 milliards d'années, nous réalisons qu'une seule chose devrait nous guider ici. Ici à Montreuil, tous ensemble, nous avons une mission, transmettre un monde. Un monde que nous n'héritons pas de nos ancêtres, mais que nous empruntons à nos enfants, nous avons une mission, transmettre le meilleur pour Montreuil, pour ses habitantes et ses habitants, et plus largement, pour le vivant dans toute son entièreté. Notre responsabilité est immense, non seulement au regard de l'enjeu démocratique qui nous attend en ce 15 mars 2026, mais surtout au regard du contexte national. L'extrême droite progresse, les digues tombent, l'international fasciste se déploie partout et parfois, c'est comme si nous entendions de nouveau le bruit des bottes. Alors oui, Montreuil, c'est notre belle ville que nous chérissons, pleine d'énergie, pleine de diversité. Faisons d'elle un refuge, faisons d'elle un phare dans l'obscurité, qui montre qu'une autre voie est possible. La voie de la solidarité, la voie de la dignité, de l'égalité réelle, de l'écologie populaire, celle qui protège au lieu d'exclure, celle qui répare au lieu de diviser. Il me semble que les orientations que nous donnons ce soir sont les bonnes, l'essentiel y est, nous avons fondé des bases solides ancrées dans nos valeurs. Et je finirai donc, comme c'est la tradition, par une dernière citation. Celle-ci dit : « Nous ne laisserons pas le l'oligarchie financière exploiter comme en Allemagne le mécontentement des foules gênées ou ruinées par elle. Camarades, sous couleur de révolution nationale, on nous prépare un nouveau Moyen Âge. Nous, nous n'avons pas à conserver le monde présent, nous avons à le transformer, à délivrer l'État de la tutelle du grand capital en liaison intime avec les travailleurs. » Et ça, c'est un extrait du texte fondateur du comité d'action antifasciste et de vigilance du 5 mars 1934, signé par Alain et Paul Langevin et Paul Rivet. Oui, nous en sommes donc capables et c'est précisément pour cela que ce débat compte, par ce que nous voulons défendre, ce que nous voulons transmettre et ce que nous refusons de laisser s'effondrer. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Luc. La parole est à Yann Leroy. »

#### Intervention de Monsieur Yann LEROY – conseiller municipal missionné à l'énergie et à la lutte pour le climat.

« Merci. Je m'inscris d'ailleurs dans la continuité de mon collègue Luc. Je pense qu'en cet instant, il y a matière à rallumer les étoiles. Je voulais remercier justement la direction des ressources humaines, la direction des finances, évidemment Véronique et Philippe, je pense, un peu comme l'a dit Luc, que finalement, au cours de ces années et dans ces différents débats budgétaires, vous avez été ceux qui ont fait que ce programme est réel, puisqu'il a eu le budget pour le soutenir. Et il a pu effectivement changer la réalité de nos citoyennes et de nos citoyens. Et ça, ça vaut, je pense, tous les remerciements politiques qu'on peut vous faire, vous avez laissé une trace dans cette Ville, et je pense que vous continuerez de toute façon à œuvrer avec les valeurs qui sont les vôtres, et avec les gens que vous avez aussi formés. Il sera de notre responsabilité de continuer à mener cette barque euh... à l'avenir, et à la responsabilité de la prochaine majorité, dans une tempête nationale politique qui vire parfois au K.O., comment ne pas prendre en compte euh... les différentes errances politiques des différents gouvernements, et nous en avons vu beaucoup, sur le destin de la France. Par exemple, l'État se déclare en état d'urgence budgétaire, alors que lui-même consacre ses ressources à compenser des impôts qu'il a décidé de ne plus percevoir. Son premier poste de dépenses aujourd'hui, ce sont les remboursements, les dégrèvements, qui attendront 145 milliards d'euros en 2026. À cela, il faut ajouter 2 211 milliards d'euros d'argent public par an distribués sans contrôle et sans contrepartie aux plus grandes entreprises françaises, celles-là mêmes qui licencient et délocalisent la même année. La dette des collectivités, qui est une dette d'investissement dans le service public, a baissé elle de près de 1 %, alors que celle de l'État a été quasiment multipliée par trois sur la même période. Il y a sans doute peu à attendre du débat budgétaire national, l'État une fois de plus se désengage. Le Fonds vert est réduit, à peine 800 millions d'euros, les compensations fiscales promises sont rognées, l'avenir incertain avec un gouvernement instable et illégitime, et une extrême droite prête à s'attaquer au cœur de la démocratie locale que sont les communes. Et face à cela, Montreuil est une Ville qui résiste. En 2025, nos recettes de fonctionnement progressent de 2,3 %, tandis que nous maîtrisons les dépenses de 0,7 %, et ce malgré l'inflation, la hausse des cotisations sociales – comme Philippe l'a rappelé –, principalement dues au report des politiques de l'État en matière de retraite et des salaires de la Fonction publique. En 2026, les charges augmenteront mécaniquement sous l'effet des dépenses de personnel et des contributions, une fois encore obligatoires, envers l'État et envers les territoires. Pourtant, nous préservons un haut niveau en investissement grâce à une épargne nette de 6,2 millions d'euros, et cette gestion nous permet de dégager 28,2 millions d'euros d'épargne brute en 2025, d'honorer nos remboursements de dette et d'investir 38 millions d'euros pour répondre aux besoins quotidiens et de long terme des habitants. Nous avons soutenu l'essor démographique de la ville avec un haut niveau d'équipements scolaires, quatre groupes scolaires ont ouvert depuis 2020, un nouveau verra le jour en 2026 dans le haut Montreuil. Toutefois, les besoins restent importants et inégaux selon les quartiers, ils nécessiteront de nouveaux investissements, notamment en matière de réhabilitation. Notre encours de dette a diminué de 13,7 millions d'euros depuis 2015 et notre capacité de désendettement est passée de 17 à 7,3 ans. Il faut noter le caractère inédit de notre désendettement, dans un contexte où la plupart des collectivités peinent à assurer leurs équilibres, notamment

politique. L'avenir budgétaire et politique du pays reste incertain, il faudra nous montrer prudents, et nous soutenons logiquement une politique qui privilégiera l'autofinancement et des subventions pour limiter le recours à l'emprunt. Montreuil, c'est aussi une Ville qui est à l'offensive. Nous avons dégagé près de 38 millions d'euros pour la solidarité, l'égalité, la cohésion sociale, des valeurs plus que jamais nécessaires face au défi actuel. Réchauffement climatique, montée des inégalités, pauvreté, chômage, et le recul de la démocratie. Notre vie collective, nos projets locaux, sont l'antithèse d'une époque de violence et de fracture. Notre Ville démontre année après année, sa capacité à concilier la rigueur budgétaire imposée et une ambition de justice sociale toujours renouvelée. Je pense à nos engagements sur la rénovation des écoles avec de lourds investissements, la renaissance de la Croix de Chavaux, cœur historique de la ville, le déménagement de la maison populaire dans le haut Montreuil qui est bientôt engagé, l'engagement à planifier et le renouvellement du patrimoine sportif et bien d'autres. Je pense aussi aux associations montreuilloises qui maintiennent la cohésion de nos quartiers, participent à la lutte contre la précarité, accompagnent les jeunes, animent nos rues. Ces associations qui sont sous pression des coupes budgétaires nationales et que nous continuons malgré tout à soutenir localement. Je pense au premier désert médical de France, la Seine-Saint-Denis, où les inégalités d'accès aux soins explosent, auxquels nous répondons par des centres de santé municipaux, une mutuelle communale, un parcours de santé pour les jeunes et pour les anciens. Mon collègue l'a dit, ce qui caractérise ce budget, c'est la responsabilité, la solidarité, l'ambition, c'est celle d'investir dans l'avenir, de garantir la dignité et l'égalité des droits par le développement de notre service public local. Face aux recettes qui s'amenuisent et une dépense qui augmente, nous faisons le choix de la justice sociale et écologique face à ceux qui veulent diviser, opposer ou trouver des boucs émissaires. Ce budget doit permettre de poursuivre des investissements structurants, et ce malgré les contraintes, en continuant à moderniser nos infrastructures, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, logement, la transition énergétique et écologique, et une attention toute particulière au sport ou encore à la culture, qui voient se dérouler une attaque inédite de ces budgets dans tout le pays. La Ville devra poursuivre sa politique d'amélioration du quotidien : propreté, voirie, éclairage, espaces verts, services de proximité, toutes ces petites choses qui renforcent le bien-être, la sécurité et le lien social. Ces dépenses concrètes améliorent durablement l'attractivité et la cohésion de nos territoires. En faisant cela, nous ne construisons pas que des bâtiments ou des routes, nous défendons l'accès aux droits essentiels des Montreuilloises et des Montreuillois et l'égalité. La prochaine majorité devra assurer cet avenir en optimisant nos dépenses et en diversifiant nos recettes, et se préparer à affronter les incertitudes à venir et les prochains coûts contre notre ville populaire. Les coûts d'une idéologie dominante basée sur le profit des plus riches, individualisée et alimentée par l'extrême droite. Notre municipalité a démontré que dans les pires situations, il y a toujours la possibilité de faire le choix de l'intérêt général. Les beaux discours s'évaporent devant la brutalité des actes, quand l'extrême droite a récemment montré son vrai visage en faisant adopter un amendement au budget 2026, pour supprimer près de 5 milliards d'euros de ressources pour les collectivités. La mise sous tutelle des collectivités a pour objectif d'affaiblir les contre-pouvoirs et d'étouffer la démocratie locale. Les communes sont autant de sentinelles de l'intérêt général du peuple au cas où l'État faillirait, une fois de plus, par le retour du pouvoir à une échelle plus locale quand l'État ne répond plus aux attentes de la nation. Les Villes peuvent constituer une réponse face aux impasses du capitalisme, alimentant un nouvel élan national. C'est aussi une manière de réaffirmer que la politique ne se limite pas aux grandes lois ou aux échéances nationales. Les villes, notre ville, notre peuple, peut incarner une autre manière de faire société à partir du réel, à partir du quotidien. Et c'est pour nous en assurer que le groupe « Montreuil Rassemblé » votera ce dernier rapport sur les orientations budgétaires de notre majorité. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nathalie Lana sera notre dernière intervenante. »

#### Intervention de Madame Nathalie LANA – adjointe déléguée à la vie associative

« Merci. Monsieur le Maire, Cher-es – collègues, Montreuilloises, Montreuillois, Nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires de l'exercice 2026, il permet de poser les données clés sur lesquelles la prochaine municipalité pourra décider du budget 2026. Pour ce dernier conseil de cette municipalité, je tiens au nom de mon groupe à remercier une fois de plus la direction des finances, notre collègue Philippe Lamarche pour notre travail sur ce ROB, mais également sur l'ensemble du travail en commun qui a été mené pendant ce mandat. Construire un budget d'une municipalité comme la nôtre demande à la fois de la rigueur et de la pédagogie. Le dialogue entre les différentes sensibilités de gauche qui ont travaillé ensemble pendant ces six ans, a pu être mené autour d'axes communs sur la justice sociale et l'écologie. Il a fallu trouver des équilibres pour que nos politiques publiques donc de fonctionnement, nos choix en investissement, puissent se mettre en œuvre. Le résultat de ce travail, c'est un budget qui trouve aussi son équilibre sans avoir à lâcher sur le niveau d'investissement. Nous ne leurrions pas. Notre Ville n'est pas un État autonome et nous n'échapperons pas à la réalité des choix économiques et politiques faits au niveau gouvernemental. Or, après un budget Bayrou délétaire, le budget Lecornu 2027, que ce soit sur les recettes comme sur les dépenses publiques, a surtout consisté à alléger la fiscalité pour les plus riches et les plus grandes entreprises, en limitant ou en supprimant certaines taxes qui étaient prévues initialement. Concernant les collectivités locales, le Premier ministre a annoncé l'ouverture d'un nouveau chantier de décentralisation. Depuis trop longtemps, les transferts de compétences successifs ont servi de prétexte au désengagement financier de l'État. Si par le passé des municipalités ont accepté le transfert de ces compétences sans garantie suffisante, la réalité des crises successives impose aujourd'hui un constat sans appel. Nous sommes au bout d'un système. Cette stratégie a transformé les collectivités en variable d'ajustement budgétaire, où les charges sont transférées sans compensation financière pérenne. Le gouvernement et le patronat nous manipulent. Les chiffres sur les finances publiques nous font croire que la dette publique serait entre autres de la responsabilité des

collectivités. Le creusement du déficit et de la dette depuis le début du quinquennat Macron en 2017, s'explique principalement par les baisses massives d'impôt accordées aux entreprises et aux ménages les plus riches. Ces réductions de prélèvement censé relancer la croissance et relancer les recettes fiscales n'ont pas produit les effets escomptés. Elles ont surtout servi à augmenter les profits et les dividendes sans améliorer l'emploi. C'est pourquoi, afin de porter une politique budgétaire locale, ambitieuse, sociale et écologique, il serait juste aujourd'hui de refuser tout axe de décentralisation, sans qu'un cadre national soit maintenu pour garantir l'égalité de traitement de toutes et tous, sans que le budget pour créer des emplois publics nécessaires de la population qui évolue en nombre, comme en matière de besoins, soit maintenu. Ce budget 2026, imposé à coups de 49-3 et avec une belle absence d'accords et de stratégie commune à gauche, va avoir pour conséquence la baisse du budget des collectivités locales et des associations. Sans compter la contribution demandée aux collectivités locales pour la réduction du déficit public. Actuellement, le problème du déficit n'est pas dans son montant, mais bien de savoir ceux qui financent. Si les déficits s'expliquent par les crédits d'impôt inutiles et par les cadeaux fiscaux aux plus riches, alors, le déficit peut poser des problèmes puisqu'il ne traite pas les conditions de ce remboursement et n'apporte rien à la collectivité. En revanche, si l'État appliquait une politique d'investissement massive dans l'éducation, cela se traduirait par une montée en qualification de la population et cela pourrait même entraîner une baisse de chômage. De plus, une augmentation des salaires et donc, à la fois des dépenses en moins pour les finances publiques, mais également des recettes publiques supplémentaires. Voilà ce qu'un gouvernement en effet aurait pu porter. Il faut aussi redire que ce budget national est un renoncement total des politiques pour l'environnement. Cela se traduit par la taxe sur le Fonds vert pour les collectivités. Il ne faut pas comprendre autrement la situation dramatique actuelle des inondations dans les départements de l'Ouest et du Sud-Ouest. La réponse du gouvernement à cette catastrophe majeure est limpide, elle est nulle. Pour le coup, le désengagement vis-à-vis des collectivités est total. Et on voit nos villes et nos villages se débattre seuls, les habitants abandonnés, les cultures et les entreprises détruites, cela semble un peu hors de propos, mais je pense que cette absence de réaction extrêmement choquante est bien au cœur des politiques économiques du Président Macron et de ses gouvernements successifs. Parmi les domaines qui souffrent aussi de ces politiques, il faut aussi rappeler la situation du monde associatif. Au niveau national, alors qu'elles ont déjà perdu 2,2 milliards d'euros en 2024, les associations risquent de perdre 1 milliard d'euros supplémentaire en 2026. Entre 2015 et 2020, la part des subventions d'un budget associatif avait déjà baissé de 41 %. L'action publique s'appuie sur des associations, l'intérêt de l'État d'ailleurs est moins pour leur utilité sociale que pour leur rôle économique de mobilisation de ressources privées. Notamment le bénévolat, le volontariat et le service civique. Vous le savez, Montreuil est une ville aux citoyennes et citoyens particulièrement engagés, ce sont 3 000 associations tout confondu qui œuvrent sur notre territoire. 170 nouvelles se créent chaque année. Les associations ne sont pas seulement utiles, elles sont essentielles. Elles constituent une part majeure de la démocratie et de la vitalité de notre ville. Pour notre budget, pour ce ROB, si les orientations pour 2026 restent dans la continuité technique du budget 2025, rappelons ici que celui-ci a permis de dégager 38 millions d'euros pour l'investissement et ce, en maintenant nos dépenses de fonctionnement sans augmenter le poids de la fiscalité locale et avec un recours faible à l'emprunt. Le rapport précise que la prospective de recettes est difficile, dans un contexte de choix budgétaires gouvernementaux toujours plus incertain. Il faut noter toutefois que ces hypothèses nous ont permis de maintenir nos budgets de fonctionnement qui n'ont pas été contractés, même s'ils n'ont pas assez augmenté au regard des besoins, d'augmenter nos capacités d'investissement, de contrôler notre endettement. En 2025, ce budget a permis de maintenir notre soutien aux associations, la mise en valeur et protection patrimoniale des Murs à pêches, à nos services de santé, de culture, de répondre à nos obligations en termes de construction scolaire, d'engager le renouvellement urbain de l'Agglo et au Morillon, etc. Je voudrais terminer en insistant tout particulièrement sur l'accompagnement de la rénovation de ce quartier du Morillon, parmi le plus enclavé de notre ville. Le projet construit depuis 2020 va entrer en œuvre. Outre les travaux sur les habitations qui sont déjà lancés par Est Ensemble Habitat, les travaux des aménagements des espaces publics vont commencer à partir de 2026 et 2027. À ses habitantes et habitants si attachés à leur quartier, il faudra que la prochaine majorité soit à la hauteur de leurs attentes. Pour que la population qui y vit, plutôt vieillissante, c'est une réalité démographique incontestable, y trouve des équipements publics agrandis, des logements rénovés, des espaces publics qui soient embellis, d'où accessibles à ces populations fragilisées dans leur quotidien. Nous ne doutons pas que la prochaine municipalité saura élaborer un budget solide et ambitieux sur ces bases. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, chère Nathalie Lana, et nous passons à présent au vote sur le ROB.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six abstentions. Merci beaucoup. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

38 voix pour

5 abstention(s) : Choukri YONIS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX

#### DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons maintenant à la délibération numéro 4, Florian Vigneron, vous avez la parole. »

Intervention de Monsieur Florian VIGNERON–adjoint au maire de Montreuil

« Oui, bonjour, merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la convention d'objectifs qui lierait la Ville... et du renouvellement de la convention d'objectifs qui lierait la Ville au Secours Populaire Français qui est donc situé à La Noue, qui développe un nombre important d'activités dans ce quartier-là et à l'échelle de la ville. La note au conseil municipal en cite un certain nombre : l'aide alimentaire directe, financière et administrative, l'accueil d'écrivains publics, la distribution de produits d'hygiène, des activités de lien social et des sorties, la distribution de colis alimentaire, la distribution de bons d'achat pour les vêtements en été et en hiver, la distribution de jouets pour les enfants des familles précaires, l'organisation de sorties familiales, des sorties culturelles au cinéma, pour des expositions et des musées. On pourrait ajouter encore un certain nombre de choses, dont la représentation de représentants du Secours Populaire Français à la coordination des acteurs sociaux de l'aide alimentaire. On pourrait citer également les interventions de cette association à destination des étudiants, avec des distributions qui ont lieu pendant de longs mois, et je pense surtout que l'action de l'association s'inscrit de façon beaucoup plus large et de façon beaucoup plus prégnante dans le tissu associatif du quartier La Noue Clos Français, l'association a su s'y insérer depuis de nombreuses années puis participer à son dynamisme et à sa vitalité, voilà. Et ça, c'est extrêmement important, c'est une association qui développe – je l'ai dit – énormément d'activités à destination des familles les plus précaires et donc, je vous invite en tout cas, mes Cher.es collègues, à approuver la convention d'objectifs pour ces trois années, à hauteur d'une subvention pour 35 000 euros par an. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Céline Hedhuin. »

Intervention de Madame Céline Hedhuin–conseillère municipale, déléguée à la relation avec le comité des fêtes de quartier.

« Monsieur le Maire, mes Cher.es collègues,

La délibération qui nous est soumise ce soir, l'approbation de la convention 2026-2028 entre la Ville de Montreuil et le comité montreuillois du Secours Populaire Français, est bien plus qu'un acte administratif, c'est un choix politique. À l'heure où au niveau national, la pauvreté et la précarité augmentent, où travailler ne protège plus de la pauvreté, cet acte est un choix fidèle aux valeurs que nous portons en tant qu'élus. L'humanisme, le partage, la solidarité, la justice sociale. Implanté à Montreuil depuis 1981, le Secours Populaire est un pilier de la lutte contre la pauvreté. Dans un département parmi les plus touchés par la précarité, son action est indispensable. En 2024 et 2025, ce sont près de 260 familles accompagnées, soit plus de 730 personnes, avec 60 tonnes de denrées distribuées. 293 ménages bénéficient d'une aide alimentaire régulière, dont 109 familles monoparentales et 79 personnes isolées. Mais l'action du Secours Populaire ne se résume pas à des colis alimentaires. C'est un accueil inconditionnel fondé uniquement sur les ressources, c'est un accompagnement administratif et juridique, un soutien à l'accès aux droits, en lien étroit avec le CCAS, les services municipaux et d'autres associations. C'est une attention constante portée à la dignité des personnes. C'est aussi un engagement fort en direction des enfants. En 2024, 80 enfants ont participé à la journée des oubliés des vacances, 180 personnes aux journées familles, 120 à des sorties culturelles. En 2025, 84 enfants en situation de handicap ont pris part à la course solidaire par âge. Les 240 enfants ont bénéficié du dispositif du Père Noël Vert. Permettre à un enfant de partir en sortie, d'aller au cinéma, au théâtre, de recevoir un cadeau à Noël, ce n'est pas accessoire. C'est lutter concrètement contre les inégalités sociales, c'est refuser que la pauvreté prive d'enfance. Le Secours Populaire, c'est aussi 130 bénévoles, des Montreuilloises et des Montreuillois qui donnent de leur temps pour trier, distribuer, accompagner, organiser. Nous voulons saluer leur engagement remarquable, ainsi que le travail des services municipaux et du CCAS dont la coordination, notamment au sein de la CASAAM et via du service de livraison par triporteur, renforce l'efficacité de l'action solidaire sur notre territoire. La convention 2026-2028 et la subvention de 35 000 euros pour 2026 traduisent une confiance renouvelée. Elles sont un investissement social pour prévenir les ruptures, soutenir les familles, permettre à chaque enfant de grandir, d'apprendre et de s'épanouir, sans que la précarité familiale ne limite son horizon. Alors que le nombre de familles accompagnées continue d'augmenter, notre responsabilité est claire. Soutenir celles et ceux qui chaque jour font reculer la pauvreté et progresser la dignité. Voter cette délibération, c'est affirmer que Montreuil reste une ville solidaire, une ville qui ne détourne pas le regard, une ville qui place la justice sociale au cœur de son action. Le groupe Montreuil Socialiste votera donc cette délibération. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Djamel Leghmizi sera le dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Djamel LEGHMIZI–Adjoint au maire, délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien.

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Montreuilloises et Montreuillois,

La délibération qui nous est proposée ce soir, c'est 35 000 euros pour une convention triennale. Derrière cette somme, il

y a une politique concrète, quotidienne et profondément humaine. À Montreuil, nous savons que la précarité n'est pas une abstraction statique. Elle a un visage, souvent celui d'un enfant. Dans le comité local du Secours Populaire, 42 % des personnes accompagnées ont moins de 14 ans. Ce simple chiffre en dit déjà beaucoup, la pauvreté aujourd'hui touche d'abord les familles. Concrètement, ce sont 293 ménages, soit 790 personnes qui reçoivent des colis alimentaires. 60 tonnes de denrées distribuées, 109 familles monoparentales, 79 personnes isolées, derrière ces nombres, il y a des situations très diverses : un salaire insuffisant, une séparation, un problème administratif, une situation de handicap ou simplement la hausse du coût de la vie. Et c'est là que la force du tissu associatif arrive. Le Secours Populaire ne fait pas seulement de l'aide alimentaire, il fait du lien social, il accompagne les démarches administratives, il permet à des enfants de partir en vacances, à des familles d'aller au cinéma ou en sortie culturelle. Il offre aussi quelque chose de fondamental, mais souvent oublié dans l'action publique, la dignité. Quand une personne pousse la porte d'une permanence, elle demande pas uniquement un colis, elle cherche à rester une citoyenne à part entière. Dans le contexte national actuel, chacun voit bien que les associations tiennent une part essentielle de l'équilibre social. L'inflation alimentaire, loyer élevé, précarisation du travail, partout en France, la fréquentation des structures d'aide explose. Et partout, ce sont des bénévoles qui absorbent le choc. A Montreuil, ils sont 130 bénévoles, soit l'équivalent de 8,5 emplois à temps plein. Autrement dit, la solidarité associative représente une vraie infrastructure sociale et invisible. Sans elle, la collectivité devrait mobiliser des moyens publics bien supérieurs pour répondre au moindre besoin. La convention que nous votons n'est pas donc une simple subvention, c'est un partenariat. La Ville finance une partie du fonctionnement et du local, mais elle reconnaît surtout un rôle, celui d'acteur public de fait au plus près du terrain, complémentaire du CCAS et des services municipaux. Nous faisons ici un choix politique clair, celui d'une Ville qui soutient les initiatives citoyennes plutôt que de les remplacer, et qui considère que la lutte contre la pauvreté est une responsabilité collective. Soutenir cette convention, ce n'est pas seulement financer une association, c'est garantir que dans notre ville, personne ne soit laissé seul face aux difficultés de la vie quotidienne. Pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment cette délibération. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, je la mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la ville de Montreuil et le Secours Populaire Français, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

#### **DEL20260218\_5 : Approbation d'une convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Montreuil et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, portant sur un terrain sis 89 rue Saint Antoine**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 5, Catherine Dehay et la LPO. »

#### Intervention de Madame Catherine DEHAY – adjointe déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation et aux jardins citoyens

« Bonsoir à toutes et à tous.

Le département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil et la LPO, la Ligue de protection des oiseaux, ont signé une convention pour la mise à disposition de la LPO d'une grande parcelle dans le secteur des Murs à Pêche. L'objectif est de créer un sanctuaire pour la faune et la flore, d'en faire un lieu de sensibilisation pour le respect de la biodiversité. C'est une première à Montreuil concernant une convention envers la nature, il ne fut pas simple d'y arriver, mais la volonté et la compétence des agents communaux, ainsi que celle du groupe LPO de Montreuil et alentours, ont réussi à formaliser ce magnifique projet. La LPO est bien connue et reconnue pour sa connaissance des oiseaux au niveau national et international, elle s'appuie sur un réseau d'experts scientifiques, pour la plupart bénévoles, qui permettent d'effectuer des inventaires, des suivis naturalistes, sur la petite faune sauvage qui nous entoure. Je veux parler des oiseaux, des chauves-souris, des insectes, des hérissons, des renards, etc. La Ville de Montreuil a passé une convention avec la LPO depuis cinq ans maintenant. Depuis, la LPO accompagne la Ville, tant pour des conseils visant à l'amélioration de la présence animale dans nos parcs et nos rues, pour la rénovation du bâti ou dans des actions pédagogiques, notamment à l'attention des enfants. Ainsi, la construction de nombreux nichoirs pour différentes espèces effectués avec les enfants, et les nombreuses promenades ornithologiques dans nos parcs participent grandement à la connaissance du vivant qui nous entoure. Cette convention tripartite met à disposition de la LPO et ce à titre gratuit, 8 500 mètres carrés de terrains boisés

laissés en friche actuellement. L'objectif est d'organiser la vie de la petite faune sauvage dans un espace prévu à cet effet, où les animaux pourront se reposer, se reproduire et subvenir à leurs besoins naturels en toute tranquillité. Cela n'empêchera pas de suivre régulièrement la vie des animaux, de manière discrète pour eux, mais avec une grande curiosité pour les voisins que nous serons. Sous l'égide de la LPO, d'autres associations seront aussi invitées à participer à la restauration des habitats des différentes espèces et au suivi scientifique. Je profite de cet engagement plein d'espoir pour la préservation de la biodiversité, pour insister sur le fait que les animaux de la faune sauvage prennent de plein fouet le dérèglement climatique. Ce dernier étant issu des activités humaines et se faisant de plus en plus prégnant. Bien sûr, certains d'entre nous subissent ces catastrophes à répétition, et on les plaint de tout notre cœur, mais on oublie souvent que les animaux aussi paient un lourd tribut. Les inondations actuelles si intenses et si longues, non seulement noient de nombreux habitats naturels, avec ou sans leurs locataires, mais elles privent aussi bien des animaux de ressources alimentaires. Je pense aussi aux animaux de rampe ou d'élevage que l'on ne peut évacuer et qui meurent coincés dans leurs lieux de vie. Mais il y a aussi le froid intense qui a fait mourir de nombreux individus, qui ont littéralement gelé sur place. Et puis, il y aura aussi les grandes périodes de sécheresse, les grands feux cet été. Bref, l'accaparement des terrains pour nos usages, la fragmentation des habitats des animaux, nos loisirs, nos besoins légitimes et maintenant les catastrophes, pas si naturelles qu'il n'y paraît, rendent vraiment la vie des animaux difficile, voire impossible. Des millions d'animaux meurent sans bruit, mais pas sans souffrance. Alors à Montreuil, on a pris le sujet à bras-le-corps et on relève le défi de la vie sauvage au sein de son territoire pourtant si dense. Deux exemples parmi les nombreux projets de végétalisation portés par la municipalité et Est Ensemble. Le Plan Mares a démarré l'année dernière par le recensement et l'état des mares existantes, avec pour objectif la renaturation de certaines d'entre elles et la construction d'autres à travers les quartiers. N'oublions pas que l'eau c'est la vie pour les animaux libres en ville. Début 2025, nous avons aussi été sélectionnés pour la mise en place de la place de la biodiversité communale financée par l'OFB, Office Français de la Biodiversité. Cela permet d'établir une cartographie de la biodiversité animale et végétale et ainsi, d'éclairer nos choix pour la gestion de la nature à Montreuil. Je remercie le département 93 pour la confiance qu'il nous accorde, et remercie la LPO de s'engager concrètement pour la préservation de la biodiversité. Bien sûr, le service nature en ville accompagne avec enthousiasme ce partage de l'espace urbain avec la nature, ils restent très mobilisés pour réussir à faire de Montreuil une ville où la nature a toute sa place. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Catherine Dehay, Liliana Hristache.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. »

#### Intervention de Mme Liliana HRISTACHE – conseillère municipale, déléguée à la médiation

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Cher.es citoyens,  
La délibération qui nous est proposée aujourd'hui est importante et concrète. Il s'agit d'approuver une convention de partenariat autour d'une parcelle de 8 428 mètres carrés située au Mur à Pêche. Pourtant, une réalité, elle touche un enjeu majeur de notre époque. La place que nous accordons au vivant dans la ville. Car la biodiversité n'est pas une abstraction scientifique, elle est une condition de stabilité écologique, sanitaire et climatique. En France, nous avons perdu environ 30 % des oiseaux des milieux agricoles en 30 ans. En milieu urbain, certaines espèces comme moineaux, martinets, chauve-souris déclinent rapidement. Et ce recul n'est pas anodin. Moins d'oiseaux, ce sont davantage d'insectes ravageurs, moins de pollinisation, moins de régulation naturelle des écosystèmes. La convention que nous examinons vise à accueillir sur le site de Mur à Pêche un sanctuaire pour la faune et la flore, portée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce projet ne consiste pas simplement à protéger quelques espèces. Il s'agit de restaurer des habitats, planter des haies, créer des marais, installer des nichoirs, suivre scientifiquement la faune et la flore et accueillir progressivement le public pour comprendre ce qui vit autour de nous. Autrement dit, faire revenir la nature là où la ville l'a progressivement effacée. Ce choix est profondément cohérent avec l'histoire du site. Les Murs à Pêche ne sont pas un parc urbain ordinaire, ils sont des paysages agricoles anciens lentement productifs, aujourd'hui menacés par la fragmentation écologique. Depuis 2015, nous avons structuré un projet autour de l'agriculture urbaine, du patrimoine et de la biodiversité. Cette convention en constitue une étape concrète. La Ville finance le nettoyage initial et l'installation de clôtures pour environ 15 000 euros. C'est un investissement très limité au regard de ce qu'il produit. Un aspect écologique, durable, suivi par des naturalistes, ouvert aux habitants et surtout transmissible aux générations futures. Il faut aussi dire une chose simple, la protection de la biodiversité ne peut plus être cantonnée aux grandes réserves naturelles. Si la nature disparaît, des villes elle disparaîtra tout court. Aujourd'hui, 80 % des Français vivent dans des zones urbaines. C'est donc là que se joue l'acceptation sociale de la transition écologique. Accueillir des oiseaux nicheurs, maintenir des insectes pollinisateurs, préserver des continuités écologiques, ce sont aussi des politiques publiques de la santé. Les études montrent qu'un accès régulier à des espaces vivants réduit le stress, améliore la concentration des enfants et diminuent certains troubles respiratoires. En soutenant cette convention, nous faisons un choix clair, celui d'une ville qui n'est pas uniquement faite pour les humains, mais pour le vivant dans son ensemble. Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération qui inscrit Montreuil dans une écologie concrète, patiente et durable. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Montreuil et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) annexée à la présente délibération.

Article 2 : Précise que ladite convention est conclue à compter de sa signature pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction par périodes successives de trois ans, sans pouvoir excéder une durée totale de neuf ans.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent dès que la présente délibération sera exécutoire.

### **DEL20260218\_6 : Approbation de la convention de partenariat 2026 entre la Ville de Montreuil et le Groupement de Coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France (PRIF), relative à l'organisation d'ateliers de prévention au Centre social Espéranto**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération sans présentation de rapport, 6, pour le Groupement de Coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France. Je n'ai pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et le groupement de coopération sociale et médico-sociale Prévention Île-de-France (PRIF), relative à l'organisation d'ateliers de prévention au Centre social Esperanto en 2026, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

### **DEL20260218\_7 : Approbation de la convention-cadre pour l'année 2026 entre la Ville de Montreuil et l'association « Maîtrisez Votre Énergie », Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est Parisien**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 7, je n'ai pas de demande d'intervention. Par ailleurs, je vous précise que conformément à la loi du 22 décembre 2025, les élus désignés pour participer aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé ne sont pas considérés du seul fait de cette désignation comme étant en situation de conflit d'intérêts. En ce site du CGCT, je mets donc aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention-cadre 2026 entre la ville de Montreuil et l'association « Maîtrisez Votre Énergie », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Approuve le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association « Maîtrisez Votre Énergie », d'un montant de 33 227,40 au titre de l'année 2026 sous réserve du vote des crédits au budget 2026.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20260218\_8 : Approbation de la convention tripartite de partenariat entre Montreuil Beit Sira et le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) 2026-2027**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 8 pour le RCDP. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Beit Sira (Palestine), la ville de Montreuil et le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) pour la période 2026-2027, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Approuve le versement au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) de 2 % des subventions versées par la Ville de Montreuil pour 2026.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20260218\_9 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre l'ONG ACTED, la ville de Montreuil et l'association des ouvriers de Joie 2026-2028**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 9 pour l'ONG ACTED. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre l'ONG ACTED, la ville de Montreuil et l'association des ouvriers de Joie 2026-2028, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve, le reversement à Actedet Ouvriers de joie, d'un montant total de 184 835 € dont 155 000 € au titre de 2026 de subventions du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour le projet de coopération mené avec Beit Sira dans le domaine de la culture et l'ouverture à l'art.

Article 3 : Approuve, pour l'année 2026, le versement à Acted d'une subvention de 40 405 € sur fonds propres de la ville de Montreuil pour le projet de coopération mené avec Beit Sira dans le domaine de la culture et ouverture l'ouverture à l'art, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2026.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 5 : Dit que les dépenses au résultant seront imputées à l'exercice 2026.

**DEL20260218\_10 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association « MakeYour Choice » pour la période 2026 - 2028**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 10 pour MakeYour Choice. Pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité.

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 entre la ville de Montreuil et l'association MakeYour Choice, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué(e) à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné, sous réserve de l'inscription des crédits au budget et de leur vote par le conseil municipal.

**DEL20260218\_11 : Attribution de subventions aux collèges et aux lycées de Montreuil pour l'année scolaire 2025/2026**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 11, collèges et lycées de Montreuil. Monsieur Serne, je vous en prie. C'est sur la 11, les lycées... Je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci : Oui, comme c'est sur les collèges et les lycées, je tenais juste à attirer l'attention des élus qui siégeront dans le prochain mandat. Qu'il y a désormais deux représentants de la commune, au moins dans les conseils d'administration du lycée, et que jusqu'à présent, on en désignait qu'un et que c'est pas mal, en fait, s'il y en a deux. Et je crois même qu'on a droit à des suppléants maintenant. Donc il faudra revérifier, mais je pense que c'est pas inutile de pouvoir se relayer sur ce type de représentation. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci, bien noté, Monsieur Chesneaux.

Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX – conseiller municipal, délégué aux politiques du partage et aux antennes 5G

« Oui, juste pour dire que je vais pas prendre part au vote sur celle-là. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien, je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
48 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux collèges et aux lycées détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 30 000 €, pour la réalisation de leurs projets scolaires au cours de l'année 2025/2026.

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20260218\_12 : Approbation du règlement d'attribution des places en crèches municipales à Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 12, le règlement d'attribution. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Adopte le règlement d'attribution des places en crèches municipales à Montreuil, annexé à la présente délibération.

**DEL20260218\_13 : Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public entre Eau de Paris et la ville de Montreuil portant sur la parcelle située 72 bd de la Boissière, cadastrée section B n° 69**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 13, les superpositions d'affectations du domaine public sur le 72 boulevard de la Boissière. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de superposition d'affectations du domaine public pour l'aménagement et l'entretien d'une circulation douce entre Eau de Paris et la Ville de Montreuil, ainsi que ses annexes, portant sur la parcelle située 72 boulevard de la Boissière à Montreuil, cadastrée section B n° 69.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous les actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant à ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20260218\_14 : Acquisition sur la SAS Acacia Aménagement d'espaces publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Boissière-Acacia constitués d'une partie de la place Roger Kasparian**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 14, la SAS Acacia Aménagement d'espaces publics sur la ZAC. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise l'acquisition à titre gratuit, après la levée des réserves, auprès de la SAS Acacia Aménagement, des parcelles cadastrées E n° 426p1 (d'une contenance d'environ 303 m<sup>2</sup>) et E n° 429p1 (d'une contenance d'environ 304 m<sup>2</sup>), correspondant aux espaces publics et accessoires constitués d'une partie de la place Roger Kasparian.

Article 2 : Dit que les parcelles cadastrées E n° 426p1 et E n° 429p1 seront, à compter de leur acquisition, incorporées et classées dans le domaine public routier communal.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces se rapportant auxdites acquisitions, notamment l'acte authentique de vente, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20260218\_15 : Approbation de l'avenant n° 3 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Fraternité – Croix de Chavaux » (période 2021 - 2027)**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 15, l'avenant numéro 3 pour « Fraternité ». Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n° 3 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Fraternité Croix de Chavaux » (période 2021 – 2027), annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité(e), à signer cet avenant ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20260218\_16 : Approbation du déclassement et de la désaffectation, et cession d'une emprise foncière située place Berthie Albrecht au pied de l'immeuble BH40, au profit d'Est Ensemble Habitat**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 16, un déclassement et une désaffectation sur Berthie Albrecht. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Pardonnez-moi, vous souhaitez la parole ? Je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Merci. Ce sera bref. En fait, il s'agit du déclassement et de la désaffectation donc d'une emprise foncière au profit d'Est Ensemble Habitat. Bon, on a eu des échanges à la fois en commission technique permanente et ensuite, suite à des questions par mail avec un certain nombre de réponses. Je veux juste insister quand même sur le fait que euh... on annonce en fin de ce mandat que vont être réalisés donc des ateliers d'artistes en pied d'immeuble euh... sur la base d'un projet qui avait été annoncé en fin de mandat précédent, en 2019, comme une réalisation qui était sur le point d'être faite. Donc je ne sais pas si en 2000... je ne sais pas, à la fin du mandat qui va commencer dans quelques semaines, vous annoncez à nouveau ce projet pour le mandat d'après. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Monsieur Le Chequer. »

Intervention de Monsieur Gaylord Le Chequer – Premier adjoint délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs à pêches

« Comme précisé à Pierre Serne, donc j'invite à se rendre dans le quartier de La Noue, il verra que les travaux sont quasiment terminés et que ces ateliers vont être inaugurés dans peu de temps. Et lui rappeler, à l'instar par exemple du projet de renouvellement urbain dans le quartier du Bel Air, c'est qu'un projet de renouvellement urbain généralement, ça s'étale entre 20 et 25 ans. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Deux abstentions, bien noté. Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

47 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation et approuve le déclassement de l'emprise foncière d'une superficie de 693 m<sup>2</sup> située place Berthie Albrecht, au pied de l'immeuble BH40, en raison de l'absence d'usage public.

Article 2 : Approuve la cession à l'euro symbolique de ladite emprise foncière de 693 m<sup>2</sup>, située place Berthie Albrecht à Montreuil, issue du domaine public non cadastré selon le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre expert Corbeau, au profit d'Est Ensemble Habitat, les frais d'actes et leurs suites étant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la Ville de Montreuil ou un représentant habilité à cet effet, à signer tous actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant auxdits actes dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours.

**DEL20260218\_17 : Approbation du rapport de la CLECT d'Est Ensemble du 21 janvier 2026**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La CLECT du 21 janvier 2026, je mets aux voix, c'est la délibération 17.

Contre ? Abstentions sur la CLECT ? Deux abstentions. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
47 voix pour  
2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur le calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 2026, adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 21 janvier 2026.

**DEL20260218\_18 : Approbation de la convention de service commun de l'Observatoire du territoire entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la commune de Montreuil**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 18, le service commun de l'Observatoire territorial. Je mets aux voix, je suppose même vote ?  
Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de service commun de l'Observatoire du territoire entre l'Établissement public territorial Est Ensemble et la commune de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20260218\_19 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de SEQENS SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ d'un prêt d'un montant de 10 184 747,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 65 logements locatifs sociaux (19 PLAI, 33 PLUS, 13 PLS) situés au 21 rue de l'Acacia dans l'îlot F de la ZAC Boissière – Acacia à Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 19, la garantie d'emprunt pour Sequens. Je mets aux voix.  
Contre ? Abstentions ? Unanimité dans sur Sequens ? Oui. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de SEQENS, société anonyme d'habitations à loyer modéré, pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 10 184 747,00 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 65 logements locatifs sociaux (19 PLAI, 33 PLUS, 13 PLS) situés 21 rue de l'Acacia dans la ZAC Boissière Acacia - îlot F à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 175686 constitué de 6 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 10 184 747,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil

s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 65 logements locatifs sociaux que compte l'opération, soit 13 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention relative aux droits de réservation de logements accordés en contrepartie de la garantie d'emprunt entre la ville de Montreuil et SEQENS, société anonyme d'habitations à loyer modéré, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à intervenir aux contrats de prêt passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et SEQENS, société anonyme d'habitations à loyer modéré, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL20260218\_20 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice d'ADOMA d'un emprunt d'un montant de 5 071 957,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de la première phase d'une résidence sociale comportant 160 logements (PLAI) située 81-83 rue Édouard Branly à Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« 20, donc c'est celle-ci, Madame Yonis, vous avez la parole. »*

Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipale MOVICO

*« Merci, Monsieur le Maire, je voterai contre cette délibération, car je ne peux pas cautionner le fait que la cantine et les salles de vie commune qui structurent la vie des foyers disparaissent. La caution que la Ville accorde donc par cette délibération, de mon point de vue, c'est un levier de négociation puissant pour la Ville pour pouvoir faire évoluer le projet et faire admettre justement... prévoir l'espace pour une cantine et des salles de vie collective. Voter en l'état ce soir cette délibération, c'est acter qu'il n'y aura plus d'évolution possible. Pour rappel donc, les premières échéances de prêt à garantir, elles sont prévues pour le mois de septembre 2026, il n'y a donc pas d'urgence, de nécessité impérieuse à voter ce soir. Je pense que le vote peut supporter quelques semaines de décalage, il n'y a aucun danger quant à la poursuite des travaux. Pour conclure, je voudrais juste rappeler ici que le foyer Branly dont il est ici question, c'est 52 % de personnes âgées de plus de 61 ans, dont 38 % sont des retraités. Il y a une forme d'indécence à demander à ces personnes âgées d'accepter de vivre dans des studios de 19 mètres carrés, isolées de tout ce qui fait leur repère, la seule salle commune actuellement prévue donc dans le projet, c'est une salle de 46 mètres carrés. Autrement dit, c'est une salle qui ne peut même pas leur permettre de tenir une AG, puisqu'il y a 195 résidents officiels, je vois pas comment on fait tenir 195 personnes pour une réunion dans une salle de 46 mètres carrés. Leur supprimer la cantine, c'est les contraindre à un mode de vie qu'ils ne connaissent pas et qui va les contraindre à l'isolement. D'ailleurs, on voit bien au niveau du foyer Bara, où la même procédure a été appliquée, on voit bien que la cantine collective qui a été supprimée, en fait, elle s'est reconstituée ailleurs, aujourd'hui dans des conditions très difficiles et dans la rue, en fait, les repas sont vendus aux anciens résidents... enfin, aux résidents du foyer Bara. Je pense que c'est dangereux de valider cette délibération en l'état, et j'espère que les collègues qui votent ce soir sauront aussi réfléchir aux conséquences de leur vote. Je vous remercie. »*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Monsieur Serne, vous avez la parole. »*

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Merci : Je partage évidemment ce que vient de dire ma collègue Choukri Yonis. Enfin, la transformation d'un foyer en résidence sociale euh... on sait que c'est un processus complexe et qui est très risqué, puisqu'on sait que ça laisse généralement sur le bord de la route euh... un certain nombre de résidents et notamment les plus précaires de ces résidents. C'est pourquoi, généralement, une collectivité de gauche, met aussi le plus possible avec le gestionnaire du foyer et avec l'État, pour obtenir le relogement du plus grand nombre de surnuméraires, ce qu'on appelle les*

surnuméraires... et négocié aussi, pour avoir beaucoup travaillé au début des années 2000 sur les premières rénovations... enfin, rénovations et transformations résidences sociales de Foyers à Paris, on réussissait à obtenir des lieux collectifs, le maintien de cantines. À Montreuil, Dominique Voynet a réussi aussi et il y a l'exemple, par exemple, du foyer du centenaire euh... Ce qui est terrible là-dedans, c'est qu'en fait, vous aviez là un dernier potentiel levier de négociation que vous laissez partir, la Ville va récupérer plusieurs dizaines de logements dans cette résidence sociale, 32, et annonce d'ores et déjà que ces logements ne seront pas tous mis à disposition des migrants. Donc en fait, on est typiquement dans le phénomène, hélas, bien décrit, y compris pour Montreuil, notamment par la sociologue et anthropologue Claire Lévy-Vroelant, qui a parlé de la façon dont la transformation des Foyers en résidences sociales était aussi une machine à évincer et à précariser les travailleurs migrants, dans un certain nombre de cas. On sait que plusieurs centaines de résidents du Foyer Bara sont toujours dans des conditions absolument lamentables. Au 138 rue Stalingrad, combien de résidents du Foyer Branly vont se retrouver dans cette même situation ? J'ai déposé un amendement de renvoi en commission technique permanente de cette délibération, pour au moins la nouvelle équipe municipale, que la nouvelle majorité puisse rediscuter de ce dossier. Ça avait été indiqué, c'est bien la phase 1 du projet dont il s'agit de garantir un des emprunts de financement, c'est pas ça qui va arrêter les travaux, c'est pas parce que quelques semaines supplémentaires seront mises pour donner la garantie d'emprunt que ça va mettre en péril quoi que ce soit dans le calendrier. Donc franchement, réfléchissez, reportez cette délibération et remettez à plat un certain nombre de choses, il y a encore des choses à négocier avec ADOMA. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sidonie Peyramaure. »

#### Intervention de Madame Sidonie PEYRAMAURE– conseillère municipale, déléguée à la lutte contre les pollutions

« Monsieur le Maire, Cher.es collègues, Cher.es Montreuillois,

Nous avons du mal à comprendre l'urgence qui nous est demandée ce soir à travers cette délibération. Le travail de concertation engagé avec les résidents du Foyer Branly n'est manifestement ni un outil, ni satisfaisant à ce stade. Aller trop vite, c'est prendre le risque de fragiliser encore davantage un équilibre déjà précaire. Cet équilibre, c'est celui qui permet aux Montreuillois vivant dans les Foyers de Travailleurs Migrants, de mener une vie digne malgré des conditions souvent difficiles. Or, cet équilibre est aujourd'hui menacé par la disparition trop systématique des espaces collectifs et en particulier, de leur cantine, qui constituent un lieu essentiel de sociabilité, de solidarité et d'entraide. La vision autonomiste, voire individualiste portée par ADOMA et donc par l'État, fait du chacun chez soi, chacun pour soi, ne correspond en rien aux pratiques, aux habitudes et aux valeurs défendues par les résidents du Foyer Branly. Nous savons pourtant combien les espaces communs sont fondamentaux dans toutes les communautés, alors même qu'ils se réduisent partout dans nos sociétés. Au lieu de les faire disparaître, nous devrions au contraire les reconnaître, les officialiser, les encadrer et les accompagner. Car les systèmes D, la débrouille permanente, ne sont satisfaisants pour personne, ni pour les résidents, ni pour la collectivité. C'est pourquoi nous demandons que la municipalité laisse davantage de temps aux résidents pour défendre leur projet, pour faire entendre leur voix et pour parvenir à un consensus réellement partagé. Un consensus que la Ville pourrait soutenir, plutôt que de valider dans la précipitation une délibération qui ne répond pas à certains de leurs besoins. Pour toutes ces raisons évoquées, le groupe « Montreuil Insoumise » votera contre cette délibération. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« J'ajouterai peut-être les deux mots suivants au débat qui vient d'avoir lieu. Une fois encore, depuis sept-huit mois désormais, depuis que le débat électoral est engagé, la première chose, c'est que j'aimerais remercier chaleureusement les délégués du Foyer Branly, les doyens du Foyer Branly, les représentants des jeunes du Foyer Branly, qui sont venus, qui étaient rentrés, pour une partie d'entre eux, dans leur nouvelle chambre, et qui ont tenu officiellement, au nom des habitantes, des habitants, des résidents du Foyer Branly, à dire merci et à apporter leur soutien à la démarche engagée par la municipalité. Et euh... j'aimerais dire également qu'à la suite d'un certain nombre de polémiques qui ont eu lieu, les résidents délégués, les doyens et les représentants de la jeunesse du Foyer Bara, ont également souhaité faire de même. Car eux savent ce qu'est la différence entre vivre dans des locaux insalubres, dangereux euh... non protégés contre le feu et contre les avaries et vivre dans des euh... lieux et dans des logements dignes. Par exemple, avoir une douche individuelle et avoir des sanitaires propres. Et ainsi, je veux saluer l'ensemble des formations de la politique de la majorité qui maintenant, depuis deux mandats, ont soutenu à toutes les étapes la reconstruction des Foyers de travailleurs migrants. Et mon dernier mot, c'est pour dire que c'est pour moi une immense fierté, pour les deux majorités que j'ai eu l'honneur de conduire et pour cette majorité, d'avoir réussi non seulement à reconstruire Bara, l'immeuble historique, mais d'avoir aussi reconstruit cinq nouveaux Bara dans ce quartier République, contredisant ainsi euh... les critiques qui nous étaient par avance adressées, de ne pas vouloir reconstruire sur site dans le quartier République, c'est une grande fierté d'avoir engagé le processus de reconstruction de Branly. Et je veux dire que c'est une grande fierté également, parce que ce Foyer est en train d'être reconstruit également, d'avoir engagé le processus de reconstruction de Rochebrune, qui est pour moi un des Foyers qui est dans une situation de grande difficulté, et quand on regarde les conditions des personnes, c'est une grande fierté que d'avoir inscrit dans le plan de rénovation urbaine la reconstruction du Foyer à La Noue Clos Français, et c'est une grande fierté d'avoir également engagé des discussions aux fins de la reconstruction du Foyer Grands Pêcheurs. Et en tout cas, je veux dire que ma détermination est absolument intacte à ce qu'il n'y ait plus un seul résident de Foyers de travailleurs migrants, vous m'entendez bien, plus un seul, qui soit dans une situation de précarité

*euh... de logement, de salubrité, de mauvaise condition de vie, et moi je trouve que euh... de temps en temps, il y a un tel mensonge et un tel décalage avec la réalité de ce que vivent les gens, que je trouve que l'on est sans doute bien au-delà de ce qui m'apparaît être raisonnable honnête et juste quand on fait de la politique.*

*Je mets aux voix donc l'amendement de Monsieur Serne qui propose le renvoi en Commission Technique Permanente.*

*Qui est pour ? 3. Merci beaucoup. Qui est contre ? Pardon, qui s'abstient ? Pas d'abstention. La mention de renvoi est rejetée.*

*Je mets aux voix la garantie d'emprunt.*

*Qui est contre ? Six. Qui s'abstient ? Une abstention. Proposition adoptée. »*

## LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par  
45 voix pour

6 voix contre : Choukri YONIS, Thomas METTEY, Sidonie PEYRAMAURE, Pierre SERNE, Thomas CHESNEAUX, Mama DOUCOURE

1 abstention(s): Tarek REZIG

## DÉCIDE

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice d'ADOMA, pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 5 071 957,00 €, destiné à financer la construction d'une résidence sociale de 160 logements (PLAI), avec démolition du Foyer de Travailleurs Migrants Branly, située 81-83 rue Édouard Branly à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 177367 constitué de deux lignes du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 071 957,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20 % des 160 logements que compte l'opération, soit 32 logements, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention relative aux droits de réservation de logements accordés en contrepartie de la garantie d'emprunt entre la Ville de Montreuil et ADOMA, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à intervenir aux contrats de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et ADOMA, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL20260218\_21 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, d'un emprunt d'un montant de 2 274 000,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 21, la garantie pour l'Extension 1 au Morillon à Montreuil.

Pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

Contre ? Abstentions. Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 274 000,00 €, destiné à financer la réhabilitation de 130 logements de la résidence « Extension 1 », sis 1, 3, allées Romain Rolland, 7, allée Roland Martin, 97, allée Jean-Pierre Bernard, 51 rue Jules Guesde à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 181470 constitué de deux lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 274 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation des 26 logements attribués à la Ville et identifiés en annexe 1, sont prorogés de 30 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL20260218\_22 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, d'un emprunt d'un montant de 7 677 165,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 442 logements de la résidence « Montreau A2 » au Morillon à Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 22, Montreau.

Pas de...

Contre ? Abstentions. Unanimité. Merci beaucoup ! »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 7 677 165,00 €, destiné à financer la réhabilitation de 442 logements de la résidence « Montreau A2 », sis 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 69, 71 allée Fanny Dewerpe, 66, 68, 70, 82, 84, 86, 88 allée Suzanne Martorell, 85, 87, 89 91, 92, 94, 96, 98 allée Anne Godeau, 93, 95 allée Jean-Pierre Bernard, 90, rue Pierre Brossolette à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les

caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 181382 constitué de deux lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 677 165,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation des 87 logements mis à la disposition de la Ville et identifiés en annexe 1, sont prorogés de 30 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL20260218\_23 : Garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, d'un emprunt d'un montant de 3 819 310,96 € consenti par Action Logement Services, destiné à financer la réhabilitation de 442 logements de la résidence « Montreuil A2 » au Morillon à Montreuil.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 23, sur Logement Services.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 819 310,96 €, destiné à financer la réhabilitation de 442 logements de la résidence « Montreuil A2 », sis 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 69, 71 allée Fanny Dewerpe, 66, 68, 70, 82, 84, 86, 88 allée Suzanne Martorell, 85, 87, 89 91, 92, 94, 96, 98 allée Anne Godeau, 93, 95 allée Jean-Pierre Bernard, 90, rue Pierre Brossolette à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 1094837-PAM constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 819 310,96 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de cette convention.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à intervenir aux contrats de prêt passé entre Action Logement Services et l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT, l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

**DEL20260218\_24 : Adhésion à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) et approbation de la convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Microsoft et Alternatives »**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 24, Centrale d'achat du numérique.

Je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'adhésion de la ville de Montreuil à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT).

Article 2 : Approuve la souscription au marché « Microsoft et Alternatives » et la convention de mise à disposition correspondante, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la demande d'adhésion, ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

**DEL20260218\_25 : Création d'emplois saisonniers pour le Centre de Vacances de Sampzon de la Ville pour les séjours d'été 2026 et les locations de l'année 2026**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 25, Sampzon, les emplois saisonniers.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité

49 voix pour

1 abstention(s) : Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Jeunesse estivaux 2026 à Sampzon, pour la préparation en amont du centre de vacances avec le montage/démontage et nettoyage des structures d'hébergement en avril 2026 et en octobre 2026, et pour la location du centre de vacances à des partenaires extérieurs en dehors de la période estivale 2026, seront créés et rémunérés comme suit :

Nombres de jours de location : 90

Mois : avril à octobre 2026

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
Cuisinier	1	109,75	26
Personnel de service	2	96,26	26
Personnel technique pour montage, démontage nettoyage des structures sur place	5	96,26	10

Nombres de jours :

27

40 enfants

Mois : Juillet 2026

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
Directeur	1	76,20	30
Direction adjoint	1	67,83	30
Animateurs	4	50,09	30
Animateurs EBEP*	2	55,32	30
Animateurs spécialisés	2	55,32	30
Cuisinier	1	109,75	32
Personnel de service	2	96,26	32

Nombre de jours : 28

40 enfants

Mois : Août 2026

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
--------------------------	-------------------------	--	---

Directeur	1	76,20	28
Directeur adjoint	1	67,83	28
Animateurs	4	50,09	28
Animateurs EBEP*	2	55,32	28
Animateurs spécialisés	2	55,32	28
Cuisinier	1	109,75	30
Personnel de service	2	96,26	30

Toutes ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.  
À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

*\*Renforts pour les mois de juillet et août 2026 :*

*Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.*

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

#### **DEL20260218\_26 : Modification du tableau des effectifs**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Modification... très bien, c'est bien noté, une abstention sur les emplois saisonniers. La modification du tableau des effectifs.*

*Contre ? Abstentions ? Le tableau des effectifs... Unanimité. Merci beaucoup. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 5h15min hebdomadaires faisant fonction de psychologue LAEP
- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 8 heures hebdomadaires faisant fonction de psychologue de crèche
- création de 2 postes de psychologue de classe normale à temps non complet 10h30min hebdomadaires faisant fonction de psychologue LAEP
- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 11h45min hebdomadaires faisant fonction de psychologue LAEP
- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 15h45min hebdomadaires faisant fonction de psychologue de crèche
- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 17 heures hebdomadaires faisant fonction de psychologue LAEP
- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 21 heures hebdomadaires faisant fonction

de psychologue de crèche

- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 28h45min hebdomadaires faisant fonction de psychologue de crèche

- création d'un poste de psychologue de classe normale à temps non complet 40h30min hebdomadaires faisant fonction de psychologue de crèche

- création d'un poste de rédacteur faisant fonction de correspondant Population à la Direction Générale des Services Techniques.

Article 2 : dit que les postes de psychologue de crèche et de psychologue LAEP dans les emplois non cités sont supprimés tels que dans l'annexe jointe.

Article 3 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans l'article 1 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

**DEL20260218\_27 : Modification du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour le cadre d'emploi des psychologues territoriaux**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La modification du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des psychologues territoriaux.

Je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que tous les articles de la délibération du 7 février 2018 relatifs aux principes généraux de la mise en place du RIFSEEP sont rappelés et applicables pour la modification du dispositif aux cadres d'emploi concernés de la filière médico-sociale (cadre d'emploi des psychologues territoriaux).

Article 2 : Dit que cette délibération abroge, pour le cadre d'emploi des psychologues territoriaux la délibération 2003\_391 du 18 décembre 2003.

Article 3 : Dit que cette délibération modifie, pour le cadre d'emploi des psychologues territoriaux, la délibération DEL20211020\_51 du 20 octobre 2021.

Article 4 : Dit que les cadres d'emploi sont subdivisés en groupes de fonction pour lesquels les montants « plancher » et « plafond » du régime indemnitaire qui peut être servi sont précisés dans les annexes correspondant aux cadres d'emploi.

Article 5 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**DEL20260218\_28 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires de Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 28, le Centre Interdépartemental de Gestion.

Je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les taux et prestations proposés pour la Ville par le CIG Petite Couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, comme suit, pour les agents affiliés à la CNRACL (titulaires et stagiaires) :

- Les frais médicaux des accidents du travail et des Maladies professionnelles : 0,47 %
- Le décès : 0,23 %

Article 2 : Décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la Ville par le CIG Petite Couronne avec l'entreprise d'assurance CNP Assurance, en partenariat avec RELYENS.

Article 3 : Prend acte que les frais de gestion du CIG Petite Couronne qui s'élèvent à 0,60 % de la prime d'assurance acquittée par la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance déterminés dans le certificat d'adhésion.

Article 4 : Autorise que les crédits soient prévus au budget des exercices concernés.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, son représentant ou sa représentante, à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Article 6 : Prend acte que la collectivité pourra quitter le contrat groupe sous réserve du respect du délai de préavis précisé dans ledit contrat.

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Okay ! Qui est-ce qui présente le vœu ? Eh bien, Elyes NEFZAOUI, je vous passe la parole. »

#### Intervention de Monsieur NEFZAOUI – conseiller municipal de la majorité

« Merci, Monsieur le Maire, Cher.es collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,  
Proposition de vœu municipal de soutien aux femmes iraniennes et appel à la paix en Iran.

En septembre 2022, la mort de Mahsa AMINI, arrêtée pour un voile mal porté, déclenche une révolte nationale sans précédent. Porté par les femmes et la jeunesse, le mouvement « Femme, Vie, Liberté », défie ouvertement le régime malgré la répression d'une rare violence : coupures d'Internet, tortures, exécutions. Malgré tout, la contestation persiste, même si elle s'est fragmentée face à la peur et à l'épuisement. En novembre 2024, les images d'Ahou DARYAIE ont fait le tour du monde suscitant tout autant l'admiration pour son courage que l'indignation, devant le sort que le régime iranien réserve aux femmes. Aujourd'hui, l'Iran est un pays à bout de souffle, un régime fragilisé, une économie en lambeaux et une population qui, malgré la terreur, continue à espérer. Sur la scène internationale, l'Iran reste un acteur-clé des tensions régionales entre guerres au Moyen-Orient et défis nucléaires, tandis que la communauté internationale peine à concilier soutien aux droits humains et intérêt géostratégique. L'avenir de l'Iran se joue désormais entre la capacité du régime à se maintenir par la force et la détermination d'un peuple à écrire lui-même son destin.

Montreuil compte parmi ses habitantes et habitants une communauté iranienne discrète, mais active, composée de nombreuses personnes inquiètes pour leurs proches restées en Iran. La Ville a su afficher des positions fortes en solidarité avec d'autres peuples, comme ceux de l'Ukraine ou de Palestine, il est temps d'étendre cet engagement au peuple iranien. Terre d'accueil, de cultures et de solidarité, Montreuil sait porter les valeurs de justice, de liberté et de respect des droits humains, nous nous tenons aux côtés du peuple iranien qui paie le prix de sa quête de liberté et de dignité et de démocratie depuis des années.

Considérant que, depuis septembre 2022, l'Iran est secoué par un mouvement de révolte populaire historique, porté en première ligne par les femmes qui luttent pour leurs droits fondamentaux, leur liberté et leur dignité, sous la bannière « Femmes, Vie, Liberté », cette révolte pacifique et légitime a été réprimée avec une violence extrême par le régime iranien, entraînant plus de 3 000 morts, selon les chiffres officiels, et probablement beaucoup plus, certaines organisations rapportent le chiffre de 30 000 morts, dont de nombreux mineurs, des milliers d'arrestations arbitraires et des actes de torture, pour le seul mois de janvier 2026.

Les interventions étrangères, notamment celle des États-Unis sous le mandat Trump, ont attisé les tensions en Iran. Sa politique a affaibli les réformistes, comme ROHANI, et renforcé les conservateurs, partisans d'une ligne dure, antiaméricaine. Cette stratégie a surtout radicalisé le régime et bloqué toute issue diplomatique, laissant le Moyen-Orient dans une instabilité persistante. Les peuples doivent être maîtres de leur destin, une solution durable doit émerger de leur propre volonté sans ingérence extérieure.

Le Conseil Municipal de Montreuil affirme solennellement, son soutien indéfectible aux femmes iraniennes et à l'ensemble du peuple iranien, dans leur combat pour la liberté, l'égalité et la justice sociale, contre le fondamentalisme religieux d'un régime corrompu. Sa condamnation ferme de la répression violente et exercée par le régime iranien contre les manifestants, exige la libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Son rejet de toute ingérence étrangère, qui aggrave les souffrances de la population et menace la stabilité régionale. Son appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les voies pacifiques et démocratiques en Iran, et qu'elle agisse en faveur du respect des droits humains sans instrumentalisation géopolitique. Et enfin, son attachement au respect de la charte des Nations Unies, signée en 1945, et codifiant les grands principes des relations internationales, qui reconnaît explicitement le principe de l'égalité et de droit des peuples et leurs droits à disposer d'eux-mêmes. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons maintenant aux questions sur les décisions du Maire et questions orales. J'ai reçu un certain nombre de questions dans un mail du 7 février 2026 adressé par Pierre Serne. Il a été répondu dans leur intégralité par écrit, ainsi qu'au second mail daté du 16 février 2026, ainsi que dans un troisième mail daté du 18 février 26 à 16h35. Il a, de la même manière, été répondu en Commission technique et ensuite par écrit, et transmis à l'ensemble du Conseil. Oui, Pierre Serne. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui. Donc comme manifestement... enfin, l'engagement tient toujours de joindre en fait au PV de cette séance les réponses... enfin, les questions et les réponses sur les décisions, je ne vais donc pas euh... y insister. Juste quand même une chose. La plupart des questions portent sur des décisions, sur des marchés, et il y a vraiment des sujets euh... vraiment de fonctionnement qui posent vraiment question. Euh... Et du coup, le PV de cette séance en fait, il sera voté par... enfin, il sera approuvé par le premier conseil de la mandature suivante. Est-ce que les élus quand même... puisque l'on avait des prises de parole qu'il faudrait quand même que l'on vérifie si ce n'est pas à côté, est-ce que l'on aura, avant la fin du mandat euh... le moyen de lire quand même le PV, et pour faire d'éventuelles corrections, avant qu'il ne soit mis au vote ? »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien sûr. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Je vous remercie. »

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
<b>DEC2025_719</b>	Culture	Approbation de l'avenant 2025 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2023 - 2025 entre la ville de Montreuil et le Département de la Seine-Saint-Denis, relative à l'attribution d'une subvention pour le programme de coopération « Parcours Éducation artistique et culturelle et pratiques amateurs »	25/11/25
<b>DEC2025_720</b>	SACOP	Avenant 4 au marché N°2021T05520 : Lot 1_Confortation et Restauration Eglise St Pierre St Paul	20/11/25
<b>DEC2025_721</b>	SACOP	Modification N°2 au marché N°2021F07608 : Lot 4_Fourniture et livraison de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (Lot n°4 : Uniformes et accessoires)	21/11/25
<b>DEC2025_722</b>	SACOP	Marché N°2025S12596 : Entretien du linge de la ville de Montreuil	15/12/25
<b>DEC2025_723</b>	EICD	Acceptation d'une subvention attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis dans le cadre de l'appel à projet « innov'Jeunes 2025 »	13/11/25
<b>DEC2025_724</b>	EICD	Sollicitation de subventions pour le projet de mobilité de jeunes dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de Dakar 2026 du Centre social et culturel La Noue-Clos Français, du Rixe Club et de l'association Capables	02/12/25
<b>DEC2025_725</b>	EICD	Sollicitation de subventions pour le projet de mobilité de jeunes du Centre social Grand Air : « Symphonie verte, Musique et alimentation pour un avenir meilleur »	02/12/25
<b>DEC2025_726</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 novembre 2019 - Concession n°81760	21/10/25
<b>DEC2025_727</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 février 2023 - Concession n°81761	21/10/25

<b>DEC2025_728</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 septembre 2018 - Concession n°81762	22/10/25
<b>DEC2025_729</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 décembre 2028 - Concession n°81763	23/10/25
<b>DEC2025_730</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 novembre 2022 - Concession n°81764	23/10/25
<b>DEC2025_731</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mars 2030 - Concession n°81765	23/10/25
<b>DEC2025_732</b>	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 16 octobre 2025 - Concession n°81766	16/10/25
<b>DEC2025_733</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 janvier 2020 - Concession n°81767	24/10/25
<b>DEC2025_734</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 octobre 2025 - Concession n°81768	29/10/25
<b>DEC2025_735</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 octobre 2025 - Concession n°81769	30/10/25
<b>DEC2025_736</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 octobre 2025 - Concession n°81770	30/10/25
<b>DEC2025_737</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 octobre 2023 - Concession n°81771	30/10/25
<b>DEC2025_738</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2023 - Concession n°81772	31/10/25
<b>DEC2025_739</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mai 2025 - Concession n°81773	31/10/25
<b>DEC2025_740</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juin 2011 - Concession n°81774	01/11/25
<b>DEC2025_741</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juin 2019 - Concession n°81775	01/11/25
<b>DEC2025_742</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 septembre 2025 - Concession n°81776	02/11/25
<b>DEC2025_743</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2024 - Concession n°81777	03/11/25
<b>DEC2025_744</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 janvier 2020 - Concession n°81778	04/11/25
<b>DEC2025_745</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 6 novembre 2025 - Concession n°81779	06/11/25
<b>DEC2025_746</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 septembre 2023 - Concession n°81780	05/11/25
<b>DEC2025_747</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mars 2022 - Concession n°81781	05/11/25
<b>DEC2025_748</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2025 - Concession n°81782	06/11/25
<b>DEC2025_749</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 novembre 2025 - Concession n°81783	08/11/25
<b>DEC2025_750</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 avril 2020 - Concession n°81784	07/11/25
<b>DEC2025_751</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 août 2024 - Concession n°81785	10/11/25
<b>DEC2025_752</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 décembre 2020 - Concession n°81786	12/11/25
<b>DEC2025_753</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 novembre 2018 - Concession n°81787	12/11/25
<b>DEC2025_754</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 décembre 2024 - Concession n°81788	12/11/25
<b>DEC2025_755</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 novembre 2023 - Concession n°81789	12/11/25
<b>DEC2025_756</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 juin 2021 - Concession n°81790	12/11/25

<b>DEC2025_757</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2025 - Concession n°81791	14/11/25
<b>DEC2025_758</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mars 2024 - Concession n°81792	13/11/25
<b>DEC2025_759</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2023 - Concession n°81793	13/11/25
<b>DEC2025_760</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 octobre 2053 - Concession n°81794	17/11/25
<b>DEC2025_761</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 septembre 2021 - Concession n°81795	17/11/25
<b>DEC2025_762</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 octobre 2025 - Concession n°81796	17/11/25
<b>DEC2025_763</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mai 2022 - Concession n°81797	17/11/25
<b>DEC2025_764</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 août 2018 - Concession n°81798	17/11/25
<b>DEC2025_765</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 août 2025 - Concession n°81799	17/11/25
<b>DEC2025_766</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 décembre 2025 - Concession n°81800	18/11/25
<b>DEC2025_767</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 juillet 2023 - Concession n°81801	18/11/25
<b>DEC2025_768</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 novembre 2025 - Concession n°81802	20/11/25
<b>DEC2025_769</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2025 - Concession n°81803	19/11/25
<b>DEC2025_770</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 avril 2023 - Concession n°81804	19/11/25
<b>DEC2025_771</b>	Urbanisme	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (DRIEAT : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France) pour le projet d'Aide aux maires bâtisseurs dans le cadre du fonds vert	08/12/25
<b>DEC2025_772</b>	Citoyenneté	Sollicitation de subventions auprès de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires pour la réalisation de projets de développement social urbain	12/11/25
<b>DEC2025_773</b>	SACOP	Marché N°2025S12598 : Prestation d'infogérance du système d'information	10/12/25
<b>DEC2025_774</b>	SACOP	Modification N°3 au marché N°2021S03722 : Avenant de prolongation - Maintenance préventive, curative, réparation et remplacement des bornes automatiques	22/12/25
<b>DEC2025_775</b>	SACOP	Marché N°2025S13443 Accord-cadre mono-attributaire Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Ville de Montreuil. Lot n°1 : Représentation devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation	23/12/25
<b>DEC2025_776</b>	SACOP	Marché N°2025S13444 Accord-cadre mono-attributaire Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Ville de Montreuil. Lot n°2 : Urbanisme et environnement	23/12/25
<b>DEC2025_778</b>	SACOP	Marché N°2025S13446 Accord-cadre mono-attributaire Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Ville de Montreuil. Lot n°4 : Droit public général	23/12/25
<b>DEC2025_779</b>	SACOP	Marché N°2025S13447 Accord-cadre mono-attributaire Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Ville de Montreuil. Lot n°5 : Droit de la commande publique	23/12/25
<b>DEC2025_780</b>	SACOP	Marché N°2025S13448 Accord-cadre mono-attributaire Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Ville de Montreuil. Lot n°6 : Droit privé général	23/12/25

<b>DEC2025_781</b>	SACOP	Marché N°2025513445 Accord-cadre mono-attributaire Prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Ville de Montreuil. Lot n°3 : Fonction publique et ressources humaines	23/12/25
<b>DEC2025_782</b>	SACOP	Modification au marché N°2023S04918 : Prestations de maintenance préventive et curative des ascenseurs, monte-charges, plateformes élévatrices (PFE) ou élévateurs pour personne à mobilité réduite (EMPR) du patrimoine de la ville de Montreuil - Avenant n°1 - Lot 1- Maintenance préventive et curative des ascenseurs	22/12/25
<b>DEC2025_783</b>	SACOP	Modification N°1 au marché N°2022S00189 Entretien des réseaux, ouvrages et postes d'assainissement	22/12/25
<b>DEC2025_784</b>	SACOP	Modification N°3 au marché N°2021S02204 Nettoyage, débarras et manutention suite aux travaux en régie	22/12/25
<b>DEC2025_785</b>	SACOP	Modification n° 1 au marché N°2022T03650 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil / CCAS de la ville de Montreuil Lot N°2 : travaux de maçonnerie de carrelage de cloisons et de plâtrerie secteurs 3 5 et 6	22/12/25
<b>DEC2025_786</b>	SACOP	Modification n° 1 au marché N°2022T03650 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil / CCAS de la Ville de Montreuil Lot n°3 : Travaux de couverture, de zinguerie et d'étanchéité	22/12/25
<b>DEC2025_787</b>	SACOP	Modification n° 1 au marché N°2022T03652 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil / CCAS de la Ville de Montreuil Lot N°4 : travaux d'électricité et d'alarmes incendie	22/12/25
<b>DEC2025_788</b>	SACOP	Modification n° 1 au marché N°2022T03654 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil/ CCAS de la Ville de Montreuil Lot n°6 : travaux de menuiserie extérieure et de serrurerie	22/12/25
<b>DEC2025_789</b>	SACOP	Modification n° 1 au marché N°2022T03656 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil/ CCAS de la Ville de Montreuil Lot N°8 : Travaux de peinture et de revêtements de sols	22/12/25
<b>DEC2025_790</b>	SACOP	Modification n° 2 au marché N°2022T03657 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil/ CCAS de la Ville de Montreuil Lot n°9 : Travaux de chauffage, VMC et climatisation	22/12/25
<b>DEC2025_791</b>	SACOP	Modification n° 1 au marché N°2022T03658 Travaux au sein des ensembles immobiliers publics et privés des membres du groupement de commande Ville de Montreuil / CCAS de la Ville de Montreuil Lot n°10 : Travaux de plomberie	22/12/25
<b>DEC2025_792</b>	SACOP	Marche N°2025S13370 Prestations de protection des personnes de sécurité événementielle, de surveillance et gardiennage et levée de doute Lot n° 1 - protection des personnes et sécurité événementielle	12/12/25
<b>DEC2025_793</b>	SACOP	Marche N°2025S13371 Prestations de protection des personnes de sécurité événementielle, de surveillance et gardiennage et levée de doute Lot n° 2 - surveillance et gardiennage des ensembles immobiliers et des chantiers - levée de doute	12/12/25
<b>DEC2025_794</b>	Sports	Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine public au profit de la société « LASA SPORTS ET JEUX» -Boutique Pro Shop Sport, sise 156 rue de la Nouvelle France	17/12/25
<b>DEC2025_795</b>	Sports	Approbation de la convention de mise à disposition des installations du collège Solveig Anspach à la commune de Montreuil	18/12/25
<b>DEC2025_796</b>	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Monsieur Kamel AZZOUG pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	02/12/25

<b>DEC2025_797</b>	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame Douha HAMMAMI pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Emile Beaufils à Montreuil.	07/11/25
<b>DEC2025_798</b>	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement n° 25-110 J entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds « Publics et Territoires» pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun (axe 1)	08/12/25
<b>DEC2025_799</b>	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement n° 25-097 entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention au titre du Fonds « Publics et Territoires» pour la création d'un espace ressource pédagogique et logistique afin de soutenir l'éducation aux médias et au numérique (volet 1 axe 3)	08/12/25
<b>DEC2025_800</b>	Finances	Réalisation auprès de l' Agence France Locale d'un prêt long terme d'un montant de 5.000.000 euros, destiné à financer le programme d'investissement 2025/2026 de la ville	18/12/25
<b>DEC2025_801</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 novembre 2025 - Concession n°81805	20/11/25
<b>DEC2025_802</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juillet 2023 - Concession n°81806	20/11/25
<b>DEC2025_803</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 juillet 2022 - Concession n°81807	20/11/25
<b>DEC2025_804</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 décembre 2024 - Concession n°81808	20/11/25
<b>DEC2025_805</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 août 2017 - Concession n°81809	21/11/25
<b>DEC2025_806</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 avril 2025 - Concession n°81810	21/11/25
<b>DEC2025_807</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 décembre 2022 - Concession n°81811	24/11/25
<b>DEC2025_808</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 juillet 2022 - Concession n°81812	24/11/25
<b>DEC2025_809</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 août 2019 - Concession n°81813	24/11/25
<b>DEC2025_810</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 novembre 2025 - Concession n°81814	24/11/25
<b>DEC2025_811</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2018 - Concession n°81815	24/11/25
<b>DEC2025_812</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 novembre 2025 - Concession n°81816	27/11/25
<b>DEC2025_813</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 août 2016 - Concession n°81817	27/11/25
<b>DEC2025_814</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 juin 2024 - Concession n°81818	27/11/25
<b>DEC2025_815</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2025 - Concession n°81819	27/11/25
<b>DEC2025_816</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 novembre 2025 - Concession n°81820	28/11/25
<b>DEC2025_817</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 novembre 2025 - Concession n°81821	28/11/25
<b>DEC2025_818</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 février 2021 - Concession n°81822	28/11/25
<b>DEC2025_819</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 novembre 2022 - Concession n°81823	28/11/225
<b>DEC2025_820</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mai 2020 - Concession n°81824	28/11/25

<b>DEC2025_821</b>	Espace Public	Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour le projet d'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, station La Dhuys et Montreuil - Hôpital	19/12/25
<b>DEC2025_822</b>	Santé	Approbation de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France au financement des actions de santé du Service Santé publique et handicap – Open dialogue	15/09/25
<b>DEC2025_823</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 novembre 2019 - Concession n°81825	28/11/25
<b>DEC2025_824</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mai 2019 - Concession n°81826	01/12/25
<b>DEC2025_825</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 février 2025 Concession n°81827	01/12/25
<b>DEC2025_826</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 décembre 2024 Concession n°81828	01/12/25
<b>DEC2025_827</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 03 décembre 2025 Concession n°81829	03/12/25
<b>DEC2025_828</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 03 décembre 2025 Concession n°81830	03/12/25
<b>DEC2025_829</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 03 décembre 2025 Concession n°81831	03/12/25
<b>DEC2025_830</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 janvier 2024 Concession n°81832	02/12/25
<b>DEC2025_831</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 novembre 2020 Concession n°81833	03/12/25
<b>DEC2025_832</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 octobre 2017 Concession n°81834	03/12/25
<b>DEC2025_833</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 octobre 2025 Concession n°81835	03/12/25
<b>DEC2025_834</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 octobre 2024 Concession n°81836	03/12/25
<b>DEC2025_835</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 décembre 2025 Concession n°81837	05/12/25
<b>DEC2025_836</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 décembre 2025 Concession n°81838	05/12/25
<b>DEC2025_837</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1 mars 2016 Concession n°81839	04/12/25
<b>DEC2025_838</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 novembre 2025 Concession n°81840	04/12/25
<b>DEC2025_839</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 juillet 2025 Concession n°81841	05/12/25
<b>DEC2025_840</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mai 2025 Concession n°81842	05/12/25
<b>DEC2025_841</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 septembre 2028 Concession n°81843	06/12/25
<b>DEC2025_842</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 décembre 2025 Concession n°81844	09/12/25
<b>DEC2025_843</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 06 juillet 2020 Concession n°81845	09/12/25
<b>DEC2025_844</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 décembre 2025 Concession n°81846	11/12/25
<b>DEC2025_845</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 avril 2027 Concession n°81847	10/12/25
<b>DEC2025_846</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 décembre 2025 Concession n°81848	15/12/25
<b>DEC2025_847</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 octobre 2023 Concession n°81849	12/12/25

<b>DEC2025_848</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mai 2022 Concession n°81850	12/12/25
<b>DEC2025_849</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mars 2023 Concession n°81851	12/12/25
<b>DEC2025_850</b>	DJEP	Approbation de la convention de mise à disposition de la piscine des Murs à Pêches de Montreuil à la Ville de Montreuil pour la Maison de quartier Grand Air	07/11/25
<b>DEC2026_001</b>	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, septième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre des Biennales Internationales du Spectacle	05/01/26
<b>DEC2026_002</b>	Service juridique	Décision d'ester en justice - Défense dans l'affaire n°2415612 devant le tribunal administratif de Montreuil	13/01/26
<b>DEC2026_003</b>	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis : 68 Rue Irène et Frédéric Joliot Curie Cadastré: AM195, AM198, AM201, AM202, AM203, AM204 Désignation du bien : lots n°2, 9 et 10 ; local industriel / stockage, bureaux et parkings - surface privative : 1 693,87 m2	07/01/26
<b>DEC2026_004</b>	SACOP	Marché N° 2025513844 : Réalisation de prestation de séjours de vacances d'été pour les enfants de 6 à 12 ans de la Ville de Montreuil. Lot n°1 : Séjour apprendre à nager pour les enfants de 6 ans à 8 ans.	07/01/26
<b>DEC2026_005</b>	SACOP	Marché N° 2025513845 : Réalisation de prestation de séjours de vacances d'été pour les enfants de 6 à 12 ans de la Ville de Montreuil. Lot n°2 : Séjour art et création pour les enfants de 6 ans à 12 ans.	07/01/26
<b>DEC2026_006</b>	SACOP	Marché N° 2025513846 : Réalisation de prestation de séjours de vacances d'été pour les enfants de 6 à 12 ans de la Ville de Montreuil. Lot n°3 : Séjour aventures nautiques en bord de mer pour les enfants de 6 ans à 12 ans.	07/01/26
<b>DEC2026_007</b>	SACOP	Marché N° 2025513847 : Réalisation de prestation de séjours de vacances d'été pour les enfants de 6 à 12 ans de la Ville de Montreuil. Lot n°4 : Séjour sports de glisse pour les enfants de 9 ans à 12 ans.	07/01/26
<b>DEC2026_008</b>	SACOP	Marché N° 2025513848 : Réalisation de prestation de séjours de vacances d'été pour les enfants de 6 à 12 ans de la Ville de Montreuil. Lot n°5 : Séjour sciences et techniques pour les enfants de 6 ans à 12 ans.	07/01/26
<b>DEC2026_009</b>	Immobilier	Acceptation de l'avenant à la convention de mise à disposition temporaire du domaine du syndicat des eaux d'Ile-de-France, portant sur un terrain sis rue de la Montagne Pierreuse à Montreuil	07/01/26
<b>DEC2026_010</b>	Santé	Approbation de l'avenant à la convention entre la ville de Montreuil et Le Département de la Seine Saint Denis relative à l'attribution d'une subvention pour le projet de délégation de la gestion d'activité en matière de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle	08/12/25
<b>DEC2026_011</b>	Santé	Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et le département de la Seine Saint Denis relative à l'attribution d'une subvention pour l'amélioration de la santé bucco-dentaire	03/12/25
<b>DEC2026_012</b>	Secrétariat général	Renouvellement de l'adhésion à l'association France Urbaine	15/01/26
<b>DEC2026_013</b>	DJEP	Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative à un nouveau dispositif, le «bonus territoire convention territoriale globale».	22/12/25
<b>DEC2026_014</b>	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à M. Mickaël BOURENNANE-CKCM – 15 avenue Paul Langevin – 93100 Montreuil	12/01/26
<b>DEC2026_016</b>	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la Ville de Montreuil à Madame DE MACEDO Maria pour la mise à disposition d'un terrain sis 29 rue de la montagne pierreuse à Montreuil.	19/01/26

<b>DEC2026_017</b>	Citoyenneté	Approbation de la mise à disposition et d'utilisation du local associatif au profit des associations « association femmes étoile de la Noue (AFEN), « association la Noue le clos français (ALN), « association culturelle africaine de la Noue et du clos français (ACA)	16/12/25
<b>DEC2026_018</b>	Citoyenneté	Approbation de la mise à disposition et d'utilisation du local dit Parmentier-Jules Ferry au profit des associations Artblock production, Graace et Terrain Rouge	16/12/25
<b>DEC2026_019</b>	Affaires juridiques	Indemnisation sinistre 2025-29 Mme XXXX	23/01/26
<b>DEC2026_020</b>	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mobilisation des habitants et professionnels dans le cadre d'un diagnostic pour la réécriture de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de la sécurité 2027-2032	23/01/26
<b>DEC2026_021</b>	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le harcèlement de rue « Demandez Angéla»	23/01/26
<b>DEC2026_022</b>	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le partenariat et mise à disposition d'une assistante sociale en commissariat	23/01/26
<b>DEC2026_023</b>	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la mise en place du dispositif RAID AVENTURE (RAO)	23/01/26
<b>DEC2026_024</b>	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la prévention de la radicalisation	23/01/26
<b>DEC2026_025</b>	Enfance	Approbation de la convention d'objectifs et de financement - fonds d'aide à l'investissement pour les accueils de loisirs - n° 25-134 J, entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis (Caf 93), relative à l'attribution d'une subvention au titre de la construction d'un accueil de loisirs au sein du groupe scolaire Méliès	22/01/26
<b>DEC2026_026</b>	Tranquillité publique	Sollicitation d'une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le projet plan d'amélioration de la vidéo-protection place Colette Lepage et abords Parc Montreuil	16/01/26
<b>DEC2026_027</b>	Bâtiments	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif « action régionale en faveur du développement urbain (PRIN et PRIR) » pour le projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Joliot Curie	30/01/26
<b>DEC2026_028</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 juin 2025. Concession n°81852	16/12/25
<b>DEC2026_029</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mars 2019. Concession n°81853	16/12/25
<b>DEC2026_030</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 novembre 2024. Concession n°81854	17/12/25
<b>DEC2026_031</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 janvier 2022. Concession n°81855	17/12/25
<b>DEC2026_032</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 décembre 2025 – Concession 81856	20/12/25
<b>DEC2026_033</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 décembre 2025 – Concession 81857	20/12/25
<b>DEC2026_034</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 décembre 2025 – Concession 81858	23/12/25
<b>DEC2026_035</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 07 janvier 2020. Concession n°81859	22/12/25
<b>DEC2026_036</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 décembre 2025 – Concession 81860	26/12/25
<b>DEC2026_037</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 février 2020. Concession n°81861	24/12/25
<b>DEC2026_038</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 décembre 2025 – Concession 81862	30/12/25
<b>DEC2026_039</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 mars 2025. Concession n°81863	26/12/25
<b>DEC2026_040</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 octobre 2021. Concession n°81864	26/12/25
<b>DEC2026_041</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 décembre 2021. Concession n°81865	26/12/25

<b>DEC2026_042</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 novembre 2024. Concession n°81866	26/12/25
<b>DEC2026_043</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 décembre 2025 – Concession 81867	30/12/25
<b>DEC2026_044</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mai 2025. Concession n°81868	28/12/25
<b>DEC2026_045</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 décembre 2025 – Concession 81869	31/12/25
<b>DEC2026_046</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 31 décembre 2025 – Concession 81870	31/12/25
<b>DEC2026_047</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 juin 2024. Concession n°81871	29/12/25
<b>DEC2026_048</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 décembre 2021. Concession n°81872	30/12/25
<b>DEC2026_049</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2020. Concession n°81873	30/12/25
<b>DEC2026_050</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 5 janvier 2026 – Concession 81874	05/01/26
<b>DEC2026_051</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 janvier 2026 – Concession 81875	07/01/26
<b>DEC2026_052</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 janvier 2026 – Concession 81876	09/01/26
<b>DEC2026_053</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 janvier 2026 – Concession 81877	10/01/26
<b>DEC2026_054</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 12 janvier 2026 – Concession 81878	12/01/26
<b>DEC2026_055</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 août 2021. Concession n°81879	11/01/26
<b>DEC2026_056</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 janvier 2026 – Concession 81880	13/01/26
<b>DEC2026_057</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 janvier 2026 – Concession 81881	13/01/26
<b>DEC2026_058</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 février 2024. Concession n°81882	12/01/26
<b>DEC2026_059</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 septembre 2023. Concession n°81883	12/01/26
<b>DEC2026_060</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 juillet 2022. Concession n°81884	12/01/26
<b>DEC2026_061</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 02 février 2020. Concession n°81885	12/01/26
<b>DEC2026_062</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 05 septembre 2023. Concession n°81886	12/01/26
<b>DEC2026_063</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 janvier 2026 – Concession 81887	14/01/26
<b>DEC2026_064</b>	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 janvier 2026 – Concession 81888	14/01/26
<b>DEC2026_065</b>	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 07 mars 2022. Concession n°81889	13/01/26
<b>DEC2026_066</b>	SACOP	AVENANT N° 1 au marché n°2023S04077 Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Croix de Chavaux à Montreuil	12/01/26
<b>DEC2026_067</b>	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à M. Matthieu LEMONNIER - l'Association GOLLA - Domène du Grand Mûrier - 61, chemin du Grand Mûrier - 07100 ANNONNAY	27/01/26
<b>DEC2026_068</b>	DJEP	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) et à Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)	14/01/26
<b>DEC2026_069</b>	Enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à Mme DOUTRE Laurette, Association ADEMKEL - 8, avenue Rockefeller - 69008 LYON	21/01/25

## QUESTIONS ORALES

« Nous passons aux questions orales. Euh... Donc Pierre Serne et Choukri Yonis, je vous passe la parole. Je précise qu'il sera répondu par écrit à l'ensemble des questions. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, donc jusqu'au bout, vous aurez pas répondu en séance. »

Présentation des questions orales cosignées par Choukri Yonis et Pierre Serne par Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

#### **Question 1 : Foyer Branly**

Combien de résidents, quel que soit leur statut, résident à ce jour au Foyer Branly ? Manifestement la MOUS n'a pas permis de recenser l'ensemble de ces résidents. En effet seuls ceux titulaire d'un titre ont été pris en compte soit 195 personnes. Qu'est-il prévu pour l'ensemble des autres occupants du site ?

Que compte faire la ville pour assurer un toit à l'ensemble des personnes vivant actuellement dans ce foyer et éviter des situations dramatiques ?

La ville va disposer d'un quota de plusieurs dizaines de logements dans la future résidence mais il semble qu'elle ait décidé de les réserver à d'autres publics que les travailleurs migrants, pouvez-vous expliquer ce qu'il en est ?

Par ailleurs s'agissant de la 2ème résidence qui va être construite sur site, actuellement, il n'est fait mention que de 60 logements supplémentaires. La cantine et les salles communes ne sont pas évoquées. Comment la ville compte-t-elle intervenir et agir pour obtenir que des espaces de vie collective soient aménagés (cantine, cafétéria, salles communes, ...)

Enfin, dans l'immédiat, alors que jusqu'ici Adoma acceptait que des personnes âgées résidant au foyer hébergent leur fils ou leur neveu aidant, les résidents peinent désormais à obtenir un double des clés. La ville a-t-elle prévue d'intervenir auprès du gestionnaire pour permettre aux résidents de pouvoir disposer d'un double des clés ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif**

La résidence compte actuellement 160 logements. 135 logements (T1 et T1') ont été réservés pour le relogement de 135 résidents historiques du foyer de Branly. 25 T1bis ont été fléchés par l'Etat à destination de familles monoparentales ou de couples avec enfant.

La MOUS a accompagné l'ensemble des résidents titulaires d'un contrat de résidence qui s'est vu proposer un relogement au sein de la nouvelle résidence et de deux autres résidences à Montreuil. L'ensemble des résidents du site ont été relogés selon leurs souhaits exprimés auprès de la MOUS et en concertation avec le comité des résidents.

Les 60 logements supplémentaires qui seront construits grâce à la mobilisation du comité des résidents et de la Ville vont permettre le relogement de l'ensemble des résidents du foyer sur site.

La cantine et la salle commune sont des sujets qui ont été évoqués en concertation avec les résidents tout le long du processus de démolition/reconstruction de la phase 1. Une salle polyvalente a été livrée en janvier dernier et a fait l'objet d'une convention de mise à disposition conformément aux engagements pris avec le comité des résidents et qui a nécessité plusieurs réunions de travail pour aboutir à un accord final et une signature.

La Ville est bien intervenue auprès du gestionnaire sur le sujet d'un double de clés, gestionnaire qui n'a pas donné suite.

#### **Question 2 : Site Berthollet**

La situation du site Berthollet semble figée. Les riverains qui vivent en proximité de ce site pollué manquent d'information et sont très inquiets. Qu'avez-vous prévu à la fois pour rassurer les riverains et pour faire avancer le chantier de la dépollution de ce site ? Où en sont les études prévues sur les parcelles adjacentes ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif**

La stratégie pour le site Berthollet, comme pour l'ensemble des sites sensibles (EIF, Ex SNEM, etc.), est celle de la maîtrise publique. Cette dernière est la seule garante de transparence et de maîtrise des coûts et des processus de dépollution. Après les procédures menées - jusque devant les tribunaux - en étroite liaison avec les services de l'Etat pour contraindre les propriétaires à procéder à l'enlèvement des déchets stockés sur ce site privé, la stratégie a tout d'abord consisté à décourager les nombreuses tentatives de spéculations foncières

menées par différents opérateurs. Parant de là, progressivement, en lien avec le territoire d'Est Ensemble et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, nous menons les opérations d'acquisitions foncières qui permettront de contenir les prix du foncier, de maîtriser et d'encadrer la mutation des parcelles mais surtout de procéder aux études des sols indispensables pour avoir une pleine connaissance des pollutions et des procédés à mettre en œuvre pour dépolluer. En matière d'information du public et des riverains, comme nous l'avons fait tout au long de la procédure contraignant les propriétaires à prendre en charge l'évacuation de leurs déchets, la Ville communiquera à chaque étape du projet et consolidera la relation avec l'Institut Ecocitoyen afin de garantir un bon niveau d'information.

Concernant le résultat du diagnostic pollution commandé par la Ville sur les parcelles voisines dont elle est propriétaire les principales anomalies constatées à cette heure sont relatives à la présence de métaux dans les remblais pouvant générer des risques par ingestion de sol pour d'éventuels espaces verts.

Au vu de ces résultats, il est nécessaire de disposer de diagnostics précis et approfondis sur le site Berthollet lui-même ; d'où la nécessité d'assurer une maîtrise publique pour entreprendre des ces diagnostics.

### **Question 3 : Stationnement et site de l'école Méliès**

A la rentrée 2026, à la place de la modeste maternelle Méliès, va prendre place une école de 24 classes. Même si en septembre, seuls 12 classes devraient ouvrir, il n'en demeure pas moins que la dimension de cette nouvelle école va changer les habitudes dans ce secteur de la Boissière. Dans un quartier déjà en tension sur le plan du stationnement, pouvez-vous nous indiquer ce qui est prévu en termes de stationnement ? Un stationnement pour l'équipe est-il prévu ? qu'en sera-t-il de la dépose des enfants le matin ? Quels sont les impacts pour le plan de circulation dans le quartier ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif**

L'école maternelle Méliès est devenue, non seulement modeste mais simplement sous-dimensionnée, pour accueillir les enfants du secteur Nord, où la capacité des autres écoles de secteur arrive à la limite pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Ce qui a conduit notre majorité à prendre la décision de construire un nouveau groupe scolaire, aux volumes généreux, à des espaces dédiés pour l'accueil des enfants sur le périscolaire, tel que le préconise le PEDT adopté voilà quelques mois. Comme à chaque nouvelle construction d'écoles, des réunions se sont tenues avec les enseignants, les parents d'élèves, les riverains, le conseil de quartier afin de présenter le projet, de recueillir l'avis de la communauté éducative pour les aménagements intérieurs, de répondre aux sollicitations légitimes des riverains et de lever les inquiétudes. Même si à ce jour, certaines demeurent encore, notamment sur le stationnement. La philosophie même quant aux écoles, est de permettre une proximité la plus effective du domicile des parents afin que les circulations soient le plus fluide possible. Comme pour presque toutes les écoles de la commune, il n'est pas prévu de construction de parking et pas non plus de « dépose minute », une voire 2 places de dépose minute n'y suffiraient pas.

L'arrivée dans le quartier de la ligne 11 du métro puis celle du tramway réduisent l'usage de la voiture. La municipalité reste attachée aux besoins de stationnement des riverains et poursuit donc des études en ce sens.

### **Question 4 : Situation des agents de la ville**

Pouvez-vous indiquer combien de contentieux sont en cours entre la ville et ses agents ? Combien de situations de souffrance au travail et de harcèlement ont été signalées en 2025 ? Enfin, où en est la situation de l'agent dont la réintégration est demandée par la justice sous astreinte ? Comptez-vous le réintégrer ? A combien se montent à ce jour les astreintes dues par la ville ?

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par l'exécutif**

Les agents insatisfaits des réponses ou bien des décisions prises concernant leurs carrières peuvent être amenés à former un recours devant les juridictions administratives. Les motifs sont variés pouvant aller d'un refus de protection fonctionnelle, à la contestation d'une position administrative.

Il y a 43 instances en cours devant les juridictions administratives, dont 11 recours indemnitaires (préjudices à la suite de la suspension de fonctions, préjudices subis à la suite de sanction disciplinaire, préjudices subis à la suite d'accident de service, préjudice subi suite refus plein traitement).

D'autres contentieux portent sur des demandes tendant à : annulation de changement d'affectation ; requalification de contrat ; annulation de sanction disciplinaire ; contestation du licenciement pour inaptitude physique ; annulation de la décision de refus de reconnaissance de maladie professionnelle ou d'imputabilité au service d'un accident ; décision de non renouvellement de contrat de travail ; annulation de radiation des cadres ;

refus de financement de formation personnelle ; refus de protection fonctionnelle ; refus de réintégration ; annulation des titres de recettes pour traitement perçu à tort ; annulation arrêté mise en disponibilité d'office ; annulation refus de report des congés

Concernant l'AVDHAS, 17 saisines depuis début 2025, dont les principaux motifs évoqués par les victimes présumées sont : dénigrement et mise à l'écart par la hiérarchie ; propos et comportements inappropriés de la part de la hiérarchie ; difficultés relationnelles et souffrance au travail au sein de l'équipe ; discrimination en raison d'une fin de contrat ; propos et comportements inappropriés de la part d'un.e collègue de travail ; agissements / harcèlement sexistes et sexuels ; tentative d'intimidation et harcèlement de la part de collègue. Ces signalements donnent lieu à des mesures de suivi notamment des actions de médiation dans les équipes ou des accompagnements individuels et des formations adaptées.

Concernant le contentieux qui concerne spécifiquement un agent évoqué dans la question, l'instance n'étant pas terminée, il semble difficile de la commenter. Par ailleurs, la Ville s'est acquittée des astreintes mises à sa charge.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup.*

*Nous clôturons là notre séance, je vous souhaite une excellente soirée. »*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 22h25.

Fait à Montreuil, le **15 AVR. 2026**

Le maire

Le secrétaire de séance

Patrice BESSAC

Olivier CHARLES



## **Annexe : Questions relatives aux décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations d'attribution**

Dans un mail daté du 16 février 2026, Pierre SERNE a posé les questions suivantes relatives aux décisions du maire présentées lors de cette séance :

*« Voici mes premières questions sur les décisions du maire transmises dans le cadre du CM du 18 février, en remarquant que les décisions sont pratiquement toutes transmises au conseil dans les délais voulus ce qui est appréciable.*

*De façon générale, pourquoi les avis de la CAO ne figurent pas dans les décisions concernant les marchés ? »*

L'avis de la CAO n'est obligatoire que pour les marchés passés selon une procédure formalisée et pour certains avenants (modification importante du montant), ce qui n'est pas le cas des décisions visées ci-après.

*« Par ailleurs pour les décisions,*

- 722 : pourquoi la signature de l'acte d'engagement par le candidat date-t-elle de 2024 ? Comment cela est-il compatible avec les règles du marché ?*

Il s'agit d'une erreur de pièce. Le marché a été relancé plusieurs fois et la pièce mise en signature date de la consultation 2024. Nous avons bien un AE signé du prestataire en date du 1er septembre 2025. Nous allons corriger cette erreur et refaire un envoi en préfecture.

- 772 : pouvez-vous donner plus de détails sur les projets concernés ?*

Le FEDA (Fonds d'Emergence et de Développement des Associations) est un dispositif intégré à la programmation du contrat de ville qui favorise l'expérimentation et l'accompagnement des initiatives locales en soutenant leurs actions de proximité dans les Quartiers Prioritaires Politique de la ville. Il cible les associations locales sans salariés prioritairement (possibilité si 1 salarié) qui n'émergent pas au contrat de ville.

Les projets doivent viser l'animation du quartier et la participation des habitants, l'amélioration du cadre de vie, en particulier dans les espaces publics et collectifs, le renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, la dynamisation de la vie culturelle et artistique locale, le développement d'activités sportives accessibles à tous.

Les demandes doivent être inférieures à 3000 euros, raison pour laquelle le cofinancement est encouragé.

- 774 : à combien de temps de prolongation en est-on pour ce marché ? Comment expliquez-vous l'absence de nouvelle mise en concurrence pendant autant de temps ?*

Le marché initial a été notifié le 28 juin 2021 pour 1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans. Il a été prolongé une première fois jusqu'au 31 décembre 2025 puis une deuxième (l'objet de cette décision) jusqu'au 30 juin 2026, les services (opérationnel comme commande publique) n'étant pas prêts pour relancer un nouveau marché dans les temps.

- 775, 776, 777, 778, 779; 780 et 781: pourquoi un tel délai entre la signature de l'acte d'engagement (en mars 2025) et la décision d'attribution (en décembre) ? Comment les règles du marché (180 jours maximum de validité de l'offre) sont-elles tenues ? »*

Sur l'ensemble des lots du marché de prestations de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la ville, une demande de prolongation des offres a été effectuée le 21 octobre 2025, tous les candidats ont répondu favorablement le 21 et 22 octobre 2025.

Dans un second mail daté du 16 février 2026, Pierre SERNE a posé les questions suivantes :

« *Suite des questions sur les décisions :*

- *782 : comment l'ajout de 3 sites à maintenir peut-il être considéré comme n'étant pas une modification substantielle du marché ?*

Trois sites sont ajoutés et un site est enlevé, soit 2 sites supplémentaires par rapport à un DPGF initial en comportant 42. Globalement, la modification (3-1) ajoute 1.818,66 € de dépenses annuelles supplémentaires, ce qui est minime sur la partie forfaitaire et ne modifie pas le montant du marché (maximum 480.000 € HT sur l'ensemble de la durée).

Aucune des conditions nécessaires pour considérer la modification comme substantielle n'est remplie (article R2194-7 du code de la commande publique) à savoir :

1° Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;

2° Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ;

3° Elle modifie considérablement l'objet du marché ;

4° Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire.

- *783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791 : encore une fois il s'agit de prolonger des marchés (qui pour certains avaient déjà été prolongés) : comment justifiez-vous ces nouvelles prolongations et le nombre de marchés concernés ? et quelles sont les bases légales permettant de garantir la régularité de ces décisions ?*

Ces marchés sont liés (pour la plupart – 785 à 791 - il s'agit même de différents lots d'un même marché). Les services techniques travaillent actuellement à la redéfinition de leurs besoins et l'allotissement actuel ne correspond pas forcément aux besoins futurs. Cette redéfinition prend du temps. Il est d'ailleurs bien précisé dans ces avenants l'explication suivante : "... Il a été décidé de rationaliser plusieurs types de travaux au sein de la même consultation, ce qui a pris plus de temps pour la rédaction du dossier de consultation".

- *792 et 793 : pourquoi un marché dont les prestations commencent en octobre 2025 est-il signé en décembre 2025 ? Au vu des montants (3,6 millions d'euros) pouvez-vous justifier l'utilisation de la procédure adaptée ?*

Initialement, ces marchés devaient être notifiés pour débiter le 1er octobre 2025. Le nombre de candidatures (16) a rendu l'analyse complexe et plus longue qu'envisagé initialement. L'ancien marché a donc été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 le temps que l'analyse soit terminée.

La date du 1er octobre 2025 figurait donc dans les documents initiaux qui n'ont pas été modifiés. L'acte d'engagement précise bien que "l'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification" et que « les délais d'exécution des prestations commencent à courir à compter de la date de notification du bon de commande".

L'utilisation de la procédure adaptée se justifie par l'article R2123-1 du code de la commande publique, lequel précise que l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer : *3° un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, quelle que soit la valeur estimée du besoin.*

La liste contient en point n°12. Les services d'enquête et de sécurité dont les codes CPV sont compris entre 79700000-1 et 79723000-8. Or, les marchés visés correspondent aux nomenclatures 79713000 (service de gardiennage), 79714000 (services de surveillance) et 79710000 (services de sécurité).

- *800 : pouvez-vous fournir l'ensemble des éléments concernant cet emprunt de 5 millions d'euros ? Il a été conclu dans la 2e quinzaine de décembre 2025, estimez-vous que c'est hors de la période électorale où c'est légalement impossible par délégation au maire ?*

La ville a décidé de procéder à un emprunt de long terme de 5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025 afin de financer ses restes à réaliser en dépenses, et de couvrir les éventuels besoins en trésorerie au cours des premiers mois de 2026 sachant qu'il est impossible de recourir à l'emprunt en l'absence de budget voté.

Cet emprunt a fait l'objet d'une consultation lancée le 9 décembre 2025 à laquelle ont répondu plusieurs établissements bancaires (LBP, AFL, Bred, Caisse d'Epargne). L'offre de l'Agence France Locale à taux variable sur 20 ans s'est révélée être la plus avantageuse.

Le pouvoir de contracter un emprunt appartient à l'assemblée délibérante. A Montreuil, le conseil municipal a délégué ce pouvoir au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT par la délibération n°DEL20220629\_41 du 29 juin 2022. Cette délégation expire dès l'ouverture de la campagne électorale visant à renouveler l'organe délibérant, c'est-à-dire le 2 mars 2026.

Par ailleurs, cet emprunt a été conclu sur l'exercice 2025 et dans la limite des crédits prévus à cet effet au budget 2025.

- *002 : merci d'indiquer le contenu de cette affaire sur laquelle la ville a décidé d'aller en justice.*

Il s'agit d'un recours indemnitaire d'un agent contre la collectivité à la suite d'un accident de service.

- *003 : merci de donner l'ensemble des éléments de ce dossier de préemption et notamment l'avis de France Domaines.*

L'avis de France Domaines sur la valeur vénale du bien faisant l'objet de la décision a été rendu le 7 janvier 2026. Cet avis est joint en annexe du compte-rendu.

Les éléments de ce dossier sont mentionnés dans les visas et considérants de la décision.

- *024 : en quoi consiste le "projet pour une formation d'envergure s'adressant aux agents de première ligne ainsi qu'aux acteurs du secteur associatif dans le cadre de la prévention de la radicalisation" pour lequel la ville demande une subvention de l'Etat ?*

Dans la continuité de la journée de formation organisée en 2025 en présence du chercheur Elyamine Settoul, consacrée aux parcours de radicalisation – incluant notamment la question de l'ultradroite – la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique propose d'inviter l'Institut d'Études de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman (IISMM), rattaché au CNRS et à l'EHESS.

Cette intervention vise à approfondir la compréhension de la notion de radicalisation dans toute sa complexité, à aborder les enjeux liés aux religions, à l'islam et aux différentes idéologies, ainsi qu'à analyser le cadre juridique en vigueur. Elle permettra également d'explorer les mécanismes, dynamiques et vecteurs de radicalisation, afin de doter les professionnels d'outils d'analyse actualisés et rigoureux.

En complément, il est envisagé d'organiser, en partenariat avec le cinéma Le Méliès, un ciné-débat consacré au retour des femmes parties en Syrie. La projection du film *Rabia* serait suivie d'un temps d'échange et d'analyse permettant d'éclairer ce sujet sensible et complexe.

- *026 : pouvons-nous avoir des détails sur les évolutions de la "vidéo-protection" pour lesquelles la ville demande une subvention de l'Etat ?*

Dans sa volonté d'améliorer la sécurité et la tranquillité des Montreuillois, la municipalité investit fortement dans des moyens humains et matériels depuis 2018. Le renforcement de la Police Municipale, la modernisation des moyens de contrôle du stationnement, la création de la Brigade Propreté Environnement, le développement de la vidéoprotection concourent à cet objectif.

L'objectif principal du renforcement du dispositif est d'améliorer la capacité d'intervention des forces de police et de mieux documenter les phénomènes d'incivilité et de délinquance sur ces secteurs.

Le réseau de vidéoprotection de l'espace public est composé, à ce jour, de :

- 70 caméras dites fixes (car reliées par la fibre optique) ;
- 22 caméras dites nomades (fonctionnant à l'aide d'une carte SIM spécifique) pouvant être déplacées au sein de 39 périmètres déclarés.

Outre ces caméras, la ville de Montreuil vidéo-protège de nombreux sites municipaux. Elle centralise l'ensemble de ces dispositifs de sûreté au sein de son Centre de supervision urbain, que ce soient ces caméras ou encore les alarmes intrusions ou les alarmes « PPMS – alerte attentat » interconnectées à son système de vidéoprotection.

En raison d'événements se produisant sur l'espace public, la ville de Montreuil souhaite développer son dispositif de vidéoprotection sur trois nouveaux sites, dont les emplacements ont été retenus en concertation avec la Police nationale et la Police municipale, en fonction de l'analyse des faits constatés ces derniers mois. Il s'agit de la place Colette Lepage, du boulevard Théophile Sueur / Rue Pierre Jean de Beranger (Entrée Parc Montreuil) et du Centre horticole parking côté rue Babeuf.

- *066 : pouvez-vous nous indiquer à combien est désormais évalué l'ensemble du coût de réaménagement de la Croix de Chavaux (totalité des phases du marché) ? Il semblerait que cela atteigne 15 millions d'euros, pouvez-vous le confirmer en détaillant par phase et en indiquant le calendrier ?*

Il existe plusieurs marchés sur l'opération Croix de Chavaux :

- La maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'Atelier Jacqueline OSTY pour un montant estimé à 1,63 million € TTC basé sur une enveloppe prévisionnelle de travaux à réaliser de 12,18 millions € (toutes séquences).
- Le second concerne les travaux (première séquence uniquement). Il est composé de 3 lots attribués par la CAO du 18 septembre 2024, pour un montant total estimé 7,02 millions € TTC :

- lot n°1 - Voirie et réseaux divers attribué à Eurovia pour un montant estimé à 5,32 millions €
- lot n°2 - Eclairage Public attribué à SATELEC pour un montant estimé à 0,90 million €
- lot n°3 - Espaces verts et mobiliers attribué à Even pour un montant estimé à 0,76 million €

A ce jour, la Ville a dépensé, pour l'opération de la Croix de Chavaux, dans sa première phase livrée en novembre 2025, 4,04 millions € et 4,69 millions € restent engagés, soit 8,72 millions €.